RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

(Septembre 1982 - juin 1983)

PARTIE I

OCTOBRE 1982 Une alerte sans grand effet Tome 1

pp. 1-16

PARTIE II

25 MARS 1983 La bombe Science et Vie Tome 2

17-32

PARTIE III

25 MARS - 18 MAI 1983 L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets		33-602
25 mars - 5 avril	Tome 3	33-122
6 avril - 17 avril	Tome 4	123-252
18 avril - 29 avril	Tome 5	253-436
30 avril - 18 mai	Tome 6	437-602

PARTIE IV

APRES LE 19 MAI 1983 D'Anguilcourt à Bâle, ou l	a difficile résorption de la crise	602-888
19 mai - 4 juin	Tome 7	602-834
5 juin - 3 août	Tome 8	834-888

DYNAMIQUE

L'effervescence ne veut pas retomber. Ainsi à Saint-Quentin : la rencontre entre le juge d'instruction et le Dr Schenker (le spécialiste d'Hoffmann-La Roche qui avait supervisé la mise en fût des déchets à Seveso) suscite commentaires, hypothèses, doute qu'était venu faire à Saint-Quentin le même Dr Schenker fin décembre 1982 ?). Les déclarations de Me Maurin, la publication du Point sur la piste allemande, un autre article de VSD faisant état de 43 fûts et non de 41 alimentent aussi les écrits de presse. La presse locale commence à oppposer la filière institutionnelle de l'instruction judiciaire à la voie obscure des tractations que suivrait Me Maurin.

Effervescence aussi à Roumazières : malaise larvé, psychose naissante, affairement autour du départ des fûts, et toujours le problème de la dalle de béton.

Agitation à Bellegarde, en réponse à la "journée portes ouvertes" organisée par Frande-Déchets. On notera l'attitude d'ouverture de la direction de l'entreprise qui marque aussi bien la décision d'organiser cette jou rnée que les propos tenus à cette occasion. Le PDG de France-Déchets ne nie pas qu'il y ait problème de fond, au contraire : il réclame d'autres décharges, de meilleurs comportements, des contrôles plus efficaces, de la lucidité sur les "600 000 tonnes de déchets toxiques qui disparaissent" chaque année en France. Mais d'après Le Provençal, l'ambiance locale est surchauffée. On réclame le retour de la décharge à sa vocation première (les seules ordures ménagères et urbaines); on demande une enquête sur des déchets en provenance d'Italie reçus en mai 1980 (malgré les précisions apportées à ce sujet par le gestionnaire de la décharge); la suspicion se fait jour également : qui peut assurer qu'il n'y a pas eu entrée clandestine?

On voit ici les ingédients d'une crise : un tableau général (les décharges, les sociétés exploitantes suspectées), des coıncidences (une livraison en provenance d'Italie, par l'intermédiaire de la même Mannesmann), des démonstrations qui ne peuvent apporter de preuves définitives (qui peut en effet assurer de façon absolue qu'il n'est pas physiquement possible de faire une dépose clandestine?), des options sur lesquelles il n'y a pas eu choix collectif (la transformation de la mission de la décharge). Une attitude fermée et défensive de l'exploitant serait le catalyseur assuré : d'un seul coup, tous les doutes deviendraient des certitudes, les suspicions se transformeraient en conviction : le pire serait tenu pour certain. France-Déchets réussit ici à en rester à la simple confusion.

Effervescence encore dans le Var : des associations de défense désignent des galeries de mine désaffectées, en se fondant sur "certaines informations". L'idée-clé, ici, est qu'il y a eu un "faux camion" vers Saint-Quentin, tandis que le "vrai camion" venait déposer sa cargaison dans le Var.

Effervescence partout, finalement, comme le note Le Nouvel Observateur : "C'est un peu comme les OVNI ; la dioxine, beaucoup de Français ont cru en sentir l'odeur près de chez eux et ont alerté maires, gendarmes, secrétariat d'Etat à l'Environnement et journaux. Même - et surtout - par lettres anonymes." L'Humanité revient sur les propos tenus par le député communiste de Charente à l'Assemblée Nationale, la veille : critique des multinationales qui utilisent la nature comme exutoire, dénonciation du "cynisme de la droite" qui demande une commission d'enquête après avoir couvert de telles pratiques, proposition de créer pour la chimie un organisme similaire à l'Institut de Protection Nucléaire, suggestion visant à s'appuyer sur le secteur public pour mettre en oeuvre une "grande politique de prévention et de retraitement des déchets", suggestion de création d'une taxe parafiscale frappant les "grands pollueurs", et demande de traitement rapide de l'affaire de Roumazières.

Les dépêches du jour reprennent largement les développements liés aux 21 tonnes de déchets arséniés à Roumazières : annonce rapide de leur départ par la préfecture (0 h. 57); précisions sur les multiples précautions prises et exigées (démontrant une autre approche de la gestion des déchets); attente en région nantaise, après acceptation de l'entreprise productrice des déchets (qui néanmoins ne reconnaît pas sa responsabilité dans "l'anomalie" de Roumazières).

L'AFP reprend aussi un communiqué de la CGT exigeant une information large du public, dénonçant la discrétion de l'administration, dénonçant aussi le patronat uniquement soucieux de rentabilité financière à court terme ; le syndicat demande de nouvelles conditions d'entreposage des déchets.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (4)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

- 1° Saint-Quentin
- a) L'audition du Dr Schenker (Hoffmann-La Roche)
- b) Instruction/tractations
- 2° Roumazières : l'effervescence et la peur
- a) Tableau de la comune et de ses habitants confrontés à l'effervescence autour de la décharge
- b) Psychose
- c) Le départ des fûts
- d) Les développements attendus
- e) Le problème du béton
- 3° Bellegarde: ouverture et agitation
- a) Une journée porte-ouverte voulue par France-Déchets
- b) Une réponse houleuse
- c) Encadré : beaucoup de déchets à porter "disparus"
- 4° Effervescence dans le Var
- 5° Effervescence partout
- 6° Intervention du député communiste de Charente à l'Assemblée : "La sécurité ne saurait être abandonnée au privé"

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Roumazières : départ et suivi des déchets arseniés
- a) L'annonce du départ
- b) Précisions sur les précautions prises
- c) Arrivée dans la région nantaise et attente d'un nouveau départ
- 2º Déclarations de la CGT

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

- 1. Presse-Océan : Déchets de la Grande-Paroisse : vers un retour à l'envoyeur ?
- 2. Le Moniteur : Les suites de Seveso.
- 3. France-Soir : Le responsable des 41 fûts de Seveso entendu à Saint-Quentin.
- 4. Loire-Matin : Un des principaux acteurs stéphanois.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

- Le Courrier Picard : Nouvelle audition, hier, d'un dirigeant d'Hoffmann-La Roche.
- La Voix du Nord : Un chimiste d'Hoffmann-La Roche entendu par le juge d'instruction.
- Sud-Ouest : Le printemps pourri de Roumazières. L'arsenic est parti sous escorte vers la Loire-Atlantique.
- L'Humanité : Arsenic et vieilles poubelles. La sécurité ne saurait être abandonné au privé.
- Le Provençal : Bellegarde, allez polluer ailleurs. Le PDG de France-Déchets affirmatif : les fûts de Seveso ne sont pas ici.
- Var-Matin : Inquiétude des écologistes varois.
- 7. Le Nouvel Observateur : On voit la dioxine partout.

2. THEMES

1° Saint-Quentin

a) L'audition du Dr. Shenker (Hoffmann-La Roche)

Le Courrier Picard

Comme d'habitude, rien n'a filtré de cet entretien qui, selon toute vraissemblance, n'a pu porter que sur la partie amont de l'affaire, c'est-à-dire de l'enlèvement des fûts à Sévésa jusqu'à leur passage à la frontière italo-française à destination de Saint-Quentin, puisque la Société Hoffmann - La Roche affirme tout ignorer quant à la destination finale de la dioxine contenue dans les guarante et un fûts.

Le doute s'installe toutefois sur cette affirmation car, selon une source bien informée, M. Fousto Schenker est venu à Saint-Quentin en décembre 1982. Qu'étaimil venu faire, sinon vérifier que les fûts avaient quitté l'entrepôt de la Société provençale d'élimination de déchets chimiques (SPELIDEC).

b Encore des commentaires sur les déclarations de Me Maurin

Le Courrier Picard

Toujours selon l'avocat, la solution serait française, ce qui laisse penser que la dioxine pourrait se trouver encore en France, mais dans des fûts qui ne seraient pas forcément son emballage d'origine.

Dans son numero de cette semaine, « V.S.D. » qui, lui aussi, s'est assuré la collaboration de Jacqueline Denis-Lempereur, auteur de l'article de « Sciences et Vie », indique en effet que les fûts étaient au nombre de quarantetrois et non plus quarante et un lorsqu'ils ont quitté l'entrepât de la rue de La Fère à Saint-Quentin.

Les déclarations de M. Maurin étant aussi limpides que l'ensemble de l'affaire, une éventuelle piste allemande retient toujours l'attention. Elle est basée sur des correspondances révèlées lundi par « Le Paint », entre Paringaux, F d'une

ek
part van certain Juergen Weber;
propriétaire d'une décharge spécialisée dans le Bade-Wurtemberg,
d'autre part, le propriétaire à
Strasbourg de la Saciété française
d'éloignement des déchets industriels (S.O.C.E.D.I.) qui, curieuse
coincidence, a également pour nom
Wéber.

Les recherches pourraient donc fort bien reprendre en Allemagne, tandis qu'elles se poursuivent dans certaines décharges agréées' du nard de la France.

c) Instruction, tractations

La Voix du Nord

M. Régis Vanhasbrouck s'emplois depuis, à remonter la fillère qu'à pu suivre le camion venu à Saint-Quentin, récupérar les quarante et un fûts pour les stocker dans une décharge ancore inconnue à ce jour. Les commissions rogatoires délivrées au Service régional de la police judiciaire, tant dans l'Est que dans le Nord - Pas-de-Calais depuis hier, lui ont vraisemblablement permis d'avancer un peu, tandis que les avocats de Bernard Paringaux s'emploient à mettre en œuvre leur mystérieuse solution.

Il est permis de penser que des tractations sont en cours pour récupérar, qualque part sur la territoire national, voire à l'étrangar, la dangereuse cargaison. Certains n'hésitent pas à penser que la localisation des fûts pourrait intervenir d'ici mardi, compte tenu que la Chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens doit prononcer ce même jour sur la demande de mise en liberté formulée par M. Bernard Paringaux et que le juge d'instruction lui avait refusée. Evidemment, cette hypothèse peut toujours être envisagée. Il faudrait toutefois que M. Bernard Paringaux ait véritablement fourni à ses avocats, les précieuses informations qu'il a toujours refusées à M. Régis Vanhasbrouck.

2º ROumazières : l'effervescence et la peur

a) Tableau de la commune et de ses habitants, confronté à l'effervescence autour de la décharge

Sud-Ouest

A la sula d'un atticle de « Science et Vie » et d'une information de « Sud Quest», floormatières-Loubeit come un beau moth un précés-Loubeit come un beau moth un précédiment sur les déribets industriels dent le monde entire s'est templemps aussi par soutelé que de sa première charte vels, court sur toutes les lèvres : Seveso III à les récordances modifiée et l'argagnes des tandés d'Eugène Levers.

Clesi d'abord la colère 1 a panicile. Aux premiors jours, certains paient de crisis latre pálor e avec des charges de plastic, de a provequer un leir d'artifice e apscal_aprique.

Il a fallu calmer les gens

Dans le village, des jounes s'interregent, proposent de réage. Ils ent la loi et des riges ils hérulent sur la méthode à suivre, les se conficet aux anciens.

Aux anciens.

Le directeir de l'àcole de Reumarières, Jean Everhard, est consultà. Avec plusieurs habitatis de sa généralion, il canadise les énergies, s'ellerce de délatil les mecalités de la lutte. Le 15 avril, l'Association locale de protection de l'environnement de Roumarières toubeit et de ses environs (cinq peuis edicirents le 28 avril) nait dans le broutisha de la selle das fétes i Au dépair, nous voulions sensibiliser les gens, pensant à fort qu'ils n'avriant pas conscience de le gravité de l'affaire. Or, il y avait plus de milla personnes dans la saite des l'étes. Des dizaines dehnis. La colère prondair Hous peucavons un profond désairol. A ce moment là, certains parialent de mettre sus préd des compandique vergeurs. Ils anumiqualent qu'ils dévirisement des déchets devant la sous-prédectine de Confolens, aux portes de la préfecture de Confolens, aux portes de la linit in Nous enterditors mébulière les gens nous avons été oblègés de les calmer. 3

Pans la classe des grands, da 10 à 12 ans, les questions s'additionnent aux grieblems trais les jours, un gamm demande quels sont les produis dangereux. La nitre s'inflame sur les nityates de protection de notife, encore, interpete le maitre. L'accinent l'artigrassimement se manifeste ? Comment l'armignassimement.

Dos mota de mauvala auguro

Les conversations du repas tembal d'Abordent sur la classe du lundi, du mardi, du jeurn

Le cod e emporagnement e, prononcé par un gamen, transt les débokes du salinge. La vie de chaque join est, en étiet, emporagnée.

Sur le sire de l'Affig, un pringo service les empliques et les securir. Les atrochés et les gendannes qui motion la garde, dei moties. Do trois les autres l'elamotices hictories et illimpoires, unerains qui normal non acquelles. Premipres des chipatrements liminotical qui provent persides chipatrements liminotical qui provent.

on voltare of an familie, must de jumples et d'apprecis photographiques, comme en va en peletrinate à Louries, oil en excursion ou Mont-Salon Nativel.

Le firmanche 74 avril, un comptable bénévole repére plus de ping couts véhicules à la lisére du site. Pour les voyants de tous horizons, on loue « Assente et vanilles porteiges. Duriques visiteurs adressort protrètte line préve au rén. • Fintes en sorte que la manne de Sourse sort Affecte.

Pour Fintani. Il ne manque que les marchands disfutes et de solvenis

Les gins de Reuna; éres Loubert observant se manage d'un risi indultérent

Les rives require d'unus eux estiment qu'il fant se minter de tous les escès Seuls la Lucmère de l'Assistation que la tense, de arresport avec détermination musicians la légable. Audelà de la décharge de finamarchez, il faut aupaid hui poser le problème des déchats indushuits de leur décliphation, de leur destination et als consérprances y la pouveit découler de l'Abanice de politique plotate de trus les pays de la Communauth européense : Noties intentions

Dans his williges, ceal de Resmanières et colui de Centreir, les discussions du cein de la rie, les précios de la boulangarie et de l'Eslavie rampint air ais du i coin par coup i. Pes mois savants et halbaires se transmellent de bouche à ceille : houling, pyralône, anneaux de rashig, etc. Des fantômes Des mols de mauvals qui pre.

A la Maison de la presso, los piles d'inventiris divinitient. Tous les louis, sur la parte, M. el la T. Betage will chent la une de « Qui Ouest » ol ceile de la Charente libre ». Ils placendest sussi les reportages des deux quolidiens répressur alsa fine ceur des principul prisents qui dépochient leurs envoyés spéciaux sur place.

De l'eau minérale S.V.P.

Co mest plus Persphosine. Un malaice forch se include ser les bourge et sur la compagne environnante. U auto plus, des chonts personante dans un d'abblischment de Promandiere ont commandé un pastis. Le revieuse à pout la carale d'eau sur la faite Les violents se sont récelles, exignant une bouteffe d'eau minérale.

La revolte est passée de mode La peur controve à source (, , ,)

Preprious results for a native scalar to be partial resolution. Resembles for the Louisian Construction of the press of the results of the re

b) Psychose?

Sud-Ouest

Fendant qu'on s'activalt autour de ces fills, une réunion de la contrassion d'enquête avait lieu à la madie Michel

Barral, conseiller général qui la préside, a d'entide de jeu pris iln au mystérieira. Il a entid les gants dent il se seil pour jardiner et sorti d'un sac-poutelle un objet bizane. De la taille de deus laobjet birane. De la taille de deus la-bielles de chorolal, entourée d'une pol-liquie de paper plantique, semblant contenir une leurse de plomb enceylée, cette « chose » Étuane a été déposée devant le domicile de l'éty charentais par une mais anonyme. De laçon tout aussi diportée. M. Parrat a été informé que cette plaquette avait été ratmenée de la décharge é y a deux ans par un enfant qui avait pris l'habitude di y pruer avec des camprades. Depos, un membre de la lamile smail allent d'une « maladie très grave ». Sans que le conseiller général cile de nom chacun à compris qu'il s'apistait d'un cancer. Psychosy, une lois de plus? On le saina rapidement puisqu'une analyse serin pratiquée des argourd hui.

chacun espère que l'échanhion sera transmis plus rapidement air latin-ratolie que ceux qui ent été prélevés le 6 avril deinier et ne sont auries au laboratore spécialisé de Montpeller que le ... 26 avuil :

c) Le départ des fûts

Sud-Ouest

Cecl étant, la semante prochaine de-viait être particulidiement chargée à Roumantieres. Le géologue, ayant effec-tué rétode d'impact précédant l'povei-ture de la carrière, sera antendu, de même qu'un membre du bureautrégio-nal de géologie et des titioes. On attend également avec impalience. Paudétion de la Rocher par la commispion d'en-quére; une lettre recommandée lui e été adressée titer, l'invitant à se présenter à l'heure, au jour et au leu qui seront ar-rétés avec le Bural, the rencontre qui ne manquera surement pas d'être fine tuouse. Entin, il fauda ben commen-cer à pailer « linances», c ost-à-due à pritter le coul des recherches et ana-Ceci étant, la semaine prochaîne de-

lyses entreprises depuis le début de cette allaire. Ous paiera ? L'exploitant bien sur, mais aussi le propriétant de la carrière. Emportante usine de fulles C.M.P.R., ainsi que les industries ayant admissé les produits inteutits.

Il n'est pas également interdits.

Il n'est pas également interdits de la commission d'enquête solent recus par me l'estaite d'Etal. A l'environnement connaît bien aujourd hui le problème de Roumantères. Au cours d'une, question cinle. Anché Scray, le estante de la carconscription hui a d'adeus rapposit her les tenants et les aboutésants de toute cette atlaire.

Les développements attendus

Sud-Ouest

GRANDE EFFERVESGENEE, hier soir, GRANDE EFFERVESCENCE, bler soit, dans la décharge de Roumarières ou les pompless des dasernes de Saint Caude et de Confolens étalent verus épauler laurs contigues focaux, à la dernière moute, en eller, sur ordre du ministère de l'enveronnement, il a talu marquer un à un les sonante-doute lois contenant les 21 fonnées de bouer soutées par une tonne et derne d'aismit pur 1 h foodinnement de le DD A S S a alors effectué un prétivement dans chaalors effectué un prélévement dans cha-cun des bidons. Ceux-lé au moins seront répértories sérieusement.

C'est sous l'œil de nombre la habi-lants de la commone que se sont de-roulées ces opérations pécédant le de-part. L'adjoint au maie ne pruvait d'ailleurs s'empécher de laire remarquer que les précautions prises par les mani-pulateurs des filis étaient blen mínimes eu égard à leur dan perosité

Après la mise en demeure du commissaire de la République à U. Rocher, l'Altanti serie à la plante déprésée aurès de précèseure de la République le 24 asol, un canilon quittait la périarge cette ruit à 1 h 45 avec 72 fois de bouce avacéures veus le contre de retraitement de la SARF, suié toute de Plantification. Plessi Bauchet, & Samt/Hosbiale, en Loire-Allantique

Les déchets ne quiterant pas ce contre avant que les énairses arent in dubitablement prouvé qu'il s'agit blen de produits arsénés.

Notors que le cambon que a ament nes boues tros « lamouses » étail suivi d'une volture de gendanterie dans la-quelle avail pris prèce un efficier de la police auficiaire.

L'aisenic sera donc renanyé un un après à son point de désait. Moire s'il n'était pas attends par les remonsables de la Grande Paroisse.

Le problème du béton

L'Humanité

Hier soir, la commission d'enquête confice a Michel Barral, conseiller géneral communiste, s'est de nouveau reunie. Devant cet imbroglio aussi épais que la mystérieuse dalle de béton qui couvre le fond de carrière de Roumazières, la commission estime que Theure est largement venue d'en finir w avec les moyens artisanaux », et qu'il faut « casser le béton ». Le conseil genéral étant disposé à débloquer les credits nécessaires pour cette éperation de « salut public ».

3º Bellegarde: ouverture et agitation

a) Une journée porte-ouverte voulue par "France-Déchets

Le Provençal

La journée partes-buvertes hier à la décharge de Bellegarde posaient deux questions : que contenaient les fûts italiens stockes au printemps 1980, et quelles étaient les chances d'y trouver les 41 futs de dioxine devenus introuvables ?

A ces deux questions le directeur nationel de la société « France-déchets » a bien voulu répondre. Il éclaire cette affaire qui reste encore bien mystérieuse!...

La Mannesmann Italiana (le transporteur italien) est bien venue à Bellegarde. Mais c'était en 1980 A cette époque la population a vu circuler dans le village plusieurs camions italiens chardes de fûts de déchets industriels. L'expenise concluera au stockage d'un produit toxique totalement different de la dioxine Inquietes apres les rebondissements dus aux fûts introuvables, les habitants ont exige d'autres explications d'autant que l'usine italienne d'où provenaient les dechets reste introuvable

Hier le directeur teonique de France-dechets » M. Laurent, arrive specialement d'Italie a tenu a éclaircir cette sombre affaire « ces dechets de mai 80 a-1-il explique provenaient d'une usine, « la Rimar » installee à Trissino à quelques kilomèties de Venise Elle etail specialisse dans la fabrication de produits organiques. Les dechets provisoirement stockes dans un entropét italien sur la commune de

San Giulano, appanenaient à l'entreprise (OFI) Ils ont ensuite ete achemines à Bellegarde par l'intermédiaire de la Mannesmann italiana. Mais il n'y a pas d'autres mystères...

Qu'on interroge le chauffeur!

Et depuis mai 60 que s'est-il passé ?

La reponde du P-D G de France-dechels également président national de l'UNED (Union nationale des entreprises de déchets) coupe court à toute investigation « depuis 1980, nous n'avons plus entreposé de déchets étrangers sur la decharge de Bellégarde. Nous respectons ainsi un arrête prefectoral »

Pourtant plusieurs, questions intriguent encore la population Et si la dioxine était passée en fraude? Pourquoi les pistes françaises s'arrêtaient-elles à Bellegarde?

Descendu spécialement de Pans M. Simon le P.-D. G. a tenté d'apporter quelques éléments aux mystères qui entourent les

füts de Seveso

« Le monde des dechets est très fermé a-t-il indiqué. Les societes lidèles à leurs engagements et pour conserver leur chentèle se montrent très discrétes C'est la regle du jeu Mais dernère ces barnères des centitudes demeurent. A l'arigine poursuit M. Simon, les fûts de dioxine, d'après un document de douane officiel, que j'ai vu, devalent se diriger vers Portide-Bouc Or depuis on a perdu leur trace, c'est impensable car le transporteur (au moins lui) est au courant de leur destination... qu'on l'interroge il n'est par tenu du secret. 1 Visiblement inité par cette affaire de Seveso et désireux d'apporter des éléments de reparses le P-D C a precisé que les lûts de Seveso ne cachaient qu'une infime partie du ventable problème des déchets industriels

Dans une décharge sauvage?

Il y a, a-t-il indique (d'après un rapport du ministère de l'Environnement date de 1974 32 millions de tonnes de déchets banals et 18 millions de torines de déchets spéciaux stockes chaque année en França Et sur les 18 millions, deux millions sont toxiques et dangereux. Où les entreposer et qu'en l'arre a-t-il qu'estionné?

Enfin il a eu deux petites phases assez révelatrices en lancant « le connais un docu dans l'assistance l.) et encore « cherchez un peu du côté des décharges sauvages » Interrogs sur ces afirmations M. Simon a ajoute « il y a eu entre 1975 et 1981, 1500 desnarges brutes souvages ferméet. Mais en 78 il subsistan 25 000 decharges sauvages de ne sais pas ou sont los 41 fürs de dixime maiu je chercherais dans cette oriection si javais à le faire.

Feut-ètre une indication. En tout das le mystère : épaissit. Et la dioxine contenus dans les réacteurs et la materier de l'usine de Seveschisone bien de depasser cellé entermée dans les 41 fûts introuvables. Les déchets l'entisent.

Jean-Paul VESPINI

b) Une réponse houleuse

Le Provençal

Sous un ciel qui menace d'éclater, la colore gronde. Un homme entouré, questionné, pris à partie, se débet pour se faire entendre, pour passerson message, pour rassurer et calmer les esprits. M. Simon. PDG de « France Déchets », baptisée en la circonstance « France Décès », ne parvient pas à conveincre. Diable l la population de Bellegarde n'est pas venue ici pour se satisfaire de mots et d'assurances. Elle ne souhaite, ne veut, n'exige qu'une seule chose : que les déchets industriels disparaissent, qu'ils ne soient plus traités ici.

L'ombre des 41 fûts de diozine plane sur la décharge contrôlée : de Pichegut, à mi-chemin entre Bellegarde et Saint-Gilles Seveso fait boule de neige. Les fûts sont signalés un peu pariout en France « Alors, pourquoi pas ici? », lance à la cantonade un agriculteur.

* Allez polluer silleurs » I

Allo, docteur? Je me sens très mal Je suis certain que c'est à cause de la dioxine la Les médecins de Bellegarde ont entendu ces derniers temps, certains patients affribuer un coup de fatigue, une baisse de tension, aux déchets italiens. Dans les ruelles étroites et sinueuses du village, les bruits les plus fous circulent. Des rumeurs sans fondement assure. M. Alain Lagarde membre du comité de dé-

lense e Bien des gens craignent que ces l'úts soient actuellement enfous sur le site : C'est peu probable, dit-il

ells ne sont pas ici, comme ils ne sont sur aucun des neul sites que nous avons à charge », rétorque M. Simon-Hier après-midi, à l'occasion d'une journée pones ouvenes qu'il a provoquée, il l'a dit et redit. Mais lorsqu'il y a psychose, lorsque la population est alarmée on ne croit pas, on pense mensonge »

Les questions ont lusé de toutes parts « Pourquoi ces-mauvaises ordeurs ?). « Ouels déchets industriels traitez-vous ? ». « Y a-t-il des risques, de danger ? ». L'inquiétude se lisait sur tous les visages, la colere se dessinait sur toutes les levres

 Bien súr qu'il y a des produits polluents mais ils sont dans la norme d'acceptation et dans les seuls tolères par la loi l'a répondait M. Simon Mais rien, n'y farsait. « La France est un vrai paillasson une poubelle Panez, allez polluer ailleurs, on ne vous veut plus l'a C'était on ne peut plus clair, net et précis ».

Une demande d'extension

La politique n'a rien à voir dans notre démarche. La population est unie : du simple citoyen au membre du Comité de défense, en passant par les élus, on tient aujourd'hui le même discours. Entreprendre tout d'abord une fouille systèmatique et minutieuse du site pour voir si les 41 fûts de dioxine n'y sont pas ensevells Ensurte, que les dechets industriels soient traités ailleurs et ne conserver uniquement que le traitement des ordures mé-

nagores

Or, voici que le prélet du Gard M Gyollet demande que les élus se prononcent sur une extension de France-Déchets » « Un comble l'a clame-t-on ici et la

Hier soir des élus, en seance du Conseil municipal, et se sont prononcé « contre » A l'unanimité. Un vote qui n'aura surphs personne N'empeche. une question demeure Lorsque le trou où sont deversés les déchets sera rempli dici à sept-huit ans, et la surface recouverte de deux metres de terre (stipulé sur un contrat) qu'adviendta-t-il du terram ? 1 placera-t-on une poncarie Attention terrain fertile en déchets , ou y plantera-t-on des pommes-de-terre

Tout le monde se le demandait. La demandé hier et n'a pas obtenu de reponse hier

ALAIN GUTTADAURO

c) Encadré : beaucoup de déchets à porter disparus

Le Provençal

- 28.000 tonnes seulement !-

En 1982, le site de Pichegut a traité 28.000 tonnes de déchets industriels (français) et de la région. Ce site « contrôlé » est le seul qui existe sur le sud de la France.

Le seul I rien sur Lyon, rien sur Toulouse, rien sur Marseille, rien sur Nice, rien nulle part, juste Hellegarie.

Et toutes les industries regionales auraient fournies seulement 28,000 tonnes de dechets en 1982 ?

Question à deux sous où sont passes tous les decnets qui manquent officiellement à l'appel ? Ensevelis sous des... dépôts sauvages ?

A. G. /

3° Effervescence dans le Var

Var-Matin

Les associations de défense de la nature du haut-Var, dans un télégramme adressé, hier, au préfet du Var, demandent de bien vouloir « entreprendre l'exploration immédiate de nombreuses galeries de mines désaffectées qui existent dans l'Ouest du département ».

Leur demande est motivée à leur avis par a certaines informations selon lesquelles les fûts de dioxine de Seveso pourraient avoir été déposés dans l'une de ces galeries ». Selon ces mêmes sources, le camion portant les fûts authentiques aurait passé la frontière française à Vintimille, le 10 septembre 1982 et serait arrivé à Marseille le 11.

Les vrais fûts de dioxine auraient ensuite été chargés sur un camion qui aurait pris la direction de l'Ouest varois, tandis qu'un autre véhicule aurait pris à son bord des fûts chargés de sable, avant de gagner St-Quentin

N.D.L.R.

Dès la réception, hier dans la soirée, de cette dépêche A.F.P., nous avons interrogé la préfecture du Var qui nous a déclare n'avoir reçu aucun telégramme et ne possèder aucune information à ce sujet.

4° Effervescence partout

Le Nouvel Observateur

C'est un peu comme les O.V.N.I : la dinxine, beaucoup de Français ont cru en sentir l'odeur près de chez eux et ont alené maites, gendarmes, secreta-dist d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vic et journaix Mémi-

el surtout — per lettres anonymes. Contròlant toutes les pistes du peuvent mener à la dioxine de Seveso, les services des Mines ont commencé un grand ménage de printemps dans les poubelles industrielles du pays, Grâce à la fiévre de la dioxine, les P,V préfectoraux s'alignent chez les procureurs de la République, et quelques affaires vont trouver un peu plus vite que prévu un Epiloque heureux.

5° Intervention du député communiste de Charente à l'Assemblée : la sécurité ne saurait être abandonnée au privé

L'Humanité

L'affaire des fûts de dioxine de Seveso, avec ses prolongements à Romazières en Charente (découverte que d'autres produits dangereux, venant de Rhône-Poulenc, y avaient été, déposés), « a révélé, déclarait le député communiste de ce département, Andre Soury, la responsabilité des pouvoirs publics et du legislateur dans une question qui intéresse la securité des populations. Les multinationales, mettant leur profit au-dessus de l'interet public, utilisent la nature comme un moven bon marché d'évacuer leurs dechets. Il faut aujourd'hui à la droite une certaine dose de evnisme pour demander une cummission d'enquête alors que c'est elle qui, au nom du fameux credo liberal, a couvert de telles pratiques!

Des moyens nouveaux doivent être engages pour tiposter à un tri peril : « Face aux progres de la entime, ne pourrions-nous pas nous inspirer de ce

qui se fait dans le domaine nucleaire et notamment créer un organisme similaire de l'Institut technique de protection nucléaire? » De façon genérale, la sécurité est trop importante pour être conflée à des sociétés privées : « Ne devrait-on pas plutôt s'appuyer sur le secteur public pour mettre en œuvre une grande politique de prévention et de retraitement des dechets? P

"Trois principes guident mon action, repondant Huguette Bouchardeau, renforcer in responsabilité du producteur à l'égard de ses dechets; donner une information complète, notamment aux travailleurs et élus locaux; augmenter l'efficacité des moyens de contrôle et de sanction dont disposent les pouvoirs publics. »

Reprenant la parole, André Soury suggerait la création d'une taxe parafiscale qui frapperait les grands pollueurs, ballir, il insistait e pour que le dossier de Koumazières soit traite as ec celerité ».

III - DEPECHES D'AGENCES

1º Roumazières : départ et suivi des déchets arséniés

a) L'annonce du départ

AFP, Angoulème, 0 h. 57

LES 21 TONNES DE PRODUITS ARSENIES ENTRÉPOSES ILLEGALLMENT DANS LA DECHARGE DE ROUMAZIERES (CHARENTE) SONT PARTIS SAMEDI PEU APRES DRED EN DIRECTION DE LA DECHARGE DE LA SAP À ST-HERBLAIN (LOIRL ATLANTIQUE), A-T-ON APPRIS DE SOURCE OFFICIELLE.

ILS ONT ETE CHARGES A BORD B'UN CAMION AFFRETE PAR LE DESTIONNAIRE DE LA DECHARGE DE HOUMAZIERES ET GONT ACCOMPAGNES PAR UNE VOITURE DE GENDARMETIE.

b) Précisions surles précautions prises

AFP, Angoulème, 1 h. 27, 1 h. 29

DEG PRÉVELEVEMENTS AVAIENT ETE EFFECTUES AUPARAVANT DANS CHACUN DES 72 TUS CONTENANT LLS DECHETS: PAR LA DIRECTION DES SERVIGES SANITAIRES ET 50CIAUX DE LA CHARENTE, CES PRELEVEMENTS ONT ETE ENTREPOSES À LA GENDARMERIE DE ST. CLAUD (CHARENTE) EN ATTENDANT QUE SOIT OPEREE UNE ANALYSE POUR EVITER TOUTE CONFUSION QUANT À LEUR CONTENU.

ON INDIQUE A LA PREFECTURE DE LA CHARENTE QUE LEUR ADMISSION AU CENTRE DE FLIRAIILMENT DE ST. HERBLAIN, OU ILS SONT CONVOYES PAR UNE VOITURE DE GLNDANMERIE A BORD DE LAQUELLE A PRIS FLACE UN OFFICIER DE POLICE JUDICIAIPE, A L'IL AUTORISEE PAR UN ARRETE DU PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE.

L'ATTENTE D'UNE COLUTION REPONDANT AUX CONDITIONS REGLEMENTAIRES", LA SOCIETE CHIMIQUE DE "LA GRANDE PARQUESE" EST "TENUE D'ACCEPTER" LE TRANSIT DES DECHETS CARE L'ENGEINTE DE SON USINE DE MONTOIRE OU DANS UN CENTRE DE TRANSIT AUTORISE ET SOUS DA PROPRE RESPONSABILITE.

ON PRECISE ENFIN QUE LES DECHETS NE QUITTERONT PAS CE CENTRE AVANT (NE LES ANALYSES AILNT PROUVE QU'IL S'AGIT BIEN DE PRODUITS ARSENIES. CES ANALYSES DEMANDERONT PLU DE TEMPS ET L'ON ESTIME QUE SI TEL EST LE CAS, LES DECHETS SIRONT TRANSPORTES DANS LA SEULE DECHARGE POUVANT LES ACCUEILLIR EN ÉGROTE. THE MINE DE SEL SITUEL À MERFA-MEURODE (HESSE, R.F.A.T.

c) Arrivée dans la région nantaise et attente d'un nouveau départ

AFP, Nantes, 9 h. 28

CENTE SOCIETE TOUT EN DEGLARANT NE PAS RECONNAITRE SA RESPONDABILITE DANS "L'ANOMALIE DE ROUMAZIERES", DONT LA FAUTE "NE LUI INSOMBE PAS", S'ETALT DECLANLE VENDREDI SOIR FRETE À REPONDRE à L'INJONCTION DES POUVOIRS TUBLICS ET S'ASSOCIER À LA RECHERCHE D'UNE "DESTINATION FINALE" DES DECHETS REFUSES.

ANRIVE À SAINT-MERBLAIN EN PRESENTE DE REPRESENTANTS DE LA COCIETE CHIMIQUE L'I DE LA POLICE URBAINE VENUE RELAYER LA GENDARMERIE ET S'ASSURER DU RESPICT DE L'ARREYL PROFESTORAL, LE CHARGEMENT POURRAIT QUITTER LA REGION MANTAIGE DANS LA NUIT DE DINAMENE À LUNDI QUIL L'UNDI MATIN. LE CANION LE FEUT EN EITET MAS CINCULEN LE WER END. LA PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE À FAS AILLURG PRECISE ATTENDRE DES INDICATIONS PRECISES DU MINISTÈRE DE L'EDVINONNÉMENT SUR LA DIRECTION QUE DEVRAIT PRENDRE SE CHARGEMENT.

2º Déclaration de la CGT

AFP, Paris, 16 h. 36

- LA CGT, EVOQUANT L'AFFAIRE DES DECHETS TOXIQUES DE CLYESO, LCJIML QUE "LL FUELIS DOIT ETRE LARGEMENT INFORME DES A PRESENT ÉU CONTENU DES DECHARGES CONTENANT DES DECHETS TOXIQUES EN FRANCE" ET AFFIRMS QUE "LA DISCRETION DE L'ADMINISTRATION SUR CE SUJET N'EST PLUS TOLERABLE".

DANS UNL DECLARATION: MME LYDIA BROVELLI: SECRETAIRE DE LA COT: DENANCE "LE LATRONAT. QUI DANG L'INDUSTRIE À LA PACHEUSE HADITUDE DE K'ENVIENCE SES PRODUCTIONS QUE DANS UNE OPTIQUE DE PROFIT ET LE RENTABILITE DU CATETAL À COURT TERME EN IGNORANT VOLONTAIREMENT LE COUT SOSIAL DES RISQUES QU'IL FAIT COURTS À LA POPULATION ET AUX TRAVAILLEURS DES ENTREPRISES".

"SEVEGO EN EST UN DES EXEMPLES LES PLUS CRIANTS", AFFIRME LA COT QUI COULIGNE QUE "LE GOUVERNEMENT DE GAUCHE DONT S'EST DOTES LA FRANCE EN 1931 NE PLUI PLUS ACCEPTER LE COMPORTEMENT DU PATRONAT CONTINUANT À AGIR COMME SI BIEN NE D'ETAIT PAGSE".

AVEST LA CET (ROPORE, T-ELLE "DANS L'EMMEDIAT" QUE "LE BTOCHAGE DE LES BEQUILS NE BOINE (LUS SE LACRE PRES RES LIEUX MADITES MAIS DANS DES DESMANCES CONNUES DU L'UBLIC, RETERTORISES ET AVANT DES GARANTIES D'ETANCISETE ET LE PROTECTION NECESSAIFE CONTROLLES EFFICACEMENT PAR DES EQUIPES ADMINISTRATIVES RENFONCELE".

EN OUTSE, DOUR ELLE, "LE TRANSPORT, DU LIEU DE CEMART À L'ARRIVEZ, AU LITU DI L'OCKAGE DOIT L'AR VERSITABLE À TOUT MOMENT".

Dimanche ler mai 1983

DYNAMIQUE

La journée n'est marquée que par deux dépêches concernant Roumazières: la préfecture ne relâche ni ses efforts ni sa pression. Les analyses effectuées sur les déchets italiens ont montré que ces derniers ne sauraient provenir de Seveso; on rappelle la mise en demeure concernant l'évacuation de ces déchets entrés illégalement. L'exploitant s'élève contre cette décision et met en Cause le service des Mines qui, selon lui, avait autorisé ce dépôt de déchets phéno-chlorés. La bataille continue.

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Roumazières
- a) Les déchets en provenance d'Italie n'ont rien à voir avec ceux de Seveso
- b) L'évacuation des déchets

450 Ier mai

III - DEPECHES D'AGENCES

1º Roumazières

a) Les déchets en provenance d'Italie n'ont rien à voir avec ceux de Seveso AFP, Angoulème, 23 h. 28

Les 141,2 tonnes de déchets phéno-chlorés déposés fin mars dans la décharge de Roumazières en provenance du nord de l'Italie "n'ont rien à voir avec ceux de Seveso", a-t-on affirmé dimanche soir à la préfecture de Charente.

Ces déchets, présentés comme provenant de l'incendie d'une usine, ont été soumis, sur demande du préfet de la Charente, à des analyses scientifiques à La Rochelle et à la Faculté des Sciences de Montpellier (service du professeur Mestre).

Selon les premières indications reçues à la Préfecture de la Charente, ils contiennent des pesticides organichlorée proches de la famille du 2.4.5. T. utilisés couramment en agriculture et des produits chlorés dans lesquels ne pourrait se présenter qu'en quantité insignifiante une des 75 formes de la dioxine.

b) L'évacuation de ces déchets

AFP, ANgoulème, 23 h. 30

On rappelle d'autre part à la Préfecture de la Charente qu'une mise en demeure a été faite auprès de M. Jacques Rocher, le gestionnaire de la décharge, pour qu'il évacue ces déchets "entrés illégalement, toutes les formalités requises n'ayant pas été accomplies" avant le 3 mai à minuit.

Toutes les dispositions ont été prises pour pallier son éventuelle d lotion par une évacuation d'office dans une direction non encore précisée, ajoute-t-on à la Préfecture.

M. Jacques Rocher s'est élevé dans un communiqué contre cette décision, protestant de sa bonne foi et affirmant que le dépôt des déchets phéno-chlorés avait été "autorisé par l'inspection départementale des Mines de la Charente".

DYNAMIQUE

Une demi-douzaine de quotidiens reviennent sur le départ de l'"arsenic" de Roumazières. D'autres complètent les informations à disposition. L'Alsace annonce (le journal avait en réalité déjà fait état de cela le samedi 30 avril) qu'une destination a été trouvée pour ces déchets arséniés : le centre de traitement de Hombourg, puis, après conditionnement, les mines de sel près de Kassel (RFA). Une nouvelle fois, on observe à cette occasion ce que peut être la gestion souhaitée en matière de déchets (transparence, précautions, contrôle des autorités). A Roumazières, l'affrontement semble prévaloir entre l'exploitant et l'administration, M. Rocher refusant d'évacuer les déchets phéno-chlorés, arguant d'un accord verbal obtenu du service des Mines à ce sujet - ce que dément le responsable du service. La préfecture reste ferme : en cas de réfus, elle fera exécuter les travaux au frais de l'exploitant. Pour tous ces travaux, on commence à poser la question de la prise en charge financière.

A Saint-Quentin, les journaux continuent à s'interroger sur les propos de Me Maurin et la "solution" qu'il avait annoncée. Une solution "discrète" qui, rappelle le Courrier Picard, ne serait "certainement pas du goût du secrétariat d'Etat à l'Environnement où l'on déclarait la semaine précédente que l'opération devrait obligatoirement se dérouler au grand jour". Ultérieurement, les journaux régionaux identifieront largement cette idée de solution discrète à la politique suivie par l'Environnement dans cette affaire. On le voit, au 2 mai, Le Courrier Picard ne réagit pas encore de cette façon.

Par ailleurs, la réflexion sur la gestion des déchets se poursuit. La région Midi-Pyrénées voudrait voir ses dossiers avancer sur ce problème. Le Monde revient sur les propos de MmeBouchardeau au Sénat (29 avril) : elle avait aussi, à cette occasion, jugé "inadmissible," une opération de sous-traitance ayant pourbut d'éviter que l'on ne sache où se trouvent les déchets toxiques.

L'AFP reprend le thème des "pourparlers" et "tractations qui se jouent en coulisses", en se posant la question de savoir qui peut libérer B. Paringaux du secret. Une autre dépêche précise la politique du secrétariat d'Etat à l'Environnement en matière de "fouilles": ne pas confondre vitesse et précipitation, ne pas creuser partout, sans vérification préalable; on ne peut suivre toutes les lettres anonymes. Il ne s'agit donc pas, commente l'AFP, d'imiter l'action à grand spectacle des Allemands à Münchenhagen. Enfin, sur le front de Roumazières, trois points retiennent l'attention: l'inculpation du gérant de la décharge; les problèmes techniques que l'on va rencontrer pour extraire les 14 tonnes de résidus phéno-chlorés et leur trouver une destination finale; la question, toujours, de la dalle de béton: la commission d'enquête pourrait demander sa destruction.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (8)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

- 1º Roumazières
- a) Les déchets arséniés : destination Alsace -RFA
- b) Les déchets phéno-chlorés : le refus de l'exploitant qui met en cause les Mines
- c) La charge financière des opérations
- 2° Saint-Quentin
- a Scénario pour la piste "tractation"
- b) "Solution" discrète contre épilogue au grand jour, ou Me Maurin contre le secrétariat d'Etat à l'Environnement
- 3° Gestion des déchets industriels : le dossieren Midi-Pyrénées
- 4° Retour sur les propos de Mme Bouchardeau

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Saint-Quentin: "pourparlers" et "tractations en coulisse"
- Les fouilles en Fance : le secrétariat d'Etat à l'Environnement veut éviter de confondre vitesse et précipitation
- 3º Roumazières
- a) Inculpation du gérant de la décharge
- b) Problèmes techniques
- c) La question de la dalle de béton

455

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

1. Le Point : Poisons d'avril

- Le Quotidien de Paris : Arsenic, les déchets de Roumazières vont à Saint-Herblain.
- 3. Sud-Ouest : L'Arsenic de Roumazières : retour à l'envoyeur sous escorte.
- 4. France-Soir : Roumazières, c'était des pesticides.
- 5. L'Hymanité : L'arsenic en transit à Saint-Herblain.

6. Ouest-France: Arsenic, l'escale nantaise.

7. Presse-Océan : L'arsenic de retour en Loire-Atlantique.

8° Le Quotidien de Paris : Déchets industriels, l'inquiétude se répand.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

- L''Alsace: L'Arsenic de Roumazières sera traité à Hombourg (Haut-Rhin), puis évacué près de Kassel (RFA).
- Sud-Ouest : Roumazières-Louhert, l'ACODEC ne répond plus des déchets phéno-chlorés.
- 3. Le Parisien : Les 21 tonnes de boues toxiques évacuées de Roumazières.
- 4° L'Union : La solution négociée pourrait aboutir cette semaine.
- 5° Le Courrier Picard : Une semaine décisive ?
- 6. La Dépêche du Midi : Une poubelle de 1 000 tonnes.
- 7° Le Monde : Mme Bouchardeau veut assurer une totale "transparence dans les importations des déchets toxiques.

2. THEMES

1º Roumazières

a) Les déchets arséniés : destination Alsace-RFA

L'Alsace

«Une affaire banale»: ainsi est qualifiée par la direction du centre de traitement des déchets industriels de Hombourg le problème de l'arsenic de Roumazières (***)

Le centre est en effet habilité à traiter le carbonate arsenié. Celui-ci arrive par camions sous forme de boues et l'opération consiste à la solidifier, c'est-à-dire à le mélanger à du ciment. Une fois conditionnés ces blocs solides sont ensuite

transportés — également par fûts chargés sur des camions — en RFA dans les mines de Kall und Salz au sud de Kassel, près de la frontière entre les deux Allemagne. Ils sont enfouis dans des galeries, «Une opération de routine» pour la société d'Ottmarsheim qui a traité 360 tonnes de solution arseniée en 1982 à raison de 2300 F la tonne. Un camion par semaine est envoyé, en moyenne, outre-Rhin.

»Les fûts sont parfaitement identifiatiles et portent des numéros de codes. précise le directeur du centre, M. Jean-Pierre Lachèvre. Qui ajoute: Cost dans le cadre de cette activité normale que se grelle la demande venue de Roumazieres. « J'ai accepté à deux conditions, recevoir des fûts parfaitement conditionnés et obtenir autorisation de la direction interdépartementale de l'industrie (DII) à Strasbourg. Les négociations ont duré plusieurs jours. Après d'ultinies conversations avec la direction de l'usine de Grande Paroisse, M. Lachèvre a eu sa double garantie samedi matin par télex. D'une part. l'autorisation de la DII, d'autre part, lu certitude d'une livraison conforma «Ce n'est qu' à ce momentlà que nous avens donné notre accord stetiminita.

b) Les déchets phénochlorés : le refus de l'exploitant, qui met en cause les Mines

Sud-Ouest

Ille problème de l'évacuation des déchets enfres lilegalement à l'Affil n'est pas règlé : M. Rocher refuse en effet d'assurer le départ des quatorze tonnes de résidus phénochlorés (arrivés de Belgique en tevrier 1982) qui doivent quitter Roumazières mardi à minuit.

Dans un message adressé à la préfecture de la Charente, le P.D.G. de l'A.C.O.D.E.C. s'explique: « Le service des Mines d'Angoulème, écrit-il, a effectivement demandé le départ de ces déchets. Mais au cours d'un entretien, début mars 1982. M. Ponce, responsable de ce service, a, en lin de compte, accepté que ces produits soient laissés sur place, compte tenu de la modestie du lot et de sa toxicité moindre... ».

Toutes choses que la préfecture, comme M. Ponce démentent. Mais cette grosse pierre dans le jardin de l'administration fait apparaître que le déroulement des opérations ne sera pas simple. Et déjà la préfecture indique qu'elle prendra des « mesures de substitution ». C'est-a-dire qu'elle fera exècuter les trayaux aux frais de l'A.C.O.D.E.C.

Des ce matin, donc, les opérations devraient reprendre à l'Affit pour en extraire les déchets phénochlores.

c) La charge financière des opérations

Le Parisien

On commence, par ailleurs, a evoquer la question du financement de tous les travaux et foutiles actuellement engages sur le terrainincrimine et dont il va fallour chiffrer le coch. Saus doute la repurition se fera-t-elle entre l'exploitant, le propriétaire de la carrière et tous les industriels qui y ont déverse des produits interdits.

2° Saint-Quentin

a) Scénario pour la piste tractations

L'Union

Bien entendir on ignore tent pour le moment des inodatins de la solution envisagée. Le fait que M. Otivier Maurin ait declare qui a promait s'agir d'une « solution tancante » parient de penser que les 41 futs sont bet in bien entrepose, on France. Mais la partir de ses propos partois ringmaliques, voire même contradictories, on peut enestre differentes hypothèses.

Ams, if no seral pas viament surprenant que la time Hollmann-Lu Roche puble un communique dans quelques paus pour anoncer qu'elle est inntrée en possession du tangereux chargement. Les 41 füls seraient alors choviges au grand pou vers l'usine d'elimination des dechris chimiques de Saint-Vulba\$ (Jura) pour y être trailes sous le contrôle du secritainat d'Elat à l'Environnement. Il ne s'aut bien sur que d'une hypothèse, la plus plausible peuticle Elle aurait au moins l'avantage de permettre de rassurer l'opinion publique, de faire sortir M. Bernard Pa-

ringaux de sa prison et de ne pas révèler le lieu ou lurent cirreprosés les déchets durant six mois

b) Solution discrète contre épilogue au grand jour, ou Me Maurin contre le secrétariat d'Etat à l'Environnement

Le Courrier Picard

A l'évidence, le conseil de M...
Paringaux souhaite que la « salution » soit appliquée rapidement, et discrètement : ce qui ne sera certainement pos du goût du secrétariat d'État à l'Environnement où l'on déclarait la semaine dernière que l'opération devroit obligatoirement se dérouler au grand jour.

3° Gestion des déchets industriels : le dossier en Midi-Pyrénées

La Dépêche du Midi

La rocamvolesque disparition des déchets de Sévéso aura peut-être un effet positif. Elle amenera les pouvoirs publics à prendre conscience de la difficulté de se débarasser des déchets industriels.

Une question qui se pose avec accuité dans la région Midi-Pyrénées, qui ne compte aucun centre de retraitement. Une seule décharge agréée fonctionne à Lapcyrouse-Fossat, entre Toulouse et Albi

Cette situation n'est pas une découverte. Depuis décembre 1981, la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Garonne a été investie d'une mission de recensement. Une première étude a paru à la fin de l'an dernier. Et un groupe de travaii, que préside Robert Sanègre, planche depuis quelques mois sur le sujet. Ceci avec la bénédiction de la région, de l'agence de bassin et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets [A.n.r.e.d.].

Comment 50111 traitées les quelque 20.000 tonnes de dechets industriels et commerciaux pro-duits par mois par les entreprises de Haute-Garonne? Quelques 5.700 tonnes ne seraient pas récupérées. Elles seraient stockées provisoirement dans les entreprises ou pris en compte par des sociétés de prélèvement. A moins qu'elles ne soient taut simplement incinérées ou éparanes, comme c'est le cas pour les hones de décantation.

Tout ce qui cancerne les décliets de première catégorie bols, papiers et curtons, textile, métaux ferreux et non ferreux, les gravats di vers, ne pose qu'un problème d'organisation et de site à trou ver. Les 400 tonnes de matières plastiques créent déjà une situation plus complexe.

Pour les déchets organiques d'abuttoirs, de sang, de cé réales, de légumes, de fruits, de cnirs et de peaux, on envisage une volorisation qui peut même déboucher sur une industrie noble chinuie fine, pharmacie, etc... Les déchets toxiques sont plus embarrassants, qu'ils soient solides, pa-

teux ou liquides. Notre seul département produit plus de deux mille tonnes de ces matières, résidus de l'industrie chimique, solvants venant des traitements de surfaces ou, plus sim-plement, huiles de vidange, A l'heure uctuelle, ces matières partent vers les centres de retraitement de Paulhac ou de Bassens en Girande, de Mourenx dans les Pyrénées-Atlantiques. L'A.p.c. a opté pour Hombourg, en Alsace, où elle possède son propre centre.

Une solution qui ne peut indéfiniment se prolonger. Il fallait connaître les besoins, dit-on à la chambre de commerce, nous allons maintenant faire des propositions à l'administration et à la règion. — G. A.

4º Retour sur les propos de Mme Bouchardeau au Sénat

- Il ne ni appartient pas, 2-1-elle ajouté, de me prononcer sur les responsabilités, mais il est inadmissible de monier une opération de sous-traitance avant pour but d'éviter que l'on ne sache où se trouvent les déchets toxiques, alors qu'un industriel à l'obligation d'assurer la securité de leur élimination.

(... : voir Afr, 29 aurl)

M. Bonnesous, reprenant la patole, a souhaité que l'on aggrave les
sanctions et qu'on interdise à ceux
qui sont impliqués dans de telles affaires de continuer à exercer leur activité. De son côté, M. Lederman retient comme seule solution une
assirration des principes selon lesquels la responsabilité des déchets
doit revenir aux seuls producteurs,
sous réserve d'une condamnation
conjointe des intermédiaires dans
certains cas.

III - DEPECHES D'AGENCES

1º Saint-Quentin : Pourparlers et tractations en coulisse

AFP, Paris, 8 h. 41

BERNARD PARINGAUX, LE GERANT DE LA "SPELIDEC" ECROUE

R SAINT-QUENTIN (AISNE) DEPUTS LE 30 MARS VA-T-IL ENFIN SORTIR DE SON MUTISME

ET REVELER OU IL A CONDUIT LES 41 FUTS DE DIOXINE? AU FIL DES JOURS, CETTE

EVENTURLITE PREND DE LA CONSISTANCE, TANDIS QU'IL APPARAIT DE PLUS EN PLUS

EVIDENT QUE DES TRACTATIONS SE JOUENT EN COULISSES POUR LIBERER LE DETENU DE

SA "CLAUSE DU SILENCE".

PERSONNE, EN TOUT CAS, HE RECOMMAIT OFFICIELLEMENT L'EXISTENCE DE TELS
"POURPARLERS" QUI POURRAIENT ETRE MENES, SELON TOUTE VRAISEMBLANCE, PAR
L'INTERMEDIAIRE DE L'AVOCAT MARSEILLAIS DE BERNARD PARINGAUX, ME OLIVIER
MAURIN. EN QUITTANT MARDI DERNIER LA PRISON OU IL AVAIT RENDU VISITE A SON
CLIENT, L'AVOCAT A TENU DES PROPOS PLEINS DE SOUS-ENTENDUS, AFFIRMANT QU'UNE
SOLUTION RAPIDE ET "QUI SERA POSITIVE" ETAIT PEUT-ETRE EN VUE, AJOUTANT MEME:
"ON A PEUT-ETRE TROUVE LE MOYEN DE SORTIR DE CETTE IMPASSE DANS L'INTERET
GENERAL ET DANS CELUI DE PARINGAUX".

CONFORTANT EN QUELQUE SORTE CETTE HYPOTHESE; LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE SAINT-QUENTIN; M. LE GOUIC; A DECLARE QUE LA DECISION; EN CE QUI CONCERNE LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE DE BERNARD PARINGAUX; ATTENDUE CETTE SEMAINE PROCHAÎNE DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION D'AMIENS; "POURRAIT APPORTER DES ELEMENTS NOUVEAUX"; UNE REMARQUE INTERPRETEE DANS UN SENS FAVORABLE AU DETENU PAR TOUS LES OBSERVATEURS PRESENTS.

**NOFFMANN-LA ROCHE*, PROPRIETAIRE DE L'USINE DE SEVESO OU A EU LIEU LA FUITE DE DIOXINE, MAINTIENT QUE CE N'EST PAS ELLE QUI A EXIGE LÉ *CONTRAT DU SILENCE*. AU CONTRAIRE, DIT-ELLE, LE SECRET HOUS A ETE IMPOSE AINSI QU'AUX AUTORITES LOMBARDES. IMPOSE, MAIS PAR QUI ? LA FIRME **MANNESSMANN-ITALIANA*,

CHARGEE PAR "HOFFMANN-LA ROCHE" DE L'EVACUATION DES FUTS, NE S'EST JAMAIS
PRONONCEE SUR LE SUJET. PARINGAUX POUSSE PAR TOUS POUR FAIRE SORTIR LE PLUS
UITE POSSIBLE LES DECHETS D'ITALIE AURAIT PU, EN FAIT, SOUMETTRE LUI-MEME
CETTE CLAUSE, "EXIGEE" PAR SES PROPRES SOUS-TRAITANTS ET PAR LE DESTINATAIRE
FINAL.

CES DERNIERS ONT-ILS LES MOYENS DE DELIER MAINTENANT PARINGAUX DE SON SECRET? RIEN N'EST MOINS CERTAIN, SURTOUT SI L'OPERATION NE S'EST PAS FAITE "LEGALEMENT", AVEC L'ACCORD DES AUTORITES CONCERNEES. LES NEGOCIATIONS EN COURS, QUE PERSONNE NE RECONNAIT MAIS QUE PERSONNE NE DEMENT, POURRAIENT CEPENDANT ENGAGER LES DIVERS PROTAGONISTES VERS UN DEBLOCAGE DE LA SITUATION.

LA FIRME "HOFFMANN-LA ROCHE" A D'AILLEURS INDIRECTEMENT ADJURE BERNARD PARINGAUX, LE 22 AURIL, DE "DONNER TOUTE INDICATION SUR LE LIEU D'ENTREPOSAGE", ASSURANT QU'ELLE RENONCAIT A L'AVANCE A TOUTE DEMANDE DE DEPONMAGEMENTS FINANCIER.

2° Les fouilles en France : le secrétarait d'Etat à l'Environnement veut éviter de confondre vitesse et précipitation

AFP, Paris, 8 h. 34

LE SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT CONTINUE, EN ATTENDANT, SA QUETE SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS. A CEUX QUI S'ETONNENT DE L'APPARENTE LENTEUR DES RECHERCHES ET DES FAIBLES MOYENS ENGAGES SUR LES SITES SOUPCONNES, IL REPOND:

"IL NE FAUT PAS CONFONDRE VITESSE ET PRECIPITATION". "NOUS HE SONMES PAS CONTRE LES COMPTEURS GEIGERS NI CONTRE LES BULLDOZERS, AFFIRME-T-ON AU HINISTERE, MAIS AVANT DE CREUSER IL FAUT D'ABORD ENQUETER ET EVALUER TOUS LES RENSEIGNEMENTS QUI HOUS PARVIENNENT ET GENERALEMENT SOUS LA FORME DE LETTRES ANONYMES. ON NE PEUT PAS FAIRE DES TROUS PARTOUT SANS UN MINIMUM DE PREUVES ETAYEES", L'ALLUSION VISE LA TACTIQUE SPECTACULAIRE ALLEMANDE EMPLOYEE SANS RESULTAT DANS LA DECHARGE DE MUENCHEHAGEN APRES LES "REVELATIONS" D'UN EMPLOYE ALCOOLIQUE.

3º Roumazières

a) Inculpation du gérant de la décharge

AFP, Angoulème, 21 H. 24

Le gérant de la décharge de Roumazières, M. Jacques Rocher, a été inculpé lundi par le juge d'instruction d'Angoulême, qui l'a laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Interpellé à Buxières-les-Mines (Allier) -où il exploite un dépôt de produits pétroliers- Jacques Rocher qui faisait l'objet d'un mandat d'amener a été entendu à Angoulême par le juge d'instruction chargé de l'affaire.

On estime de bonne source, que M. Rocher devrait être amené dans les prochains jours à comparaître à nouveau devant le juge d'instruction. En effet 5 autres plaintes ont été déposées contre lui pour dépôt de produits interdits, mauvaise tenue des livres des entrées et déclarations inexactes quant à la nature des produits, en particulier le dépôt de 207 tonnes d'anneaux de bashing qui contiendraient des boues arséniées.

b) Problèmes techniques

AFP, Angoulême, 21 h. 24

Sur place, à Roumazières, après le départ vendredi soir de 21 tonnes de boues arséniées - déchets dont le dépôt est strictement interdit en France - pour la banlieue nantaise où elles transiteront, les spécialistes chargés d'organiser l'évacuation des déchets interdits s'interrogent en particulier sur les 14 tonnes de résidus phéno-chlorés, qui figurent dans la liste des produits interdits. Celles-ci se trouvent au 3ème niveau au-dessous du niveau actuel de la décharge et paraissent encore plus difficiles à évacuer.

c) La question de la dalle de béton

AFP, Angoulême, 21 h. 30

Parallèlement, plusieurs témoins ont été entendus afin d'établir, si du béton avait été coulé dans la décharge au cours des 12 mois écoulés et si ce béton avait été coulé sur des fûts de déchets dont la présence n'apparaîtrait pas sur les cahiers des entrées de la décharge.

Enfin, la commission d'enquête pourrait demander la "casse" de la dalle de béton qui recouvre une partie de la décharge, celle-ci pouvant recouvrir d'autres produits hautement toxiques.

DYNAMIQUE

Une "solution négociée" avait été annoncée à Saint-Quentin. La chambre d'accusation devait examiner la demande de mise en liberté de B. Paringaux. On attendait donc le dé nouement, d'autant plus que procureur de la République avait semblé le laisser entendre (Libération).

La presse locale, très bien informée, rapporte également la longue audition, "officielle cette fois", du sénateur Noè par le juge d'instruction (non plus à Paris et dans un hôtel comme le 20 avril mais au Palais de Justice de Saint-Quentin).

A Roumazières, selon l'Humanité (bien renseignée par la commission d'enquête), on semble aller encore de découvertes en découvertes. De nouvelles zones d'ombre apparaissent et l'interrogation sur les déchets de Seveso n'est pas close. Au sujet des déchets arséniés, Air Liquide, dont dépend La Grande Paroisse impliquée à Roumazières, proteste de sa bonne fois : pour preuve, on fait remarquer qu'il y a eu, pour cette opération, subvention de l'Agence de bassin ; que l'établissement de Roumazières est agréé, que la société industrielle SARP (Société d'Assainissement Résidiaire et de Pompage, sise à Saint-Herblain près de Nantes) est conventionnée. Cette courte déclaration montre clairement pourquoi le secrétarait d'Etat à l'Environnement est si soucieux de faire porter l'entière responsabilité de la gestion de déchets aux producteurs et d'éviter la procédure d'agrément. Par ailleurs, Roumazières cédant ses déchets arséniés à une autre région, c'est l'Alsace qui s'émeut. Le directeur du centre de traitement alsacien pressenti apporte précisions techniques et assurances.

On apprend aussi que trois journalistes, dans leur chasse à la dioxine, ont été menacés par un habitant de Saint-Cyprien (Loire), armé d'un fusil. Ils étaient pourtant sur une fausse piste.

Deux journaux publient des articles tranchant sur le reste de la presse. Le Quotidien du Médecin s'insurge contre la publication du Bild Zeitung qui avait mis en cause Hoffmann-La Roche: point n'est "besoin d'en rajouter, d'ex-citer des imaginations, de publier pour faire parler de soi." L'information publiée par le Bild est jugée "ridicule" puisque, premièrement, elle contredit les dires d'Hoffmann-La Roche (et d'ailleurs Hoffmann-La Roche a démenti formellement); que, deuxièmement, elle exigigeait que le contrat passé par Mannesmann ne soit pas respecté. L'article, véhément dans le ton, repose sur/deux hypothèses : Hoffmann-La Roche dit vrai, ne s'est jamais trompé; le contrat doit être respecté, l'a toujours été. On observe, là encore, quelque difficulté de cohérence : l'auteur de l'article juge ainsi "invraisemblable" que les fûts soient en France..., ce qui implique une rupture du même contrat (les autorisations voulues n'ayant pas été délivrées par les autorités françaises). Mais il s'agit sans doute moins ici de convaincre que d'emporter l'adhésion du lecteur sur l'idée qu'il ne faut pas "raisonnables" en situation de "dépasser les bornes". Mais quelles bornes sont déraison?

De même, le Monde tente de casser le processus de dramatisation autour de la dioxine. Craignant peut-être l'assimilation classique : presse = alarmisme, craignant peut-être aussi de se voir accuser de tomber dans une "opération orchestrée" contre Hoffmann-La Roche, contre l'industrie pharmaceutique et chimique, le journal publie en bonne place un premier article au titre suggestif : "La dioxine, un produit dangereux ?". Un second papier, au titre également suggestif, revient sur l'accident de Seveso : "Du mythe aux réalités" (les résultats d'aujourd'hui rendent surprenante la dramatisation d'hier).

Il faut relever à ce propos un trait caractéristique de la situation de crise : la mouvance. De la psychose, par exemple, on peut revenir à la sagesse ou basculer sans hésitation dans une "rationalisation" âprement élaborée. Dans le cas présent, il se mble que l'on soit encore en période d'hésitation. Peu de jours après d'ailleurs, le Monde reviendra sur le cas de Seveso avec un sens moins aigu de la dé-dramatistion de bon aloi.

Par ailleurs, le Monde propose un autre dossier : le problème des déchets et celui des fûts de Seveso vus de Bâle, haut-lieu de la chimie, avec Ciba-Geigy, Sandoz et Hoffmann-La Roche. C'est là une nouvelle avancée dans l'examen des politiques industrielles face à la question des dédets, face aussi à une crise comme celle des 41 fûts.

Les dépêches du jour apprennent que le suspense demeure sur la mise en liberté de B. Paringaux : la chambre d'accustion de la Cour d'Appel d'Amiens n'a pas rendu sa décision immédiatement. En ce qui concerne les "négociations" qui seraient en cours pour libérer l'inculpé de son secret, le procureur de la République à Saint-Quentin déclare que ces éventuelles négociations ne peuvent être menées, de toutes façons, qu'avec l'éliminateur final des déchets. En d'autres termes, il n'y a pas de tractations entre l'inculpé et les pouvoirs publics.

Sur le front de Roumazières, l'AFP rapporte des éléments confirmant les informations publiées par le journal L'Alsace au sujet du transport des fûts de déchets arséniés à Herfa Neurode via Hombourg, après analyse méticuleuse. De même, il est établi que ce chargement de 21 tonnes était bien le 14e du genre à être acheminé sur Roumazières.

Enfin, on vérifie une nouvelle fois qu'une situation de crise est propice au développement d'autres processus de dérapage. Une autre affaire Spélidec-Mannesmann (Italiana) semble affleurer à propos des déchets de PCB qui aurait transité par Saint-Quentin avant traitement complet ou partiel à Saint-Vulbas. De même, Greenpeace soulève une autre "affaire Noè": le sénateur se voit accu-sé de vouloir immerger des déchets nucléaires dans l'Atlantique.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (5)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (9)

2. THEMES

- 1° Saint-Quentin
- a) L'examen de la demande de mise en liberté par la Chambre d'Accusation d'Amiens
- b) Le sentiment du commissaire responsable de la police d'Amiens
- c) Audition officielle du sénateur Noè et suite de l'enquête
- 2º Roumazières
- a) De plus en plus de problèmes ?
- b) L'appréciation du producteur des déchets arséniés
- c) Emotion en Alsace
- 3º Faits divers : escarmouche contre des journalistes
- 4° Des journaux à contre-courant
- a) Le Quotidien du Médecin s'insurge contre Bild Zeitung qui a mis en cause Hoffmann-La Roche
- b) Le Monde s'interroge sur cette dioxine que l'on dit dangereuse
- 5° Dossier: la chimie bâloise, ses rejets, et l'"effet Seveso"

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Saint-Quentin
- a) Décision de la Chambre d'Accusation : reportée
- b) B. Paringaux, son secret et les "négociations"
- c) Audition officielle du sénateur Noe à Paris
- 2º Roumazières
- a) De Roumzières à Herfa Neurode
- b) De 21 tonnes à 207 tonnes
- 3° Une autre affaire Spélidec-Mannesmann-Italie-Déchets
- 4° Une autre affaire Noè

466

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

- 1. Les Echos : Bernard Paringaux va-t-il parler ?
- 2. Le Quotidien de Paris : Vers la fin de l'impasse ?
- 3. France-Soir : Le gérant de Roumazières inculpé.
- 4. SUd-Ouest : Roumazières-Loubert, Jacques Rocher inculpé.
- 5. La Croix : Roumazières, le gérant inculpé.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

I. TITRES

 Libération : L'arsenic de Roumazières retourne à son expéditeur. Le mystère des fûts de Seveso levé aujourd'hui.

2. Le Figaro : Roumazières, le gérant de la décharge inculpé.

3. La Voix du Nord : M. Luigi Noè officiellement entendu à Paris par le juge d'instruction.

4. L'Humanité : Une fosse mystérieuse.

- 5. Presse-Océan : Les fûts iraient en Alsace.
- 6. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : En attendant l'arsenic de Roumazières.

7. Le Parisien : Roumazières, le gérant de la décharge inculpé.

8. Le Quotidien du Médecin : Seveso, encore de fausses informations.

 Le Monde : Un produit dangereux ? Du mythe aux réalités. Un pouvoir exceptionnel. La chimie bâloise aux prises avec ses rejets. L'effet Seveso. Trois suisses.

2. THEMES

1° Saint-Quentin

a) L'examen de la demande de mise en liberté par la chambre de'accusation d'Amiens

Libération

Pariera, pariera pas? Cette question en forme d'énigme qui domine l'affaire Seveso depuis que Bernard Paringaux est emprisonné pourrait, trouver une réponse aujourd'huí. C'est du moins la thèse qui prévalait hier, 24 heures avant que la Chambre d'accusation de la cour d'Amiens ne rende son avis sur la demande de mise en liberté déposée par l'avocat marseillais de Paringaux, M' Maurin.

Bien sûr, il convient de prendre ce genre de rumeur avec prudence. Depuis que les quarante-et-un fûts ont quitté le territoire italien, les bruits les plus divers ont circulé un peu partout en Europe sans que l'affaire s'en trouve éclaircie pour autant. Ce sont les propos tenus mardi dernier par M^e Maurin qui ont laissé supposer que l'issue était proche. Après avoir rendu visite à son client, l'avocat expliquait que « on a peut-être trouvé le moyen de sortir de cette impasse, dans l'intérêt général et dans celui de Paringaux ». Une déclaration sibylline qui laissait penser que le secret de Paringaux serait éventé sous peu.

Depuis, il semble que l'avocat marseillais ait pris contact avec le destinataire des déchets. Des pourparlers seraient donc en cours, et Paringaux pourrait finalement être délié de son secret.

Officiellement, bien sûr, personne n'est au courant de telles tractations.

C'est le procureur Le Gouic qui a donné corps aux rumeurs annonçant un dénouement rapide, en déclarant que la décision de la chambre d'accusation « pourrait apporter des éléments nouveaux ». Quelques mots suffisants pour relancer l'intérêt et focaliser les regards sur le tribunal d'Amiens.

b) Le sentiment du commissaire responsable de la police d'Amiens

Le Figaro

Les policiers de la P.J. d'Amiens ne s'attendent pas, en revanche, qu'il révele la cachene. Le commissaire Robert Canange, qui dirige le service de police d'Amiens l'a précise à notre correspondant Potert Cressent, en indiquant : . Il nous a donné l'impression d'être un excellent technicien qui ne revient jamais sur une parole donnée ? Ce que nous ne savons pas, c'est s'il a fait l'objet de menaces dans le cas où il seruit decidé à faire quelques révélations BUX JUGES .

c) Audition officiedlle du sénateur Noè et suite de l'enquête

La Voix du Nord

Le 20 svril dernier, M. Régia Vanhasbrouck, le juge d'instruction de Saint-Quentin, chargé du dossier des quarante et un fûts de déchets de Seveso, avait rencontré M. Luigi Noé, le responsable italien du Bureau spécial de Seveso. Les deux hommes s'étaient discrètement entretenus dans un grand hôtel et il avait été convenu entre sux que cette entrevue déboucherait sur une sudition plus officielle.

C'est hier au palais de Justice de Peris, où un bureau avait àté mis à sa disposition, que M. Régis Vanhasbrouck a procédé à l'Interrogatoire de M. Luigi Noé, de passage dans la capitale.

L'audition de deux heures du parlementaire, qui a la responsabilité de l'élimination des déchets de Seveso - en particulier le contenu des réacteurs de l'usine I.C.M.E.S.A. - n'a, semble-t-il, pas apporté d'éclairage nouveau sur les circonstances dans lesquelles les fûts sont passés en France, le 10 septembre 1982.

On sait, en effet, que le maglatrat instructeur est en possession de toutes les pièces ayant trait à ce transport, pulsque la société Hoffman - La Roche lui en a communiqué un certain nombre les 21 et 29 avril, dans la cadre de l'audition de trois responsables du groupe bâlois.

Le magistrat saint-quentinola attend avec toute l'opinion française que la solution ennoncée par les défonseurs de M. Bernard Paringaux, se mette anfin en place pour déboucher sur la découverte des quarante et un fûts... dans une décharge française et, selon toute vraisemblance, agrâée, si l'on s'en tient à l'affirmation de l'inculpé et à d'autres informations dignes de foi.

M. Bernard Peringaux, quant à lui, attend que la chembre d'accusation statue ce mardi matin à Amiens, sur sa demande de mise en liberté rejetée par le juge, le 13 avril.

Les enquêteurs du S.R.P.J. de Lille et de son antenne d'Amiens poursuivent leurs investigations de façon à faire progresser le dossier su-delà de la mi-septembre 1982, époque à laquelle les quarante et un fûts se sont littéralement volatilisés

2º Roumazières

a) De plus en plus de problèmes ?

L'Humanité

La commission d'enquête nous a fait savoir, îner soir, que les examens effectués sur les 164 ou 186 tonnes de déchets de ces anneaux encore dans la décharge ont montré la presence de boues arsenièes. En consequence, il faudra bien tout évacuer. Muis ce n'est pas tout. Renseignements pris auprès d'EDF, il apparaît que la compagnie nationale avait passe un contrât avec l'associe, à l'epoque, de M. Rocher, le transporteur de dioxine; de Sevese. M. Paringaux, pour que celui-ci débarrasse les 380 tonnes de condensateurs de la pyralène canceri-

gene qu'elles recélaient. Il est donc a craindre que celui-ci soit egalement cache quelque part sous une chape de beton.

D'autre part, la commission se sondant sur plusieurs temoignages émet des reserves quant à la réelle impermeabilité d'une digue en argile qui sépare la partie ordures menageres de la decharge de celle des dechets industriels. Celle-ci n'aurait pas ete compactée Enfin, il y a ces revelations de la « Charente libre » sur l'existence de cette fosse dont on ignore encore ce qu'elle peut bien content. Il est peu : probable qu'elle ait eté creusée pour le plaisir.

L'épais rideau de fumee qui entoure le lieu d'entreposage de la cionine de Seveso serait-il enfin dissipé ? Il est bien prémiture de l'espeter.

b) L'appréciation du producteur des déchets arséniés

Presse-Océan

A Paris, chez Air-Liquide dont dépend la Grande Paroisse, M. Martinel a notamment déclaré. « Nous ne pensons pas être en faute. Nous sommes tombés sur des gens qui n'ont pas fait le nécessaire. La preuve de notre bonne foi, c'est que nous avons bénéficié d'une subvention de l'agence de bassin Loire-Bretagne pour le transport et l'entreposage à Roumazières établissement agréé, la S.A.R.P. est conventionné ».

c) Emotion en Alsace

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Depuis ce week-end, une petite revolution secoue Hombourg... L'arsenic decouvert dans la decharge de Roumazières sera transfere et traité par la société Trodi, centre de traitement des déchets industriels implante sur la commune ont appris les habitants. La nouvelle de cette arrivée à provoque une brutale agitation dans le petit village tout proche de la frontière allemande. Le conseil municipal s'est reuni en seance extraordinaire pour entendre le directeur du centre, M. Lachèvre, expliquer la procedure envisagée pour le traitement des déchets

Cest donc dans une athmosphere tenque que les 21 tonnes de carbonate arsenie à 7% retrouves a Roumazières dans le cadre de l'enquête sur la disparition des fûts de dioxine de Seveso sont attendus à Hombourg Pourtant la situation n'est pas originale pour les 34 employés et le directeur de la société Tredi (anciennement Pec Engineering). L'opération est banale explique M. Lachevre/En fait si elle est considérée comme tellement normale par les responsables de Tredi, c'est que le centre de traitement est parfaitement équipé pour traiter des produits tels que l'arsenie.

3º Fait divers : escarmouche contre des journalistes

Le Parisien

Trois journalistes — dunt deux Allemands de l'hebdomadaire « Stern » et une Française de « Science et Vie » — enquétant sur l'affaire de la dioxine, ont été violemment frappés par un habitant

de Saint-Cyprien (Loite).

M. Bourgier, qui les avait d'abord
menaces de son fusil, en tirant en
l'air. La « découverte » des journalistes devait simplement s'averer
n'être que de simples fûts contenant de la soude.

4° Des journaux à contre-courant

a) Le Quotidien du Médecin s'insurge contre Bild-Zeitung qui a mis en cause Hoffmann-La Roche

LI affaire des fûts de Seveso, qui est cijá assez compliquée (et assez tristel sans qu'on ait vraiment &:soin d'en rajouter, excite les imaquations à un point tel que nom-O ublier n'importe qu'elle information Piurvu qu'elle lasse parler d'eux. Airist, le journal allemand : Bild Zeilung », sans doute pour se venger de h'avoir su trouver à temps les mémoires de Hitler, indique dans Son édition de jeudi que « le poison Le Seveso est en France ». Jusquelà rien à dire. l'information est vialsemblable. Là où ca se gâte, c'est quand le journal ajoute : Hoffmann-La Roche a transmis Lette information au gouvernement é deral. Et le poison, toujours selon Le Bild », serait transporté de nouve au en Italie, »

(a se gate pour deux raisons : d'abord parce que la Société Woffmann-La Roche a toujours afirmi qu'elle ne connaissalt pas la destination des fûts. On voit mal cette même société aller maintenant dire : " Oul, pui c'est vrai, on ne sait pas très bien où sont les fûts, mais il sont en France. * Ridicule. Et d'ailleurs démenti formellement par la société. Deuxième erreur : le retour des fûts en Italie. Erreur parce que le contrat qui lle Mannesmann Italiana lie transporteur des déchets et la société Hoffmann-La Roche (contrat qui vient d'être rendu public) s'il n'indique pas où sont les fûts (parce que Mannosmann a toujours entendu conserver la pleine maîtrise du transport et exigé le secret dit clairement où ils ne sont pas. L'entreposage ast prévu dans une décharge autorisée et contrôlee d'un pays européen, à l'exception de la Suisse et de l'Italie affirme expressement le contrat. On voit mai un transporteur qui risque déjà une condamnation aller maintenant, on ne sait en vue de quel intérêt, à l'encontre du contrat qu'il a lui-même exigé.

EN MARGE DE L'ENQUÊTE

Un produit dangereux?

Toutes les retombées du nuage toxique de Seveso ne portent pas la marque du désastre puisque l'impact psychologique de l'événement a, sans conteste, provoqué la mise en œuvre d'un nombre considérable d'investigations scientifi-

Que faut-il penser aujourd'hui, en résumé, du danger et des effets biologiques de la dioxine ? Tout d'abord elle ne présente, bien sûr, aucun danger si elle demeure stockée en un lieu sûr et surveillé. On peut ajouter que son insolubilité dans l'eau ne favorise pas sa dispersion dans le milieu naturel. La dioxine n'est pas un poison violent comme le cyanure, l'amanitine ou l'aconitine. D'ailleurs, aucun homme n'est mort à Seveso, hormis les victimes de la terreur qui a conduit à provoquer des avortements inutiles.

La dosa mortelle, qui varie d'un facteur allant de 1 à 5 000 selon les espèces, peut être estimée, d'après la valeur obtenue chez le singe, à 5 mg par voie orale pour un homme de 70 kg. Il faut quatre semaines pour tuer un singe ayant reçu cinq fois sa dose mortelle et des doses cent fois mortelles ne réduisent pas ce délai. La dioxine n'est pas mutagêne (test de mutagénèse d'Ames négatif) et, n'étant pretiquement pas transformée dans l'organisme en dérivés cancérogènes, on ne la trouve pas fixée sur l'A.D.N. (l'ordinateur cellulaire) comme c'est le cas pour les cancérogènes connus. Enfin. la dioxine n'est pas un poison ni des

ques, dont plusieurs centaines sont aujourd'hui publiées (1).

En plus des données, très nombreuses, portant sur la toxicité de la dioxine et des molécules voisines, chez l'animal et l'homme, ces investiga-

par le docteur PIERRE LESCA (*)

grandes chaînes de métabolisma général (A.D.N., protéines, glucides, lipides) ni de celles de la respiration cellulaire.

Ces réserves étant faites, il reste que la dioxine est un produit dangereux dont la triste réputation tient à l'étendue de ses effets biologiques et aux doses, très faibles, qui sont suffisantes pour les déclencher.

Sur ce dernier point l'élucidation de son mécanisme d'action, qui apparente la dioxine aux hormones (voir encadré) a permis d'apporter beaucoup de clarté à ce phénomène et de comprendre pourquoi les nombreuses variétés de dioxine (il y a soixante-quinze isomères possibles) et de molécules voisines (dibenzofuranes et biphéniles polychlorés) possèdent des toxicités très différentes ou même nulles.

Quant à l'action toxique de la dioxine chez l'animal, elle se manifeste principalement au niveau des épithéliums comme la peau (chloracné), les muqueuses digestives, ránales et vésicales, qui s'épaississent et s'altèrent, et aux tissus lymphoïdes (thymus) qui régressent. Des

effets embryotoxiques et tératogenes ont aussi été observés.

L'étude médicale des deux cent vingt mille sujets exposés à Seveso n'a révélé que des cas de chloracné. La seule inconnue concerne les effets à très long terme comme l'apparition des cancers. Une attention particulière a été apportée à ce problème par les chercheurs, et les résultats accumulés jusqu'ici montrent que la dioxine est surtout un co-cancérogène (promoteur), c'està-dire qu'elle ne fait qu'aider, par une action constante et prolongée, des cellules délà devenues cancéreuses à former une tumeur. La fumée de cigarette, qui contient une grande varieté de cancérogènes vrais (initiateurs) at de promoteurs, est vraisemblablement plus dangereuse que la

Un aspect plus inquiétant que celui des déchets stockés de Seveso concerne l'utilisation de plus en plus répandue de produits herbicides et phytosanitaires. Ceux-ci contiennent des dérivés de phénois polychlorés (le 2, 4, 5 T, le 2, 4 D...) dont

(*) Muitre de recherches (Toulouse)

tions ont permis une importante avancée dans les connaissances des mécanismes moléculaires des premières étapes de la cancérogénèse chimique et de la sensibilité individuelle aux toxiques génétiques.

> 90 000 tonnes furent déversées sur le Vietnam.

> Ces produits industriels ne sont pas purs et peuvent contenir de la dioxine (1 à 40 mg par kilo). Ils sont répandus abondamment dans les champs et les bois ou servent au nettoyage des jardins et des bords de routes et d'autoroutes. Il existe assurément la un problème du contrôle, par les industriels, de ces produits qui sont à la portée de tout le monde dans les magasins.

Un test rapide et très sensible vient justement d'être mis au point par le groupe de toxicologie génétique du laboratoire du C.N.R.S. de Toulouse. Ce test, fondé sur la mécanisme moleculaire de l'action toxique de la dioxine, permet de détecter des doses intimes (quelques microgrammes) de dioxine et de faire la différence avec des produits voisins dont la toxicité varie sur une grande échelle. Ce type de contrôle devrait empêcher la mise sur le marché et la pollution de l'environnement par des produits difficilement éliminés par les processus naturals d'épuration.

 A. Poland and J.C. Knutson (1982), Annual Review of Pharmacology and Taxicology, 22, 517.

Un pouvoir exceptionnel

E sent les travaux de chercheurs américains (docteur D.-W. Nebert, Bethesda, et docteur A. Poland, Madison) qui ont permis de dévoiler les raisons du pouvoir exceptionnel de la dioxine (2, 3, 7, 8, Tetrachlorodibenzop-dioxine) sur les cellules vivantes.

Ce produit possède, en effet, une structure spatiale « idéale » lui permettant de se fixer, telle une clé, sur un récepteur naturel (une protéine) qui devient alors un signal redonnant à l'A.D.N. cellulaire l'expression d'une batterie de gènes et donc la synthèse de nombreux enzymes. Son affinité pour le récepteur est telle qu'il suffit d'une quantité infime de dioxine pour occuper toutes les molécules de récepteur que peut contenir chaque cellule.

On reconnaît là le mécanisme d'action des hormones qui agissent, dans l'organisme, aux mêmes concentrations. Il y a, de plus, une relation étroite entre la structure chimique des divers produits qui ressemblent à la dioxine, leur fixation sur le récepteur, la synthèse des nouveaux enzymes... et surtout la toxicité. Cette remarquable propriété permet, en dosant dans un test une de ces enzymes (le cytochrome P1-450), d'évaluer la toxicité potentielle de ces produits après administration au rat.

La génétique de ce système (le locus AH), étudié par le docteur Nebert, a montré que des espèces ou des souches déficientes en récepteur étaient beaucoup moins sensibles aux effets de la dioxine. Des études sont faites pour tenter de révêler chez l'homme, et au niveau individuel, ces différences de sensibilité sans être obligé, bien sûr, d'en passer par un traîtement quelconque.

LE DOSSIER MÉDICAL

Du mythe aux réalités

La discordance est frappante entre l'émotion que soulève dans le grand public la «catastrophe» de Sevéso et la modestie du bilan qu'en dressent, après sept ans de travaux internationaux, les équipes chargées, dans le monde entier, des études de toxicologie sur la dioxine.

Non seulement l'accident de Seveso n'a-t-il — fort heureusement provoqué aucune mort, mais les nombreux services hospitaliers et laboratoires spécialisés chargés d'en suivre les victimes n'ont-ils tous observé que des lésions cutanées — irritations ou brûlures — passagères.

Le pire était à craindre, cependant, car la toxicité de la dioxine pure est grande sur certains animaux et chez l'homme.

Il s'agissait dans ces cas de contacts intenses et directs, et, pour l'animal, d'absorption massive du dérivé chloré.

Une dramatisation surprenante

Chez les habitants de Seveso, cent quatre-vingt-sept cas de chloracné passagère ont été relevés, mais aucun effet fâcheux sur la grossesse et le développement embryonnaire. Ces conséquences avaient été redoutées car de tels accidents sont systématiques chez les rongeurs dont la sensibilité à la dioxine est considérable, alors qu'elle est plus faible chez les primates.

L'apparítion de « monstruosités » dans la descendance des victimes de Seveso était considérée comme inéluctable à la suite d'extrapolations hâtives des résultats expérimentaux chez les rongeurs. L'expérience et le recul ont montré que cette crainte

La dramatisation de l'affaire de Seveso, conclut un récent bilan de tous ces travaux, est d'autant plus surprenante qu'aucun effet psychologique de cet ordre ne s'était produit lors d'autres accidents infiniment plus graves de l'industrie chimique, tels que l'explosion de Ludwigshafen en R.F.A. en 1948 (245 morts, 2 000 blessés) ou celle de Flixborough près de Londres en 1974 (28 morts, 100 blessés).

La crainte de l'inconnu expliquait cette dramatisation. Sans doute faudra-t-il de longues années encore pour que la réalité des faits permette de l'extirper de l'imaginaire collectif, où elle se trouve à présent profondément enfouie.

Des interruptions de grossesses inutiles

Au plan médical, en effet, que peut-on dire de sérieux sur les effets de la dioxine?

En dépit des accidents isolés survenus dans des usines chimiques européennes et américaines, l'action de la dioxine sur l'homme était très mal connue lors de l'explosion de Seveso et de la contamination de plus de 1 500 hectares, en 1976.

De très nombreuses études ont été consacrées, un peu partout, à ces effets depuis ces sept dernières années, et leurs conclusions sont toutes convergentes, et rassurantes (1).

Pour ceux qui ont été directement soumis au nuage toxique, seules des irritations cutanées temporaires (chloracné) ont été observées. De nombreuses interruptions de grossesse ont été pratiquées inutilement et dans la panique. En effet, le développement des enfants des femmes enceintes à cette époque a été suivi

avec une attention particulière et s'est avéré en tous points normal. Les facultés reproductrices de la population de Seveso n'ont nullement souffert. Aucune malformation congénitale n'est apparue dans les années qui ont suivi l'accident et qui puisse lui être imputée. Il n'y a pas eu d'augmentation des avortements apontanés.

On conçoit, estime le professeur Tuchmann-Duplessis « l'importance de la compétence des experts dans l'évaluation du risque potentiel d'une contamination chimique. Des extrapolations hâtives et alarmiantes ont peut-être facilité à Seveso la mise en œuvre de l'évacuation rapide des zones contaminées, mais elles ont eu aussi des conséquences regrettables, comme l'interruption d'un certain nombre de grossesses ».

D' ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Le professeur Tuchmann-Duplessis (Paris) dresse dans la revue suisse Médecine et Hygiène du 15 juillet 1982, le bilan de ces travaux. Il avait été chargé des expertises françaises sur la dioxine. 5° Dossier : La chimie bâloise, ses rejets, et l'effet Seveso

La chimie bâloise aux prises avec ses rejets

De notre envoyé spécial

Bâle. - En bonne logique, la capitale mondiale de la chimie - même · fine » - devrait être une ville polluée, saturée d'odeurs. A voir ces hautes cheminées qui dressent leurs cylindres blancs au milieu des quartiers d'habitation, on frémit : à n'en pas douter, voilà des gens qui respirent directement les effluves insalubres de leur production pharmaceutique... Eh bien ! non : les cigarettes géantes qui dominent leurs immeubles ont d'invisibles bouts-filtres qui ne laissent pratiquement rien passer, sinon de la vapeur et, parfois, un peu de fumée lors de la mise en route d'un four ou d'une chaudière, Peccadilles. L'air qu'on respire à Bâle est meilleur qu'à Paris, ville sans industrie. Les Suisses auraient-ils un secret ?

Les Bâlois, il faut le reconnaître, sont des sages. Au lieu d'acheter des autobus pétaradant à fumeque-veux-lu, ils ont gardé leurs braves tramways verts qui se faufilent en souplesse dans les encombrements. Ils ont même conservé – partie pour le folklore, partie par défiécologique – trois de leurs bacs d'autrefois, qui font la navette sur le Rhin au bout de leur câble, mus par la seule force du courant. Et la bicyclette revient en force; dans les usines, devant les burcaux, aux abords de l'université, les parcs de stationnement ont des airs de garages à vélos de collège.

Bâle, ville modèle ? Pas si vite! L'an dernier encore, tous les déchets liquides allaient au Rhin, presque sans traitement. Ni la municipalité, ni Ciba-Geigy, ni Roche, ni Sandoz (voir encadré ci-dessous) ne nettoyaient leurs eaux usées. Le - fleuve roi » se chargeait de tout, et les riverains de l'aval, Français, Allemands et Hollandais, n'avaient

plus qu'à boire...

Egoïsme sacré? N'allez surtout pas reprocher aux Bâlois de se moquer du reste du monde. Pas eux! Coincés dans ce bout de Suisse, qui se veut capitale d'une . Regio . à cheval sur trois Etats, ils ne demandent pas mieux que de s'entendre. La vocation + multinationale +, ils la revendiquent. Mais, chaque fois, ils butent sur ces maudites frontières française et allemande. « La station d'épuration? On a commence d en parler, il y a vingt ans, observe M. Hans Bretscher, directeur des services techniques chez Ciba-Geigy et aujourd'hui vice-président du conseil d'administration de Pro Rheno, la société qu'il a fallu mettre en place pour construire l'usine de traitemement des eaux. De 1962 à 1974, on a discuté sans fin pour savoir si le projet était politiquement réalisable. Et puis on s'est aperçu que, techniquement, le problème était mal posé. Et il a fallu tout recommencer. .

La municipalité de Bâle, qui manque de place avec ses usines en pleine ville et une banlieue qui lui échappe (au nord et à l'ouest), voulait en effet un centre de traitement des eaux unique pour elle et les industries chimiques. La plaine alsa-

cienne semblait tout désignée pour l'accueillir, mais les Alsaciens, déjà saturés d'installations extérieures e (aéroport de Mulhouse-Bâle, centre nucléaire de Fessenheim, etc.) ne voulurent rien entendre.

L'écheveau des lois suisse, française et allemande devint si embrouillé que, la démocratie locale aidant, il fallut renoncer à installer la station hors les murs. On s'est donc c'est le chauffage urbain. Et ces deux autres, là-bas, c'est le centre d'incinération des ordures ménagères. Nous, nous sommes propres.....

La même fierté s'étale chez les concurrents. Aux établissements Roche, qui ont la chance d'être installés dans une zone résidentielle, on fait visiter la «station pilote de contrôle des eaux», où un ordinateur enregistre les moindres variations de débit et de composition chimique. Les conduites, multico-

contrôle des eaux , où un ordinateur enregistre les moindres variations de débit et de composition chimique. Les conduites, multico-

| Dessin de PLANTU |

rallié à la formule « bâloise » : une immense station d'épuration intra muros, sur le terrain d'une ancienne usine à gaz, où convergent les eaux usées de la ville, d'une part, et les déchets liquides de Roche et Ciba-Geigy, d'autre part, qui traitent leurs eaux séparément avant de les expédier vers la station commune par des conduites de plusieurs kilomètres. Inaugurée en juillet 1982, l'usine Pro Rheno a commencé à fonctionner en octobre.

« Nous

nous sommes propres... »

Mais, à Bâle, rien n'est simple. Les établissements Sandoz, parce qu'ils sont situés sur la rive gauche du Rhin, directement au contact de la frontière française, ont préféré faire cavalier seul. « Nos eaux usées passent la frontière et sont traitées dans une station construite sur un ancien terrain d'Ugine-Kuhlmann, explique M. Jurg Rutschmann, directeur de la sécurité et de l'écologie chez Sandoz. Mais la loi nous oblige à réimporter les eaux traitées pour les rejeter... dix mêtres en amont, c'est-à-dire en Suisse! «.

De son bureau du treizième étage, il désigne la station, qui, de cette hauteur, semble avoir été installée au pied de l'immeuble. Mais la frontière est si proche! Le docteur Rutschmann, qui a dirigé pendant quinze ans la recherche chimique de Sandoz, prend un malin plaisir à souligner la propreté de ses usines - Cette grande cheminée peinte en rouge et blanc, ce n'est pas nous,

lores, courent dans des sous-sols au béton impeccable. - Chez nous, on doit pouvoir aller partout en complet-veston sans se salir +, souligne M. Jean-Pierre Cornaz, l'adjoint au directeur de la sécurité et de la protection de l'environnement. Et son chef, M. Hans Kunzi, insiste sur le coût de la propreté - On a de-pensé 40 millions de francs suisses (1) pour installer un filtre électrostatique sur cette cheminée. sans êtee sûr qu'il soit vealment utile, dit-il avec un haussement d'épaules. Et la réglementation nous impose de diminuer de 0,5 % nos émissions de phosphates, alors que les ménagères en répandent en quantité avec leurs lessives ! -

A l'usine Ciba-Geigy de Klybeck, juste en face de Sandoz, on ne croit pas aux filtres électrostatiques. Cela retient les poussières, mais pas les gaz, observe M. Bretscher. Or. l'important, c'est-de laver les gaz, ce que nous faisons. L'usine de Klybeck dispose aussi d'un incinérateur pour déchets solides, car Ciba-Geigy, avec sa spécialité des colorants, produit 25 000 mètres cubes de résidus par an (Roche n'en produit « que » 6 000). Pour être absolument sûrs qu'il n'y a plus d'oxydation après brûlage, les techniciens de Ciba procèdent à une double combustion, poussée jusqu'à 1 200 degrés.

Les déchets chimiques, auxquels on mêle toutes sortes de détritus organiques — y compris les prises des douanes et les animaux de laboratoire sacrifiés à la recherche pharmaceutique, — sont placés dans un four tournant, vaste tambour d'acier tapissé de briques réfractaires et brûlés au fuel - en continu - (au bout de douze mille heures, on arrête le four et on change les briques). Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un technicien suit les opérations sur deux écrans : l'un qui retrainsmet les images des déchets filmés dans le tambour, l'autre relié à un ordinateur qui aligne à la seconde toutes les données chiffrées nécessaires au contrôle, Une précision suisse, qui semble disproportionnée avec l'élimination de - déchets -.

Un bateau incinérateur

Mais, bien sûr, ce ne sont pas n'importe quels déchets. La fabrication des colorants, des engrais et des médicaments produit une quantité de résidus aux propriétés chimiques bien particulières, qu'il faut connai-tre ou déceler... à temps. « Le plus délicat, ce sont les échantillons de laboratoire, avoue le docteur Bretscher. On contrôle heaucoup mieux les grandes quantités que les pelites - Ainsi, les boues produites par les stations d'épuration des eaux sont-elles brûlees sans problème dans les usines baloises. On y ajoute les solvants non chlorés, qui servent de combustible d'appoint - équivalant à une économie d'énergie de 10 % environ.

Restent les sulvants chlores, qui dégagent à la combustion de l'acide chlorhydrique. Pour les industriels bâlois, comme pour tous leurs collègues curopéens, il existe une solution commode - mais coûteuse: le batenu incinérateur Matthias-II, un navire allemand qui embarque les déchets stockes en Belgique, dans le port d'Anvers. Mais le Matthias-II ne brûle que des liquides. Pour les déchets solides incombustibles à terre comme en mer, une scule solution : la mise en décharge. Les groupes chimiques bălois ne disposent que de deux dépôts en Suisse : Teuftal et Kölliken, où l'on stocke les fûts novés dans le béton, dans des vallons soigneusement tapissés de polyurethane et bien draines.

Pour les déchets les plus toxiques, comme poudres de colorants ou PCB (polychlorobiphenyls), l'industrie băloise ne connaît que la mine désaffectée de Herfa-Neurode, en Allemagne fédérale. - Nos decharges seront saturées dans quelques années, disent tous les responsables de la chimie băloise. On ne pourra hientôt plus incinérer en mer si Greenpence s'en mèle. Il va donc falloir construire des usines de retraitement comme pour les déchets nucleaires. . En Suisse? - La difficulté n'est pas technique, mais psychologique, souligne M. Rutsch-mann. Et aussi économique, -C'est-à-dire politique.

ROGER CANS.

^{(1) 143} millions de francs français.

L'effet «Seveso»

On n'apprécie guère, à Bâle, les déboires du groupe Hoffmann-La Roche liés à l'affaire de Seveso, « Cela va nous compliquer encore l'existence, dit-on chez Sandoz. A chaque accident, qu'il s'agisse de la thalidomide, de Saveso ou de Har-risburg (1), on élève encore la barre de la réglementation. Cela prend des proportions sans rapport avec la réalité. » Le docteur Rutschmann martèle ses mots : « La chimie, c'est plus dangereux que les banques et les assurances / > (les deux autres spécialités de Bâlel. Son collègue de chez Roche, le docteur Kūnzi, insiste : « La chimie, ce n'est pas l'administration. Il y a toujours un tisque. »

Est-ce à dire que les concurrents disculpent totalement le groupe Hoffmann-La Roche? Pour la disparition des fûts, on constate chez Sandoz que les responsables de Seveso ont d'abord réagi normalement en prenant contact avec la société allemande qui gère Herfa-Neurode, la seule décharge de la Communauté européanne qui offre toute garantie pour des déchets toxiques. Mais a l'étiquette « Seveso » a fait peur ». comma naguère Hiroshima, et les Allemands ont refusé. * Roche a peut-être fait une faute au départ, mais ils se sont très bien comportés ensuite », estime la docteur Rutschmann.

Le porte-parole du groupe Hoffmann-La Roche, M. Hansjörg Renk, explique l'affaire des fûts à sa façon : dès l'automne 1981, les autorités de Lombardie, d'une part, et Givaudan, d'autre part, ont cherché un moyen de faire enlever les déchets contenant la dioxine. Le sénateur Noe, pour la Lombardie, n'a rien trouvé, et Givaudan, n'ayant reçu qu'une offre pour l'enlèvement incognito, l'aurait rejetée. « Nous avons relusé l'incinération secrète qu'on nous proposait », observe M. Renk.

C'est seulement l'année suivante que le sénateur Noe – et non Hoffmann-La Roche – a contacté la société Mannesmann Italiana. Toujours d'après M. Renk, la société lomesa, qui gère l'usine accidentée, se met alors en rapport avec Mannesmann Italiana, « sous le parrainage de Noe », et l'affaire est conclue. « Le secret n'a été accepté qu'avec une clause de sauvegarde qui permettait à Hoffmann-La Rache de se faire communiquer tous documents nécessaires en cas de litige ».

Mais Mannesmann Italiana a sous-traité le transport des fûts sans même connaître leur destination finale, car elle aurait été * harcelée * par les autorités italiennes, pressées d'en finir. Et les fûts dont personne ne voulait seraient partis à la date fixée, le 10 septembre 1982, sans autre destination qu'un entrepôt d'attente (Saint-Quentin). On aviserait après...

Cette sinistre balade n'amuse pas le docteur Bretscher, de chez Ciba-Geigy, e Nous contrôlans étroitement toutes nos usines à l'étranger, et aussi nos déchets, dit-il. J'ai mai-môme été contrôler une décharge en R.D.A., près de Lübeck. Alors que la loi suisse ne nous y oblige pas, nous nous tenons pour responsables de nos déchets, même après la mise en décharge. » Pour cet ingénieur chimiste, le tort d'Hoffmann-La Roche a été de relancer en 1970 une production de trichloraphénal. « Lorsque je suis entré chez Geigy en 1949, j'en faisais, Après l'accident survenu à l'usine B.A.S.F. de Ludwigshafen, en 1954, on a tout arrêté. Le risque de production de dioxine est trop grand. Nous fabriquons des désherbants sélectifs. La dioxine n'est pas sélective. Ni même l'hexachlorophène. »

Depuis l'accident de Seveso, en 1976, Hoffmann-La Roche n'en fabrique plus non plus. Mais il en achète sur le marché...

R. C.

Trois Suisses

CIBA-GEIGY : le plus puissant des trois e grands e de la chimie băloise. Né en 1970 de la fusion de Geigy, ancienne maison de colorants fondée en 1758, et de Ciba, autre fabrique de colorants fondée en 1884, le groupe Ciba-Geigy, aujourd'hui, emploie plus de 80 000 personnes à travers le monde, dont 20 000 en Suisse. Implanté dans cinquante pays, il a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs suisses (48,6 milliards de francs français) et un bénéfice de 521 millions (1,8 milliard de français).

ROCHE: le groupe Roche, qui comprend la « maison-mère » Hoffmann-La Roche (Bâle) et de nombreuses filiales comme Givaudan (Genève), Sauter (Genève) ou Maag (Zurich), emploie plus de 44 000 personnes, dont 9 800 en Suisse. Implanté dans quarante-neuf

pays, il a réalisé en 1982 un chilfre d'affaires de 7 milliards de francs suisses (25 milliards de francs français) et un bénéfice de 253 millions de francs suisses (900 millions de francs français). La société Hoffmann-La Roche, des sa fondation en 1896, s'est spécialisée dans las produits pharmaceutiques, qui représentent encore 42 % de son chiffre d'affaires (28 % pour les vitamines, 10 % pour les parfums).

SANDOZ: créé un an seulement avant Hoffmann-La Roche, le groupe emploie aujourd'hui 37 000 personnes, dont plus de 7 000 en Suisse. Implanté dans quarantequatre pays, Sandoz a réalisé en 1982 un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs français) et un bénéfice de 273 millions de francs suisses (21 milliards de 177 millions de francs français).

⁽¹⁾ L'accident survenu à la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, près de Hartisburg, en Pennsylvanie, avait créé une grande émotion chez les Américains et dans le monde.

III - DEPECHES D'AGENCES

1° Saint-Ouentin

a) Décision de la chambre d'accusation : reportée

AFP, Amiens, 16 h. 03

. - LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS CONNET A DECIDE MARDI DE SE DONNER UN DELAI, VRAISEMBLABLEMENT DE 24 HEURES, NOIQUE-T-ON DE BONNE SOURCE, AVANT DE SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE DE M. BERNARD PARINGAUX. DECHETS DE SEVESO.

UNE PREMIERE DEMANDE DE MISE EN LIBERTE PROVISOIRE AVAIT ETE DEPOSEE AUPRES DU PARQUET DE SAINT-QUENTIN PAR LES DEFENSEURS DE M. PARINGAUX. ELLE AVAIT ETE REFUSEE, ET LES AVOCATS AVAIENT ALORS FAIT APPEL DEVANT LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS.

b) B. Paringaux, son secret et les négociations

AFP. Amiens, 16 h. 05

AMIENS - LE GERANT DE LA "SPELIDEC" (SOCIETE PROVENÇALE D'ELIMINATION DES DECHETS CHIMIQUES) AFFIRME QUE, "TENU PAR LE SECRET", IL NE PEUT REVELER LA DESTINATION FINALE DES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE.

LA QUESTION EST DE SAVOIR QUI PEUT DELIER M. PARINGAUX DU SECRET. ME MAURIN DECLARAIT MARDI DERNIER "QU'UNE SOLUTION RELATIVEMENT RAPIDE ETAIT EN VUE", ET LE BRUIT COURAIT MEME A SAINT-QUENTIN, MARDI, QU'ELLE POURRAIT INTERVENIR DANS LES TOUT PROCHAINS JOURS,

LES OBSERVATEURS PENSENT GENERALEMENT QUE DES NEGOCIATIONS SONT EN COURS. QUI PERMETTRAIENT DE LIBERER LE DETENU: AU MOINS DE SON FAMEUX SECRET. SELON M. ALAIN LE GOUIC, PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A SAINT-QUENTIN, D'EVENTUELLES NEGOCIATIONS NE PEUVENT ETRE MENEES, DE TOUTES FACONS, QU'AVEC CELUI QU'ON APPELLE "L'ELIMINATEUR FINAL DES DECHETS".

c) Audition officielle du sénateur Noè à Paris

AFP, Amiens, 16 h. 05

M. LE GOUIC A PAR AILLEURS INDIQUE MARDI QUE LE SENATEUR ITALIEN: M. LUIGI NOE, CHARGE DE SUPERVISER L'ELIMINATION DES DECHETS DE SEVESO POUR L'ADMINISTRATION LOMBARDE, A ETE ENTENDU LUNDI AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS PAR M. REGIS VANHASBROUCK. SELON LE PROCUREUR, M. NOE "N' A RIEN APPRIS D'EXTRAORDINAIRE OU DE NOUVEAU" AU MAGISTRAT INSTRUCTEUR QUANT DU PASSAGE EN FRANCE DES 41 FUTS, LE 10 SEPTEMBRE 1982.

CETTE AUDITION OFFICIELLE DU SENATEUR ITALIEN FAIT SUITE A LA RENCONTRE, PLUS OFFICIEUSE, QUE M. NOE AVAIT DEJA EUE AVEC LE JUGE D'INSTRUCTION, LE 20

AVRIL: DANS UN GRAND HOTEL PARISIEN.

2º Roumazières

a) De Roumazières à Herfa-Neurode

AFP, Nantes, 20 h 45

LES 21 T DE DECHETS ARSENIES PROVENANT DE LA DECHARGE DE ROUMAZIERES LA RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR, QUITTERONT PRODABLEMENT JEUDI LE DEPOT DE LA SARP PRES DE NANTES POUR L'ALLEMAGNE FEDERALE, VIA L'ALSACE.

CL TRANSPORT POURRAIT AVOIR LIEU DES JEUDI A CONDITION D'ACCORDS ENTRE LA SOCIETE CHIMIQUE GRANDE PAROISSE, PRODUCTRICE DES DECHETS QUI EN EST TOUJOURS RESPONSABLE, LA SARP ET LE CENTRE ALSACIEN DE RECONDITIONNEMENT, ET JE DEPEND EGALEMENT DU RESULTAT DES ANALYSES DES FUTS, À INDIQUE MARDI LE PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE. LES DECHETS ARSENIES DEVRAIENT EN EFFET ETRE RECONDITIONNES AU CENTRE "TREDI" DE HOMBOURG (HAUT-RHIN), AVANT D'ETRE EXPEDIES VERS LA MINE DE SEE DESACTE LOILE DE HERFET.

AVANT DE DONNER LE FEU VERT À CE TRANSPORT SUR UN ITINERAIRE PRECIS AVEC L'ACCORD DU MINISTERE DES TRANSPORTS, LE PREFET À DECLARE ATTENDRE LE RESULTAT DE L'ANALYSE DU CONTENU DE CHAQUE FUT, DONT DES ECHANTILLONS ONT ETE PRELEVES VENDREDI À ROUMAZIÈRES PAR LE LABORATOIRE D'HYGIENE DE LA ROCHELLE. "IL S'AGIT DE S'AGSUNER QUE CES IUIS CONTIENNENT BIEN DES PRODUITS ARSENIES ET RIEN D'AUTRE", À PRECISE LE PREFET.

b) De 21 tonnes à 207 tonnes

AFP, Nantes, 20 h. 49

LLG DECKLIS KLIOURNES SAMEDI A ST-HERBLAIN ETAIENT LE 14-EME CHARGEMENT DE PRODUITS ARSENILS QUI AVAIENT QUITTE L'USINE DE MONTOIR POUR DESTRUCTION, PAR CONTRAT AVEC LA SARP, DEPUIS 1981. DE JUILLET 1981 A AVRIL 1982, 207 T DE PRODUITS ARSENIES, BOUES ET ANNEAUX DE RASHING, AVAIENT ETE ENVOYES A ROUMZILRES OU ILS ONT ETE ENTREPOSES DE FACON ILLEGALE, A AJOUTE LE PREFET DE LOIRL-ATLANTIQUE.

LA DECHARGE DE ROUMAZIERES CONTIENT DONC ENGORE QUELQUE 186 T DE DECHETS PLUS OU MOINS ARSLNIES PROVENANT DE MONTOIR. LE MAIRE DE ST-HERBLAIN A EMIS L'ESPOIR QU'AU CAS OU ILS DEVRAIENT ETRE EGALEMENT EVACUES DE ROUMAZIERES, CES DECHETS GEROND DIRECTEMENT ENVOYES VERS L'ALSACE ET L'ALLEMAGNE SANS TRANSITER PAR EL DEPOT DE LA CARP A ST-HERBLAIN.

3° Une autre affaire Spelidec-Mannesmann-Italie-Déchets

AFP, La Spezia, 20 h. 00

A L'ORIGINE DE L'AFFAIRE SE TROUVE LA COMMUNE DE LA SPEZIA QUI VIENT 'OBTENIR APRES DES DEMARCHES INSISTANTES LES CERTIFICATS OFFICIELS SUR LA LSTINATION DE CES DECRETS, A BASE DE PCB (POLYCHLOROBIPHENYL), LUBRIFIANT KTREMEMENT TOXIQUE UTILISE DANS LES CENTRALES ELECTRIQUES. LE MAIRE DE LA SPEZIA, M. ALDO GIACCHE, A CONFIRME MARDI APRES-MIDI A L'AFP QUE MANNESMANN ITALIANA, LA FIRME CHARGEE PAR GIVAUDAN D'EVACUER LES DECHLIS DE SEVESO, AVAIT EGALEMENT SOUS-TRAITE LE CONTRAT D'EVACUATION DE FUTS DE MCB, QUATRE A CINQ MAR MOIS, D'UNE CENTRALE PROCHE DE LA SPEZIA AVEC SMEDILLE LI UNE AUTRE SOCIETE FRANCAISE, SCORIE.

LES DOCUMENTS EN SA POSSESSION ATTESTENT QUE SPEDILEC SE CHARGEAIT DE CONVOYER LES DECHETS SOLIDES (LE MATERIEL CONTAMINE PAR LE PCB) DANS LA DECHARGE DE SAINT-QUENTIN (NORD DE LA FRANCE), "APRES QUOI ON PERD LEUR TRACE".

GUANT AUX DECHETS LIQUIDES, L'HUILE DE LUBRIFICATION PROPREMENT DITE, "ILS L'AILNT PRIS LN CHARGE PAR LA SOCIETE SCORIE GUI LES TRANSPORTAIENT A SAINT VULLAS OU ILS ETAIENT INCINERES", A INDIQUE M. GIACCHE.

LL MAIRL N'EST PAS EN MESURE D'AFFIRMER QUE LES FUTS ACHEMINES A SAINT QUENTIN AIENT PU ETRE ULTERIEUREMENT TRANSPORTES DANS L'INSINERATEUR DU GROUPE TREVI. IL SAIT SEULEMENT QUE LE DEPOT DE SAINT-QUENTIN SERVAIT SEULEMENT DE "TRANSIT".

"L'INCINERATION DES DECHETS SOLIDES DE PCB À SAINT-VULBAS N'EST BIEN SUR QU'UNE HYPOTHESE, MAIS UNE HYPOTHESE QUI POURRAIT INTERESSER AUSSI LA DIOXINE DE CLVESO", AJOUTE 1-11.

4° Une autre affaire Noè

AFP, Paris, 19 h. 21

.- L'ORGANISATION ECOLOGISTE "GREENPEACE" A ACCUSE MARDI L'ITALL DL VOULOIR IMMERGER SES DECHETS NUCLEAIRES DANS L'ATLANTIQUE "I'ROBABLLMENT" A PARTIR DE 1984.

SELON "GREENPEACE", LE SENATEUR LUIGI NOE, RESPONSABLE DU "BURCAU SEVESO" (1L A CONVOYE LLS 41 IUTS DE DIOXINE A LA FRONTIERE FRANCAISE) ET VICE-MRESIDENT DE L'AGENCE POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE ITALIENNE À EXPOSE CE MROJET D'IMMERSION AU COURS D'UNE REUNION DU BUREAU DE L'AGENCE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE DE L'OCDE GUI S'EST TENUE À LA MI-AVRIL À LYON.

DYNAMIQUE

Une demi-douzaine de quotidiens suivent toujours l'affaire sur trois fronts : Saint-Quentin, Roumazières, les déchets en général.

A propos de Saint-Quentin, deux phénomènes importants se manifestent:

- Une dynamique en accordéon : mobilisation, attente puis déception et sentiment que l'affaire "piétine" ; cela peut donner une dynamique d'épuisement à force de mobilisations déçues et de vaines attentes.
- Une attention, une fixation sur des "manoeuvres obscures", réelles ou supposées : la presse insiste sur le thème des tractations en sous-main. La Voix du Nord tient à faire entendre qu'il n'y a pas d'un côté les autorités (publiques ou privées) qui seraient dans le secret, et de l'autre le public qui serait tenu dans l'ignorance. Selon le journal le juge risque lui aussi d'être mis à l'écart : la "solution négociée" s'oppose à l'action de la justice. Le juge se laissera-t-il ainsi dessaisir du dossier ?

Les publications picardes appellent aussi une réflexion sur le rôle de la presse. Les articles du jour amènent à se poser les questions suivantes : ce qui est avancé sur "la solution négociée" reflète-t-il des informations précises, des craintes, une obsession ? Prêche-t-on le faux pour savoir le vrai ? Pour "corser" davantage encore un événement ? Ou bien encore le journaliste veut-il protéger, aider "son" juge (le journaliste local l'a comme interlocuteur à longueur d'année pour des affaires quotidiennes et les bonnes relations sont la condition d'un travail de qualité) ? Le journaliste veut-il aider le juge en empêchant à l'avance toute option peu orthodoxe qui ne serait pas du goût, pense-t-il, du représentant de la justice ? Autre hypothèse, qui n'isole pas ainsi les cercles journalistiques : à travers un article de presse, la justice ferait savoir qu'elle existe, et que certains jeux ne sont pas de mise; elle ne se laissera pas marginaliser. Quoi qu'il en soit, remarquons les précautions prises par le journaliste : "Ce n'est pas, bien sûr, M. Régis Vanhasbrouck qui fera le moindre commentaire...". Ce type de précision reviendra comme un leitmotiv dans la plupart des articles locaux jusqu'à la fin de la crise.

D'une manière générale, on remarquera que la presse n'est pas un acteur isolé dans le processus général; son jeu ne saurait être compris que dans une dynamique d'ensemble, dans laquelle elle s'inscrit, de façon particulière. Il faut donc écarter les jugements hâtifs et généralisateurs sur la presse, les journalistes, et examiner les réseaux réels qui existent préalablement ou se constituent lorsqu'une crise éclate.

A Roumazières, d'autres régularités apparaissent clairement :

- La crise n'en finit pas de faire le tour de toutes les ramifications possibles à partir du tronc principal de l'affaire; elle affecte, par vagues successives, tout le réseau concerné, c'est-à-dire ici le réseau des producteurs de déchets ayant entreposé illégalement des résidus à Roumazières. Une question se pose bientôt: jusqu'où devra aller la mise en cause?
- Lorsque bon nombre d'enchaînement imprévus ont été mis à jour, des sauts logiques sont jugés admissibles et même souhaitables par la presse. Une formule est bientôt consacrée : "tout devient possible". On glisse vers le questionnement soupçonneux, le procès d'intention, la dénonciation non fondée, l'attaque gratuite; mais comment fixer des bornes, des règles pour l'examen, lorsqu'il vient d'être démontré avec quelle légèreté tant de règles ont été bafouées, tant de bornes ont été dépassées? Le processus de déstabilisation est en marche. Il peut s'imposer comme irrésistible. A Roumazières, on a découvert ainsi trop d'irrégularités en cascade pour qu'un discours, un document, une assurance puisse avoir un effet d'arrêt. Un risque immédiat se précise : être obligé de "tout déménager", joli slogan mais opération techniquement plus que difficile.
- En ce qui concerne la question générale des déchets, d'autres points sont éclairés par les articles du jour.

Une crise révèle un état général. Si 215 grammes de dioxine mettent en émoi le pays, c'est qu'il y a situation d'ensemble préoccupante en ce domaine de la gestion des déchets toxiques.

La crise jette la lumière sur le système d'acteurs impliqué. Il s'agit ici des producteurs de déchets, qui jusque-là n'ont pas suffisamment considéré ce problème des résidus commme un problème de politique industrielle ; des spécialistes du traitement de déchets, qui souffrent d'une reconnaissance insuffisante ; des éliminateurs obscurs qui oeuvrent sans doute avec plus de discrétion que de discernement.

La crise peut tansformer la structure du système concerné, changer les équilibres, les rapports de force. Craintes des producteurs de déchets (nouvelles réglementations?), espoirs des gestionnaires de déchets (reconnus d'utilité publique?).

En définitive, l'idée-clé est qu'une crise est un phénomène qui peut fuser dans bien des directions, impossibles à prévoir si on ne connaît pas profondément le système concerné (sa structure, sa dynamique). Ce serait le "syndrôme de Christophe Colomb". Comme le rappelle à ce propos le Canard Enchaîné: "En cherchant les 215 grammes de dioxine, nos modernes explorateurs ont déjà trouvé deux tonnes d'arsenic. Que vont découvrir encore nos hardis explorateurs avant de mettre la main sur la dioxine? C'est de cette façon que Colomb, cherchant les Indes, découvrit l'Amérique".

Les dépêches du jour portent sur ces trois mêmes fronts :

- Saint-Quentin : le délai fixé par la Chambre d'Accusation d'Amiens pour rendre sa décision est le 15 mai : cela pourrait permettre de faire coıncider dans le temps la levée du secret et la mise en liberté de l'inculpé (AFP).

- Roumazières: les 21 tonnes de déchets arseniés sont en route vers l'est, après une série de vérifications et précautions. Les pouvoirs publics ne laissent rien au hasard. Pour les autres déchets, d'autres mises en demeure sont signifiées, à La Grande Paroisse (comme prévu), mais aussi à l'Ircha (Essone) qui a expédié à Roumazières des résidus contenant des chlorophénols: le secrétariat d'Etat à l'Environnement continue d'exercer ainsi sa pression. Il est clair que tout relâchement prématuré laisserait le champ à un emballement peu contrôlable du côté de la population et des élus.
- Les déchets : la société Tredi dément l'information évoquée par une dépêche d'Italie la veille ; Saint-Vulbas n'est pas à retenir comme piste valable dans la recherche des fûts de Seveso.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (2)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (8)

2. THEMES

- 1° Saint-Quentin
- a) Une attente qui mobilise la presse
- b) Attente décue
- c) Piètinement
- d) La voie de la "négociation" : toutes les interprétations...
- e) Voie de la justice ou voie souterraine ? Mise en garde d'un journal ou mise en garde à travers un journal ?
- 2° Roumazières
- a) Ramifications
- b) L'affaire du béton
- c) Au-delà de l'étonnement, lorsqu'après trop de surprises "tout devient possible"
- 3° Les fûts et les déchets : au-delà de la dioxine
- a) Les 41 fûts révèlent un désintérêt général et un vide juridique
- b) Agacement des producteurs de déchets
- c) Les sociétés spécialisées ne sont pas mécontentes de cet "effet Seveso"
- d) 215 grammes de produit qui déclenchent un mouvement solutaire

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Saint-Quentin : encore 10 jours pour la "levée du secret"
- 2º Roumazières
- a) Départ des 72 fûts de déchets arseniés de Saint-Herblain pour Herfa Neurode via Hombourg
- b) Le réseau Roumazières : communiqué du secrétariat d'Etat à l'Environnement
- 3° Pas de piste Saint-Vulbas : mise au point

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

1. La Croix : Piste lyonnaise.

2. Le Parisien : Paringaux, liberté retardée.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : M. Paringaux reste incarcéré.

Libération : Paringaux est jresté muet.

3. L'Union : L'épilogue pour cette semaine ?

4. La Voix du Nord : Les avocats de M. Paringaux ont plaidé pour sa mise en liberté.

5. Sud-Ouest : Roumazières, des mises en demeure faites aux pollueurs.

6. Le Matin : L'affaire de Roumazières va-t-elle éclipser celle de Seveso ?

7. Le Quotidien de Paris : Déchets industriels, l'agaçant effet Seveso.

8. Le Canard Enchaîné : A l'affut des fûts.

THEMES

1° Saint-Quentin

a) Une attente mobilise la presse

Le Courrier Picard

L'affaire des guarante et un fûts de déchets, contenant de la diaxine de Sevesa, est à ce point obscure que le maindre évênement, pouvant apparler un quelcanque éclaircissement ou une éventuelle déclaration, mobilise les journalistes. Dans ce damaine, le palais de justice de Saint-Quentin a cêdé, hier, la vedette à la cour d'appel d'Amiens où la chambre d'accusation a étudié, dans le courant de la matinée, la demande de mise en liberté, formulée par M. Bernard Paringaux, gérant de la Société

provençale d'élimination des déchets chimiques (SPELIDEC), présentée par deux de ses trois avocats, M' Louis Formeaux et M' Patrick Margulès, du barreau de Saint-Quentin.

Dès 9 h 30, une bonne douzaine de journalistes étaient sur le pied de guerre. Parmi eu les représentants habituels de la presse régionale el parisienne, mais aussi un confrère italien et des carrespondants de la R.A.I. (choîne de télévision italienne).

b) Attente décue

Le Courrier Picard

Après un quart d'heure d'audience, tenue en l'absence de tout public, la presse a du se contenter de cette déclaration de M* Formeaux : « Aucune décision ne sera prise aujourd'hui » Les magistrats n'ont pas fixé la date pour leur délibéré.

Cette attente relance la chasse aux hypothèses. Et si la mise en liberté de M. Paringaux peut comme nous l'avons dit landi, accèlèrer la mise en place de « la solution française. », dant M* Olivier Morin détient sans doute le secret, à l'inverse, l'aboutissement de cette même solution faciliterail la mise en liberté du gérant de la SPELIDEC. Difficile de dire qui, de l'une ou l'autre, permettra de sortir de ce cercle vicioux.

Une chose est certaine : M. Bernard Paringaux étail loujours, hint, à la maison d'arrêt de Saint-Quentin

c) Piétinement

Libération

ctour à la case départ. On attendait beaucoup de la décision de la chambre d'accudavait se prononcer sur la demande de mise en liberté de Bernard Paringaux. Partie remise, l'affaire a été mise en délibérée. Maître Maurin, l'avocat marseillais de Paringaux n'a d'ailleurs même pas jugé utile de se déplacer au palais de justice d'Amiens hier matin et se sont les avocats commis d'office, maîtres Louis Formaux et Patrick Margueles du barreau de Saînt Quentin, qui l'ont représenté pares plus

Maurin ne s'est pas déplacé hier, e'est qu'il n'avait vraissemblablement pas réussi à conclure un accord avec cet éliminateur final. Plus que jamais l'enquête piétine.

Au parquet de Saint Quentin, on continue pourtant à considérer Paringaux, qui est le seul maillon qui puisse permettre de reconstituer la chaîne après l'escale de Saint Quentin, ne sera pas remis en liberté. Depuis maintenant trente trois jours, le courtier en déchets se morfond dans sa cellule de la maison d'arrêt de Saint Quentin. Sa détention provisoire peut légalement durer quatre mois suivis d'une rellonge de deux mois sur * ordannance motivée * du procureur Bernard Paringaux n'a toujours pas obtenu le feu vert du mystérieux destinataire pour rompre ce qu'il appelle * la clause de silence * du contrat et même après plus d'un mois de détention, il ne semble pas du tout décidé à cracher le morceau.

d) La voie de la négociation : toutes les interprétations

L'Union

Les propos pleins de sous-enlendus de l'avocal marseillais, peuvent laisser libre court à foutes les interpretations. D'aufant que personne n'a dementi jusqu'a maintenant que des négociations aient ete amorcées.

e) Voie de la justice ou voie souterraine ? Une mise en garde d'un journal ou mise en garde à travers un journal ?

La Voix du Nord

Si la « solution » négociée actuellement par M° Olivier Maurin n'aboutissait pas en définitive, M. Bernard Paringaux pourrait alors se voir contraint de collaborer avec la juge d'instruction.

Dans cette hypothèse, il direit tout et montrerait elors cette fameuse attestation derrière laquelle il se retranche depuis son incarcération. Ce document administratif prouverait que les quarante et un fûts de déchets de Seveso sont bien enterrés dans une décharge contrôlée... et sur le territoire national. Naturellement, on se refuse à Saint-Quentin à apporter le moindre éclairage sur les propos murmurés dans les « milieux bien informés » et ca n'est pas, bien sûr, M. Régis. Vanhasbrouck qui fera le moindre commentaire sur son épineux dossier, sur les procédures en cours et sur l'attitude que pourrait adopter M. Paringaux...

Dans la capitale de la Haute-Picardie comme ailleurs, on attend simplement la décision de la chambre d'accusation et c'est peut-être aujourd'hui (mais le délai du délibéré n'a pas été précisé) que l'on devrait savoir si l'arrêt du président Jacques Donnette remet ou non M. Bernard Paringaux en liberté. Mais, M. Bernard Paringaux a sans doute mis toutes ses espérances dans la « solution négociée » de son avocat plutôt que dans une décision favorable de la chambre d'accusation. Reste bien sor que l'opinion publique ne souffrirait pas d'être tenue dans l'ignorance de toutes les circonstances qui auraient conduit les quarante et un fûts en une quelconque décharge française après leur passage dans les entrepôts de Saint-Quentin, il y a près de huit mois.

(...)

2º Roumazières

a) Ramification

Sud-Ouest

dans la journee d'hier le prétet de la Charente, sur la recommandation du ministère de l'environnement à entrepris deux demarches aupres de ses collégues de l'Essonne et de la Loire-Atlantique. La première pour demander au commissaire de la Republique d'Evry d'adresser une mise en demeure à l'institut national de recherche chimique appliquée de Vers-le-Petit, lui enjoignant d'enlever dans les trois jours les 21 tonnes de decnets phenochicrés qu'elle a produits et qui sont stockés a Fiournazieres. La seconde, analogue, pour que le préfet de Nantes enjoigne à la Societe chimique la Grande Paroisse, à Montoir-de-Bretagne, sous la forme d'une mise en demeure, de retirer de la decharge toutes les boues arséniées mélangées aux anneaux de rashing. Ce qui représente 164 tonnes dont une partie est logée sous le béton qu'il faudra briser.

b) L'affaire du béton

Dans le même temps la pendarmene est arrivée à determiner que la tosse en beton dont certains soupconnaient l'existence dans la décharge et qui aurait ete réalisée, seton ces tempignages en octobre 1982 (au moment où disparaissaient les luis de dioxine de Seveso) n'etait en réalité qu'une losse en contre-plaque contenant selon toute vraisemplance des sels d'Espagne.

c) Au-delà de l'étonnement, lorsque après trop de surprises tout devient possible

Le Matin

L'affaire des déchets de Seveso va-t-elle être éclipsée par celle de la décharge de Roumazières ? L'une n'en finit plus de piétiner, l'autre ne cesse de rebondir et, au fil des jours, de mettre en lumière les scandales de gestion de cette ancienne carrière d'arglle de Charente.

. Une pluie de plaintes est tombée sur Jacques Rocher. Rien ou presque dans sa décharge ne se déroulait légalement.

Elle accueillait des dépôts interdits. Les livres d'entrée des produits étaient mai tenus. Les déclarations sur la nature des déchets étaient inexactes. Et, peut-ètre même, la sécurité de ceux qui y travaillaient était-elle mal assurée. Alors, à Roumazières, on commence à sortir de la psychose « dioxine de Seveso n. Si on trouvait làbas les déchets italiens, cela n'éconnerait personne, Mais cela n'impressionnerait presque plus aujourd'hui. Il y a eu de telles découvertes dans la decharge ! A peine un depôt de déchets charges d'arsenic, et venus de la société chimique d'engrais La Grande Paroisse,

est-il évacué vers Saint-Herblain, en Loire-Atlantique, qu'on en découvre un autre. 60 tonnes au troisième niveau, au-dessous de la décharge dont on se demande comment on va réussir à les évacuer.

Plus des résidus phénochlorés, plus le dangereux et cancérigéne pyralène, plus, sans doute sous la dalle, un myriade de produits hautement toxiques. Et la liste n'est pas exhaustive. Il y a sans doute aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises industrielles qui doivent se sentir un peu mal à l'aise après ces découvertes... celles dont les déchets auraient dû se trouver ailleurs. Au-delà des déchets de Seveso, c'est maintenant l'enquête sur les décharges de résidus industriels qu'il faut mener.

Les fûts et les déchets : au-delà de la dioxine

Les 41 fûts révèlent un désintérêt général et un vide juridique

Le Quotidiende Paris

pois presumes contrôles ou pas, avec la benediction à peu pres génerale des administres comme des administrations.

Un vide juridique

Seulement voila. Aujourd'hui, on demande aux gestionnaires des decharges et aux industri-Comune si la retroactivité etait tout à fait normale en matiere de dioxine et d'arsenic ... Certes, quelques gestionnaires certes, ductions gestionnance, et industriels ont pu avoir une attitude tres desinvolte et moralement coupable a l'égard de leurs produits dangereux. Mais il est assez frap-pant de constater que jusqu'à ces dernieres annees, aucun teste reglementaire, et a fortion legislatif, n'organistit de façon precise en France l'éli-mination et le stockage des dechets. La meilleure preuve en a peut-être ête donnée a Roumazieres-Louben en Charente

Dans un long communique, M. Jacques Rocher, l'exploi-tant de la fameuse decharge,

que que l'arrete prefectoral du 4 juin 1980 autorisant l'ouver-ture de son entreprise « n'interdisait pas explicitements le stockage des produits arse-

Le problème de l'élimination des produits laxiques et des dechets indusinxiques et des dechets indui-triels en general connaît encore bien des solutions empiriques. Tout simplement parce que jusqu'à l'affaire des fûts contenant la dioxine de Seveso, pratiquement per-sonne ne s'y est récliement interesse.

interesse. Peu importait de savoir ce que devenagent les déchets; l'essentiel etait de les voir disparaitre au plus tôt hors de la vue du plus grand nombre. Resultat: les tonnes de pro-duits toxiques se sont joyense. ment accumulées dans les de- La, en effet, recemment expli-

b) Agacement des producteurs de déchets

LE Quotidien de Paris

Resultat logique de l'affaire Seveso: certains industriels. Seveso: certains industries, qui produisent beaucoup de dichets, sont agaces par l'extraordinaire publicité faite autour des lieux de stockage que l'on voulait ignorer hier. Ils sont conscients que sous la lls sont conscients que sous la pression d'une opinion publique soudainement sensipolitique soudamentent sensi-bilisée, une reglamentation véritable avec moult compli-cations a de fortes chances d'être mise en place.

c) Le s sociétés spécialisées ne sont pas mécontentes de cet effet Seveso

Le Quotidien de Pais

de leur côté, les sociétés spe cialisées dans le traitement des dechets ne sons pas viai ment mecontantes de «l'effei Seveso». Si l'affaire se pour suit, elles se verraient volun-tiers reconnues d'utilité publique...

d) 215 grammes de produit qui déclenchent un mouvement salutaire

Le Canard Enchaîné

USQU'A ces derniers temps. on parlait peu des décharges. On savait qu'il existait, dans la campagne, de grands trous que l'on comblait peu à peu avec des carcasses de voitures, des sommiers défonces, des réfrigérateurs hors d'usage et toutes sortes d'abjets au rebut, mais on faisait rarement le tour de la question et personne n'avait l'idée d'orienter une conversation sur ce sujet assez peu passionnant et, surtout, peuragoutant. Celui qui l'eut fait, eut bien surpris. En somme, tout naturellement, on occultait les déchar-

Depuis quelques semaines, les choses ont changé. La presse, la télé, la radio couvrent les décharges. Aucun tour d'horizon sérieux de la situation ne peut être fait sans que soient évoqués quelquesuns des hauts lieux où sont déversés les résidus de la civilisation occidentale. On en parle dans la rue, dans les restaurants, dans les salons... On en parle même à

l'Elysée.

Il a suffi pour cela que, mélés à du matériel contaminé. 215 grammes de dioxine transportés dans un semi-remorque de 38 tonnes franchissent notre frontière et s'évaporent ensuite dans la nature. Depuis, toute décharge est suspecte et mérite examen, ce qui donne naissance à une nouvelle race d'explorateurs. Des hommes casquée et bottés qui dévalent les pentes hérissées de débris pour

aller fouiller inlassablement les fonds nauséabonds dans l'espoir de mettre au jour les fûts mandits dans lesquels est répartie la substance mortelle. C'est une tache dangereuse. Elle a le mérite de ne pat être totalement infructueuse. En cherchant les 215 grammes de dioxine, nos modernes explorateurs ont déjà trouvé deux tonnes d'arsenic. C'est de cette façon que Colomb, cherchant les Indes, découvrit l'Amérique.

Que vont découvrir entoire nos hardis explorateurs avant de met-

tre la main sur la dioxine? Sana doute de l'inattendu plus ou moins terrifiant. Malheureusement, ils ne vont exercer leurs talents que dans les grandes décharges dûment répertoriées. Car ils ne seront jamais assez nombreux pour aller visiter les petites, les anonymes, celles qui se cachent derrière un boque teau et qui ne sont connues, en principe, que des hameaux environnants, mais que les PDG d'entreprises spécialisées dans l'évacuation des déchets hautement toxiques ont repérèes depuis belle

lurette. Cela grace à des patronilleurs appointes qui parcourent les chemins de terre en tenue de jogging et à petites foulers.

III - DEPECHES D'AGENCES

1° Saint-Quentin : Encore 10 jours pour la levée du secret

AFP, Amiens, 12 h. 28

- L'ARRET DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS SUR LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE DE M. BERNARD PARINGAUX. ECROUE A SAINT-QUENTIN A LA SUITE DE LA DISPARITION DES FUTS DE DIOXINE DE SEVESO. SERA RENDU AVANT LE 15 MAI. A-T-ON APPRIS MERCREDI AU PALAIS DE JUSTICE D'AMIENS.

L'APPEL DES AVOCATS; QUI À FAIT SUITE À L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION, M. REGIS VANHASBROUCK, REFUSANT UNE PREMIÈRE FOIS LA MISE EN LIBERTE DE M. PARINGAUX REMONTE AU 15 AVRIL. LE DELAI PREVU POUR QUE LA CHAMBRE D'ACCUSATION RENDE SON ARRET ETANT D'UN MOIS, CELUI-CI SERA DONC CONNU LE 15 MAI AU PLUS TARD.

1L N'EST DONC PAS IMPOSSIBLE, ESTIME-T-ON GENERALEMENT, QU'UNE SOLUTION PERMETTE DE FAIRE COINCIDER DANS LE TEMPS LA "LEVEE DU SECRET" ET L'ARRET DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION SUR LA MISE EN LIBERTE DE M. PARINGAUX.

2º Roumazières

a) Départ des 72 fûts de déchets arséniés de Saint-Herblain pour Herfa-Neurode via Hombourg

AFP, Nantes, 20 h. 57, 21 h. 03

- LES 21 TONNES DE BOUES ARSENIEZS - UN PRODUIT DONT LE STOCKAGE LET INTERDIT EN FRANCE - EVACUEES DU DEPOT DE ROUMAZIÈRES VERS LLUR USING D'ORIGINE, A MONTOIR-DE-BRETAGNE (LOIRE-ATLANTIQUE), ONT COMMENCE MERCREUL DOIR, A DORD DE CAMIONS, LE PERIPLE QUI VA LES AMENER JUSQU'A LA MINE DE BEL DE REMA-NEURODE, PRES DE KASSEL EN HESSE.

CLS CAMIONS ONT GUITTE LE DEPOT DE LA S.A.R.P. DE SAINT-HERBLAIN: PRES DE NANTLE, POUR SL KLNDRL DANS UN PREMIER TEMPS A L'USINE DE DECHETS DE LA SOCIETL "TREGI" SITUEE A HOMBOURG (HT-RHIN) OU ILS SERONT RECONDITIONNES POUR LEUK STOCKAGE DANS LA MINE DE SEL.

LL COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DES PAYS DE LOIRE, M. HENRI BAUDLQUIN, A DELIVRE L'AUTORISATION DE DEPART DES 72 FUTS AVEC 24 HEURLS D'AVANCE SUR LES PREVISIONS LES PLUS OPTIMISTES QU'IL AVAIT FAITES LA VEILLE. 1L A PRECISE MERCREDI AVOIR RECU DANS L'APRES-MIDI TOUTES LES ASSURANCES QU'IL AVAIT EXIGEES AVANT DE DONNER LE FEU VERT AU DEPART DU CHARGEMEN).

LA PREMIÈRE DE CES CONDITIONS ETAIT UN ACCORD FORMEE ENTRE LA SOCIETE CHIMIQUE GRANDE-PAROISSE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE, PRODUCTRICE ET RESPONSABLE DES DECRIS, LA G.A.R.P. DE SAINT-HERBEAIN PRES DE NANTES, INITIALEMENT CHARGEE DE L'ELIMINATION DES DECRITS, ET LE CENRE TREDI DE HOMBOURG EN ALSACE CHARGE DU RECONDITIONNEMENT.

LA SLOONDE CONDITION ETAIT L'ASSURANCE QUE CES FUTS NE CONTENAIENT QUE DES .
DECHETS ARSENIES EN PROVENANCE DE L'USINE DE LA GRANDE-PAROISSE. LE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE À PRECISE EN AVOIR RECU CONFIRMATION DANS
L'APRES MIDI MAR LE LABORATOIRE D'HYGIENE DE LA ROCHELLE QUI AVAIT EFFECTUE
DES MELLEVEMENTS VENDREDI À ROUMAZIERES AVANT LE RENVOI DES FUTS SUR LA
LOIRE ATLANTIQUE.

LE CHARGEMENT A QUITTE VERS 20M MERCREDI BOIR LE PETIT DEPOT DE LA G.A.R.P. DE GAINT-HERBLAIN, EN PRESENCE DE REPRESENTANTS DU PREFET, DE LA BIRLCTION INTERDETARTEMENTALE DE L'INDUSTRIE, DE LA SOCIETE GRANDE PAROIESE ET D'ELUG LOCAUX.

LUCONIL MAR LA GENDARMERIE, LE CAMION SEMI-REMORQUE CONTENANT LES 72 FUTS OL DECHETS RECOUVERTS D'UNE TOILE PLASTIQUE OPAQUE, DOIT EMPRUNTER UN ITINERAIRE PRECIS. IL LET PREVU UN CHANGEMENT DE CHAUFFEUR À POUILLY-EN-AUXOIS AFIR DE RESPECTER LES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR SUR LA CONDUIT DES POIDS LOURDS, À PRECISE LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE.

LL CONVOI DEVRAID ARRIVER JEUDI MATIN VERS 8 OU 9 H À HOMBOURG ARRES ETRO PAGGL PAN ANGLEG, TOURG, ORLEANS, COURTENAY, BEAUNE ET MULHOUSE.

b) Le réseau Roumazières : communiqué du secrétariat d'Etat à l'Environnement

AFP, Nantes, 21 h. 03

DANS UN COMMUNIQUE PUBLIE MERCREDI SOIR A PARIO, LE SCORETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT À PRECISE QUE "CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DE MME DOUCHANDRAU, LES PRECISE QUE "CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DE MME VIÈNNENT DE PRECISE DE CHARENTE, LOIRE-ATLANTIQUE ET DE L'ESSONNE VIÈNNENT DE PRECISE DES FERMES (...) : "DES ENQUETES COMPLÉMENTAINES ONT REVELÉ LA PRESENCE, À ROUMAJIERES, D'AUTRES BOUES ANGENÉES EN PROVENANCE DE LA MEME USINE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE. AUJOURD'HUI MEME, LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE À MIS EN DEMEURE LA SOCIETE DE LA GRANDE PAROISSE DE PROCEDER À L'EVACUATION ET À L'ELIMINATION DE CLU DECNETS. LES TRAVAUX COMMENCERONT DANS QUELQUES JOURS.

"LEG MEMED ENQUETES ONT MIS EN EVIDENCE LA PRESENCE DE REGIDUS CONTENANT DES CHLOROPHENOLS, IL S'EST AVERE QUE CES DECHETS PROVENAIENT DE "L'ORGHA" A VERRE-LE-PETIT (PSSONNE), L'INCHA" A FAIT L'ORGET D'UNE MISE EN DEMEGRE PAS LE COMMISSIAINE DE LA REMUBLIQUE DE L'ESSON (3) LE 3 MAI".

3° Pas de pise Saint-Vulbas : mise au point

AFP, Lyon, 12 h. 55

. - LA SOCIETE TREDI DE SAINT-VULBAS (AIN), SPECIALISEE DANS LE TRAITEMENT ET L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS, AVAIT ETE CONTACTEE FIN MARS 1982, PAR LES RESPONSABLES DE L'USINE DE SEVESO POUR ETUDIER UN PROJET D'INCINERATION DE LA DIOXINE, A REVELE MERCREDI A L'AFP SON DIRECTEUR, M. ANDRE VIGNERON.

"CE PROJET QUE NOUS AVIONS COMMENCE N'A JAMAIS VU LE JOUR ET N'EST MEME PAS ARRIVE A SON TERME", A PRECISE M. VIGNERON QUI A "FORMELLEMENT DEMENTI" CERTAINES RUMEURS SELON LESQUELLES LES DECHETS DE SEVESO AURAIENT PU ETRE INCINERES A SAINT-VULBAS.

LE DIRECTEUR DE LA TREDI A RECONNU QUE SON CENTRE "POURRAIT CONVENIR AUX CRITERES DE QUALITE REQUIS POUR L'INCINERATION DE DECHETS DE DIOXINE MOYENNANT UN TAS DE PRECAUTIONS, NOTAMMENT UNE SECURITE ABSOLUE DANS LE FONCTIONNEMENT DE NOS INSTALLATIONS ELECTRIQUES". "CETTE OPERATION, A-T-IL POURSUIVI, N'AURAIT DE TOUTE FACON PU SE FAIRE QU'AVEC L'ACCORD DES MINISTÈRES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INDUSTRIE".

M. VIGNERON A PAR AILLEURS INDIQUE QUE LA TREDI TRAVAILLAIT AVEC LA SOCIETE ITALIENNE SEA MARCONI POUR L'INCINERATION DES DECHETS A BASE DE POLYCHLOROBIPHENYL (PCB), LUBRIFIANT TRES TOXIQUE EMPLOYE COMME ISOLANT DANS LA FABRICATION DES CONDENSATEURS ET TRANSFORMATEURS "ET QUI N'A AUCUN RAPPORT AVEC LA DIOXINE".

"SI NOTRE PROJET D'INCINERATION DES DECHETS DE SEVESO AVAIT ABOUTI. A ENFIN PRECISE M. VIGNERON, IL AURAIT FALLU L'ACCORD DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET ITALIEN ET SA REALISATION AURAIT ETE EFFECTUEE EN LIAISON AVEC SEA MARCONI QUI EST NOTRE CORRESPONDANTE EN ITALIE".

DYNAMIQUE

La crise prend i rythme de croisière, sans rebondissement particulier le jeudi 5 mai. A Saint-Quentin, les journaux observent la ténacité dù "jeune magistrat" qui s'acharne à abattre les "multiples cloisons dressées" par l'ancien résistant qui décidément ne semble rien ignorer de l'action clandestine". Le jeune juge tente d'aboutir... alors que la "solution négociée" pourrait aboutir à court terme, même si les négociations apparaissent plus difficiles qu'on aurait pu le penser. Telle est l'approche retenue par la presse saint-quentinoise.

A Rouamzières, on avance quelques chiffres sur les coûts, thème assez absent du débat; on fouine sur une piste EDF-pyralène; on rebondit sur Buxières-les-Mines (Allier) où M. Rocher, gérant de la décharge charentaise, gère aussi un dépôt: ceci le temps d'une péripétie supplémentaire qui apparaît peu glorieuse pour les responsables de la décharge de Roumazières. Le Figaro décrit pour sa part le casse-tête du problème: comment remettre au net un amoncellement misérable de fûts en tout genre? Le préfet reste confiant, décidé et ferme mais l'article du Figaro montre l'étendue de la tâche. Travail d'Hercule. C'est là une constante dans les crises: la démesure des exigences; les faits qui broient les discours, les assurances, les énergies.

Le premier chargement des déchets arséniés arrive en Alsace. Telle une caravane de nomades qui, à chaque étape, redéploie les mêmes éléments, l'"affaire" s'y installe donc : discours d'usage du maire de Hombourg qui prend soin de préciser que sa ville ne saurait être la solution en tous les cas ; examen du centre local de traitement des déchets : données sur les centres de la société Trédi. Partout où elle passe, l'affaire Seveso et ses rejets ont l'occasion de jeter quelque lumière sur la situation locale en matière de déchets.

Par ailleurs, la piste Saint-Vulbas n'en finit pas de renaître, en dépit des démentis. Ainsi, le directeur du centre ayant confié à l'AFP qu'il n'avait pas traité les fûts de Seveso, une autre question est soulevée : n'at-il pas néanmoins été contacté récemment pour le faire au cas où les fûts seraient découverts ?

Enfin "Economie et Consommation" relève une déclaration du responsable de la Commission Environnement du CNPF, indiquant que l'affaire des 41 fûts gênera les industriels : ils auront du mal à convaincre l'opinion qu'ils ont conscience de leur responsabilité. Peu à peu, par élargissement progressif, l'affaire étend son domaine. Comme l'écrit l'Humanité : "Seveso, la dioxine, les déchets d'arsenic de Roumazières, c'est comme Dallas à la télé, ça n'en finit pas. L'imbroglio continue. Le conditionnel aussi". La Croix réussit cependant à trouver un motif de réconfort : il y a des sites, comme celui de Villeparisis qui sont véritablement des décharges et pas des poubelles. L'"anti-Roumazières" existe...

Les dépêches du jour apprennent que les fûts de déchets arséniés sont arrivés à Hombourg ; qu'une association (le MNLE) s'est portée partie civile dans le

cadre de l'instruction ouverte à Saint-Quentin. Elle aura donc accès au dossier, privilège que n'ont pas, par exemple, les administrations (du moins l'accès ne peut-il être qu'indirect).

L'affaire permet aussi de rapporter en détail la "tempête" provoquée aux Etats-Unis à propos des déchets toxiques : "un problème à l'échelle d'un continent". Pareils dossiers contribuent à assurer la transformation d'un fait divers" en véritable problème de société, voire de civilisation. Donc à donner à la crise une très bonne assise.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (8)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (11)

2. THEMES

- 1° Saint-Quentin: justice ou tractations? La "course" continue
- 2° Roumazières
- a) Quelques chiffres sur les coûts
- b) Une piste EDF-pyralène
- c) Péripétie : de Roumazières à Buxières-les -Mines (Allier)
- d) Roumazières : travaux d'Hercule
- 3° L'Alsace, sur la route d'Herfa Neurode
- a) Eviter toute contamination symbolique
- b) Données sur le centre de Hombourg
- c) Données sur le société Trédi
- 4° La piste Saint-Vulbas, après les déclarations du directeur de la Trédi à l'AFP
- 5° L'affaire et les industriels français (déclaration du CNPF)

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Saint-Quentin : le MNLE se porte partie civile
- 2° Hombourg : arrivée des déchets arseniés
- 3° Dossier : les déchets toxiques aux Etats-Unis, un problème à l'échelle d'un continent

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

 Nord-Matin : Vers la levée du secret ? Quatre dépôts de déchets industriels présentent des dangers dans la régoin.

2 L"Indépendant : Silence rompu ?

3. La République du Centre : M. Paringaux va-t-il parler ?

4. Le Journal Rhône-Alpes : Une piste près de Lyon ?

 La République du Centre : La demande de mise en liberté de M. Paringaux ; décision avant le 15 mai.

6. Ouest-France : Arsenic, l'Allemagne, jeudi ou vendredi.

7. Le Nouveau Journal : Les boues de Roumazières en route pour la RFA.

8. Le Provençal : M. Paringaux remis en liberté ?

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Union : En attendant l'aboutisssement de la solution négociée.

2 La Voix du Nord : Nouvelles expertises au siège de la Spélidec à Saint-Quentin.

Libération : Libération de Paringaux, décision avant le 15 mai.

2. THEMES

1º Saint-Quentin : justice ou tractation ? La course continue

L'Union

Aujourd'hui, en attendant d'en savoir un peu plus sur la mystérieuse « solution négociée » annoncée par les avocats de M. Bernard Paringaux la semaine darnière, le jeune magistrat poursuit son travail méthodique : vérifications, recoupements... Il n'est pas impossible même qu'il entende une nouvelle tois le directeur de la Spedilec avant la lin de celle semaine.

La Voix du Nord

Tandis que M. Paringaux attend d'être entendu de nouveau par le magistrat saint-quentinois, celui-ci multiplie ses investigations.

Dans le cadre des commissions rogatoires délivrées au S.R.P.J. de Lille at son antenna d'Amiens, il s'emploie à abattre les multiples cloisons dressées par M. Paringaux. Cet ancien résistant qui décidément, ne semble rien ignorer de l'action clandestine, a mis en effet en œuvre de multiples filières. Naturallement, il est celui qui détient la seule clé qui permettra au juge de marquer le pas décisif... à moins que la « la solution négociés » n'aboutisse à court terme.

Les policiers s'emploient toujours à rechercher la trace du véhicule qui est venu à Saint-Quentin récupérer les quaranteet-un fots, entre la mi-septembre et le début du mois de décembre 1982, époque à laquelle M. Schenker, l'envoyé spécial du groupe Hoffman La Roche était venu s'assurer qu'ils avaient quitté les locaux de la Spélidec.

Libération

En attendant et après quelques phraseschoc, la semaine dernière, l'avocat marseillais reste maintenant muet. Les régociations ne sont peut-être pas aussi faciles qu'il aurait pu le penser.

2º Roumazières

a) Quelques chiffres sur les côuts

Presse-Océan

Il reste dans la carrière de Roumazières, 185 tonnes de déchets plus ou moins arsenlés, de la Grande-Paroisse. Ils sont appelés à gagner aussi la RFA. Pour les 207 tonnes expédiées en Charente, la Grande-Partoisse a payé 320,000 F dont 274,000 F sont allés à la S.A.R.P., à charge pour elle de payer la société responsable de Roumazières qui prenaît dans les 90 % de cette dernière somme, comme s'il s'agissait d'une décharge profonde et sûre, telle que Herfa Neurode.

b) Une piste EDF-pyralène

Sud-Ouest

De son côté, le service des mines de la Charente a indiqué que les condensateurs E.D.F. découverts en début de semaine dans les locaux situés à l'entrée de la décharge allaient être examinés de près. En effet, ces condensateurs contiennent un liquide qui pourrait bien être du pyralène, une substance hautement cancérigène. Bernard Paringaux, ancien dirigeant de l'A.C.O.D.E.C., avait enterré dans la décharge, en 1981, un bon nombre de ces condensateurs, probablement pleins du dangereux liquide.

c) Péripétie de Roumazières à Buxières-les-Mines (Allier

Le Journal du Centre

Le seul fait de prononcer le nom de Jacques Rocher, directeur de la société ARCODEL qui gère la décharge de Roumazières-Loubert (Charente) et directeur de la société SEDEMAP qui exploite, entre autres, le dépôt de déchets de Buxières-les-Mines (Allier), provoque toujours une sorte de psychose. Mais lorsqu'une information apparemment difficilement contrôlable annonce que M. Rocher donnera une conférence de presse, le mardi 3 mai, a 14 h, au Relais d'Avrilly, près de Moulins, fait également sauter les antennes et bondir tous les journalistes de

notre region. Mais voilà, il y eut un hir de taille, car au rendez-vous fixé par M Rocher, nous avons rencontré son attachée de direction. Mane-Odile Ancel, celle-si declara être venue à notre rencontre par correction, que M. Rocher n'avail jamais manifeste le desir de cette conférence de presse, mais qu'il venait d'accorder une interview exclusive à une radio périphénque et que, de toute façon, il venan d'etre victime d'un léger malaise. Malaise, c'était bien le mot, car dans de telles conditions, journalistes et porte-parole de M. Rocher s'expis-- querent dans une ambiance tendue sur un malentendu et sur les raisons de l'absence de M. Rocher

d) Roumazières : travaux d'Hercule

Le Figaro

De marvaise surprise en mauvaise surprise rien d'elonnant à ce du unit partie de la popuration voir de la deoxine partout Fouand on regarde la decharge par-deia les farceins dur la protegent on est divia impressionns. Parlout dans la carrière on ne voir que

des fors De toutes coureurs. En metal bius ou moins rounie du en plastique. Certains vides laisses à l'abandon. D'autres par cenfances ranges les uns à cote des autres plus loin tout au fond. A certains endrouls on voil bien qu'ils sont empires sur pluseurs.

couches entre lesquelles on a depose un peu d'argile un d'ole de gâteau tourre

Quand on s'approche c'est encore pur Pour faire le tour de la decharge, à piec, de l'interieur, on doi matcher sur des fus plus ou moins recouverts d'un peu d'argite transformée en gapoue ou d'une bache en matière plassique recemment posée et desimes entre autres à attenuer les poors

Sur les lûts qui ne sont pas recouvent on distingue parlois le nom qui dechet poudre de nickel, par exemple ou l'inscription - produit d'angereux - ou encore la tête de mon, symbole de pinson. Le plus souvent rien n'est indique. Cenains túts mene l'intent dans l'eau.

· Les produits irregulièrement stockes seront dvacues ., altime avec leimete le commissaire de la Republique de Charente, Ivan Barbot, Comment 7 Faunta-tol casser les différents puvrages de teron el la grande dalle belonnes elle aussi ? Comment va-I-on energher les produits phenochiorangees de luis 2 . Cela pose des problèmes léchniques c'est sur mais sily a des produits mis irregulierement nous irons les chercher . repete lyan Barbot qui viendra lundi a Paris rencontrer Muquette Bouchardeau seczelnice a Elai a l'Environnement

en compagnie du deputé communiste Antire Soury et de president de la unimmission d'enqueté croée pour cete alfaire. Michel Barrat, consulter general communiste du cariton.

iven Barbot m'enumère les dillerentes mesures prises pepura la decouverte de l'attaire su plaintes deposees contre Jacques Rocher, l'exploitant de la carrière inculpe depuis, et trois mises en gemeure (de laire sonii les dechers), dont la permere en date du 4 mai pour les 186 Jannes de coue souillée en partie par des carburants arsenies ; à ce jour sonante-dix que lions effectuees par les services de gendarmerie, contrôles sanilaves de la population de Roumazieres el aussi du torial analyse des eaux ; interrogaloire des producteurs et transporteurs de dechets . Il lauf etudier loutes les pistes, toutes les hypothèses ne lien considerer comme lai-laiu - déclare le commissaire de la République Pour l'instant ce premier bilan m'a permis de constater aucune anomalie concernant telations eaux, et la

 De nouvelles analyses sont et seron: laurs « promet».

3° L'alsace, sur la route d'Herfa-Neurode

a) Eviter toute contamination symbolique

L'Alsace

whomas torrouns de pres, male mone est Luther's Rustle les activates de la societé Tradi, est none sons pu consister que le léception des décliers de Roumerieurs en sons le ceutes de cas activate aux fout d'une le ceutes de cas activates et que leur actemmenent bé-patiguer de toutes les auto-

risations necessares II ne laudiali pas Incidents que cotte allatas procure à Hombourg une publicité nécessares uni dificial de la commune selleure de la repoise de nois de las repoises montaignes pas de vantage qu'e tous les montre ne sommenteres pas la decouverte de plus en plus l'équente de dépôts clandadins, on applique à l'avenir le solution terminage que la vantage qu'elle solution de dépôts clandadins, on applique à l'avenir le solution terminage.

b) Données sur le centre de Hombourg

L'Alsace

Montrouty implaces rises la zone industria le dia post tridinari della post tridinari di la composità la seconda di la composità de la post tridinari di la seconda di la composità de la composità della comp

submement pour portaines analyses d'esu. Le centre, qui emploie 34 personnes, disnose par adleurs d'une aux de stockage

lears dune one de stockage des boues d'hydroxydes me tablenes dunt la capagné artive à saruration. Une engode piblique est en cours eo vivr de san estansion. M. Paul Waishs, PDG de Fec.

M Paul Wustes, PDG de Pac, Engineering, rejoint, l'enalyre du chef de centre de Hombourg, ets traitement des déchets industrials, dirid, rasie encore un metire difficile. Nous pouvons néammoins envisager l'eveniment de la certain optimisme. Un acemir qui, après l'esperience acquise pai les centres de traitement dans le domaine de la detoscazion et de le destruction, serà toure de plus en plus vers la resulcionation et le recyclage de chrisens produits, et un permetira anni douis d'acconter le rûle de service pulmo le à des unids comme chie de limitation et la roccure chie de hombourg. L'allare de llimitation et et unids comme chie de hombourg. L'allare de llimitation et et une parleurs des dispatation.

c) Données sur la société Trédi

L'Alsace

TREDI: cinq unités de traitement

Pac Engineering vient de sentoices, le mois de sentoices, le mois denoises, ses ectivités de traitainent des décliets industriels. Le fier aveil, les société et en effet repris les ectivités de traitament des déchets essecées par le Lyannaise des Eaus, avec lequalle alle éfait essociée dapuirs le les juin 1981 au sein de la secléfé Tredi, devanue en janvier darnier one billate à 100% de Pec-Engineering, elle même tillate à 100% du groupe EMC.
Tiedi (traitement, texa-larisation et élimination des déchets industriels)

gere congenities Humbourg dans le HaitRhin, Spirse & Strashouse, qui est un centre
d'incorreation d'une se
pacité de 20 000 founes
par en, Gerep & Maty
Mory (Seine et Mariel,
d'une capacité de 50 001
fonnes (procédé piry
sico chimique comme à
Hombaurg et dastruction par incineration,
Saint-Vallas dans l'Ain
Leente d'incineration
apécialisé dans le raitement des produits chia
rés, notamment cruprovenent de Hombourg), et le coutre d'incineration de St-Maurice (FEst) (Iserel, l'en
somble representant
de traitement de 155 000
termes

4º La piste Saint-Vulbas, après les déclarations du directeur de la Trédi à l'AFP

L'Union

M. André Vigneron n'a pas'indiqué en revanche s'il avait été contacté, durant ces derniers jours, pour étudier une nouvelle fois la possibilité d'incinèrer les quarante et un fûts contenant des déchets de dioxine... dans le cas de leur éventuelle déconverte.

En effet, il pourrait s'agir là de la solution annoncée la semaine dernière en termes énigmatiques par l'avocat marscillats de M. Bernard Paringaux, M' Olivier Maurin. Selon ses dires, cette solution devrait maintenant intervenir avant la fin de la semaine.

5° L'affaire et les industriels français (déclaration du CNPF)

Economie et Consomation

Le groupe suisse Hoffmann-Laroche continue d'affirmer qu'il n'a pas connaissance du lieu de stockage des déchets provenant de Seveso. Cependant aux yeux de l'opinion publique européenne, la firme reste responsable du stockage de ces déchets. Son attitude porte tort à l'industrie toute entière. Comme l'a déclaré M. de Perthuis, au nom de la Commission environnement du CNPF, les industriels français auront du mal à convaincre l'opinion qu'ils ont conscience de leur responsabilité.

6° Une visite réconfortante à Villeparisis : un anti-Roumazières

la décharge officielle de Villeparisis est la seule de classe « 1 » en région parisienne, et la première des 12 décharges françaises recrumes pour le trocharge des residue industriels.

 Soes nos pieda, 40 mêtres d'arplet avant la cappe paréstique, me resoure autonto l'impenieur-chémisse Chartian (Caraklessle, 15 ars. - Fas besoin de l'éches étanches supplementaires, ou 1 d'éches de beson, me dit-il. (...)

Rien ici du sinistre Elignement des hidots de Roumazières (Charente), « dont le mauvais exemple a fait du tort à la profession », s'indigre l'ingénieur. Quelques fûts douteux attendent encore d'être enfouis. Mais pour le teste aucune odeur finde, aucune menare latente, aucune unpression d'abandon : une climination elevée su rang de technique. Indispensable pour digiére, so, les 2000 tonnes de déchets vérocules par les quelque 400 crimons quotidires.

Dimonistration faite, nous redescendons vers les locaux prélabriqués qui marquent l'entrée de la décharge. C'est le monant chois pur C. Cyraklesso pour pousser son en d'indignation à la face de l'opinion:

Nous sommes dans une sofiété de surronsommation, dit-il. Donc dans une société de surproduction de déchets. C'est ce que le particulier reveux pas voir. Il ne veut pas savoir que pour que sa voiture freine, il faut obligatoirement produire de l'amiante.

(...)

Es ous, dans son ministatoratoire encombre de pipettes et de fioles, le jeune chimiste Phülippe Salmon fait soccéder sa troide ripour au cri du comur de son contrère. Tenne blanche impeccablement boutonnée, les poches chargées des bandes-testa pour le calcul d'acidité de ses déchets, il explique comment sa petite taille vient quoti-diennement à bout des chauffeurs les plus récalcitrants au contrôle.

D'abord, la première vérification sur échantillon, avant même l'arrivée d'un nouveau déchet. On agite 100 grammes du touque dans un litre d'eau pendant seire heures, dans un labo spécialisée. Puis on filtre et on analyse la solution.

Si le déchet identifié est stockable en classe 1, le camion chargé de son convolument às verra attribuer le sésame obligé, le fameur « certificat d'acceptation ». Mais un nouveau contrôle, plus rapide, doit confirmer à l'entrée de la décharge la conformifé du décèset avec la tourné annancée.

Controle visual alors: apries quelques années de metier, Prilippe Salmon ne conford plus herachlorure et hydrotyde. Controlle par « resettophotométrie » enante, la couleur du filirat déterminant tris exactement dans un appareil spécialisé ses propriétés tonques et sa teneur enarte en arsente, chrome, nitrités...

Le jeune chimiste tient aussi, en bon intendant, un cabier des entrées, régulierement vinite pur le sonice des Mines : gros regique à colonnes manuscrités où c'abiment pour chaque convoi le numéto du certificat d'autorisation, la nurure et la quantité des

déchets, le nom du producteur et celui du transporteur. « On pourrait toojours fairs mêurs, roofe P. Salmon-Mais avours que nos registres sont imperzables.»

Par seale conscience professionnelle, je remonte physicam coloranes à la recherche de l'improbable domine de Seveso. « Pas la peine, j'ai tout foutile en vain, me fait le chimiste. De toute façon, si la ciorine était in, elle serait entrée sous une fausse iomitté. »

Les deux responsables de la dicharge, malgré leux intine convention, n'ont, en d'ést, aucune certifiade que les décheus de Seveno les ent épargnes. On aurait pu être alone, avouent dit. Les fuits auraient pu être vides par petits puquets, puis seraient entrés illégalement de sous les catépones 2 et 3, par essemple, puisqu'elles n'ampent pas de montrole du chimate.

Ils auraient pu également étre achemins de puit, peut-être

III - DEPECHES D'AGENCES

1º Saint-Quentin: LE MNLF se porte partie civile

AFP, Paris, 19 h. 43

- LE "MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT"

(MNLL), DECLARL JEUDI DANS UN COMMUNIQUE, QU'IL S'EST PORTE PAPTIE CIVILE DANS

LL CAURE DL L'INSTRUCTION GUVERTE À SAINT-GUENTIN (AISNE) SUR L'AFFAIRE DE LA

DISPARITION DES 44 FUTS DE DIOXINE DE SEVESG.

LL MNLE CREE EN 1981 A L'INITIATIVE DU PARTI COMMUNISTE, FONGE EN PARTICULIER LA FLAINTE EUR "LES ENORMES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES ET HUMAINES RESULTANT DE L'EFANDAGE MASSIF DE LA DIOXINE, MELANGEE AU "CORPS GRANGE" FENDANT LA GUERRE DU VIET-NAM."

LE MNLE PRECISE QUE LE SECRETAIRE GENERAL DU MOUVEMENT M. GILBERT GASTON, LI L'UN DES INOIS AVOCAIS, ME MONIQUE PICARD-NEYL, ONT ETE RECU A SAINT-GULNIIN PAR LE JUGE REGIS VANHASBROOK CHARGE DU DOSSIER. "LE MNLE NE NEGLIGERA RIEN, AVEC LE CONCOURS DE SES AVOCATS ET EXPERTS POUR CONTRIBUER. PAR SES INTERVENTIONS A L'INSTRUCTION, A FAIRE LA LUMIERE, SUR LES CONDITIONS DU TRANSPORT DES IUTS L'I DE LEUR ENTREPOSAGE", CONCLUT LE COMUNIQUE.

2º Hombourg : arrivée des déchets arséniés

AFP, Mulhouse, 15 h. 55

r. . A

DECOUVERTES A ROUMAZIERES SONT ARRIVEES PAR CAMION JEUDI AU CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS "TREDI" DE HOMBOURG, PRES DE MULHQUSE (HAUT-RHIN)

LE CARBONATE ARSENIE - RETROUVE A L'OCCABION DE L'ENQUETE SUR LA

PISPARITION DES FUTS DE DIOXINE DE SEVESO. A ETE RECEPTIONNE DES LA MATINEE

DANS SON CONDITIONNEMENT EN FUTS ET EN CONTENEURS. LES RESPONSABLES DE L'USINE

DE DETOXICATION D'EFFLUENTS INDUSTRIELS "TREDI" ONT INDIQUE QU'ILS VONT

PRENDRE CONNAISSANCE DES ANALYSES DEJA EFFECTUEES SUR CHACUN DES FUTS, AVANT

D'ENTREPRENDRE LE TRAITEMENT DES DECHETS.

LES BOUES TOXIQUES SERONT RECONDITIONNEES DES LE DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE, ET EVENTUELLEMENT SOLIDIFIES A L'AIDE DE CIMENT. APRES CETTE MANIPULATION, LES DECHETS SERONT DIRIGES VERS LES MINES DE KALI UND SALZ, PRES DE KASSEL, EN ALLEMAGNE FEDERALE, OU ILS SERONT ENFOUIS A 700 M SOUS TERRE.

L'USINE "TREDI" DE HOMBOURG FAIT PARTIE DU GROUPE CHIMIQUE
PEC-ENGINEERING, A L'INSTAR DE QUATRE AUTRES UNITES DE DETOXICATION REPARTIES
EN FRANCE. SON ACTIVITE PRINCIPALE EST LE TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE DES
EFFLUENTS DES INDUSTRIES DE TRAITEMENT DE SURFACE; DONT 19.400 TONNES LUI ONT
ETE CONFIEES EN 1982. L'USINE A UNE CAPACITE ANNUELLE DE 30.000 TONNES.

3° Dossier : les déchets toxiques aux Etats-Unis, un problème à l'échelle d'un continent

ACP, Reuter, Chicago, 11 . 57, 12 h. 00

a) Pollution

Le problème de la contamination industrielle aux Étata-Unis touche pratiquement tout le pays, sur lequel pése la menace de centaines de tonnes de matières chimiques toviques.

pes communautes entières subissent aujourd'hui les effets de cette dangereuse pollution, qui est la conséquence du progres industriel incontrolé des quatre dernières decennies. La contamination qui atteint les rivières et leur faune, n'épargne pas non plus les cours d'eau souterrains.

Centaines décharges renferment d'authentiques poisons comme le plomb et le cysnure. Les maladies en rapport avec les matières toxiques connues allant du cancer aux malformations de maissance en passant par les désordres nerveux et les irritations de la permit voit l'ampleur du danger.

Après les mises en garde intermiténtes et inefficaces de ces dernières années: l'attention revient sur la toxicité incustrielle à la suite de la polémique dans laquelle se trouve impliquée l'agence de protection de l'environnement (EFA): chargée de veiller: au niveau fédéral: à l'élimination des déchets empoisonnes.

b) Cauchemar

En effet, le congrès enquete actuellement sur des affaires de corruption politique et de mauvaise gestion en rapport avec l'EFA et son action met violemment en lumière les problèmes que posent un grand nombre de décharges sur toute l'étendue des États-Unis.

Ainsi: les autorités du seul Michigan découvent chaque mois trois ou quatre nouveaux lieux de contamination de l'eau. Un magistrat de Comté a demandé à 150 personnes habitant prés d'une décharge à l'extérieur de Flint, dans ce meme Etat, d'évacuer leurs maisons en attendant que les terrains soient épurés pour leur éviter "de vivre un cauchemar".

Dans le Missouri, c'est une décharge de dioxine mise en place il y a une dizaine d'années, qui fait de Times Beach une ville fantome. Le gouvernement à l'intention de racheter la ville au titre des dommages, mais des traces de dioxine sont égalemnt apparues dans beaucoup d'autres régions du Missouri.

C'est au Minnesola cependant, que se trouve la décharge chimique réputée la plus dangereuse des Etats-Unis, un terrain de quatre Hectares proché du Mississippi d'où s'échappent des centaines d'hectail-tres de dissolvants et de résidus de peinture qui risquent de contaminer l'eau potable de la ville voisine de Minnespolis.

c) Proces, "super-fond"

"On peut estimer- en restant dans des limites optimistes- que l'on a déversé en moyenne chaque année aux Etats-Unis une vingtaine de millions de tonnes de déchets plus ou moins dangereux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale" a déclaré à REUTER, M Hirschhorn, membre de l'office d'évaluation technologique du congrès (GTA),

"Toutefois au cours des cinq dernières années ou a peu près. l'augentation des activités industrielles a produit tous les ans. 275 millions de tonnes de déchets, dont les quatre-cinquièmes ont été déposés sur le sol" a ajouté M Hirschhorn, qui a présenté récemment au Congrès, une étude de l'OTA réalisée sur trais ans.

Très peu de réglements réglissaient autrefois l'élimination des déchets toxiques aux États-Unis. Cette situation a changé avec l'adobtion de lois fédérales.

L'une d'elles fixe les critères du traitem:ent des déchets industrels "de la naissance à la tombe", en ce qui concerne leur transport, stockage, recyclage et élimination. Mais elle ne recouvre pas les milliers de décharges déjà existantes et parfois oubliées depuis longtemps.

Ainsi estime-t-on que 347 décharges ont propagé leur contenu dans les sols environnants et polluée au moins les sources d'eau potable alimentant près du tiers de toutes les villes américaines de 10 000 habitants et plus.

Le département de la justice a intenté 18 procès à des compagnies qui se sont débarrassées de leurs déchets sans les traiterr leur réclamant aujourd'hui au moins 42 millions de dollars.

Les autorités du Missouri évaluent à 50 millions de dollars ce ou'il en coutera pour venir à bout de tous les lieum douteu dans leur états sans tenis compte des 37 millions de dollars que le gouvernement à offert pour racheter Times Beach, atteinte par la dioxine.

A une échelle mationale: l'EPA considère que son "superfonce" c'un milliard 608 millions de dollars permettra de nettoger seulement 170 des 419 sites exigeant une intervention propriesire.

DYNAMIQUE

On retrouve des thèmes familiers dans la presse du jour.

- Roumazières: encore et toujours des découvertes, du cyanure cette fois. Et de graves soupçons pèsent sur un chargement de piles au mercure... Les Nouvelles Littéraires reviennent sur l'affairement qui a marqué l'enlèvement des 72 fûts de déchets arséniés; atmosphère lourde, confusion, incohérence du public. Décidément, en situation de "crise", rien ne réussit à se faire sans difficulté, dans la sérénité.
- Saint-Vulbas : malgré les démentis, la presse parvient à maintenir le doute. Et le mystère est un terreau de premier choix : "Avant de gagner hier l'Italie, le directeur du centre de Saint-Vulbas se refusait à toute déclaration" (Presse-Océan).
- Le profit, les multinationales qui ne respectent pas les lois (L'Humanité).
- Le flou, l'absence de règles cohérentes et claires : l'"anarchie" (selon un intertitre du Monde).

Les dépêches concernent deux points :

- Un nouvel appel d'Hoffmann-La Roche, adressé à la Belgique, adjurant toute personne informée de rompre le silence.
- La Grande-Bretagne, qui possède des capacités techniques pour traiter les 41 fûts, mais qui prend des mesures de précautions pour ne subir aucune importation illégale. A noter la prudence avec laquelle chacun aborde ce dossier brûlant : la Grande-Bretagne n'a été approchée que de façon informelle, tant par la CEE que par l'Italie.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES (5)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (5)

2. THEMES

- 1º Roumazières
- a) Confusion et récrimination
- b) Et encore des découvertes
- 2° La piste Saint-Vulbas, malgré les démentis
- 3° Le profit, la multinationale au-dessus des lois
- 4° L'"anarchie"

III - DEPECHES D'AGENCES

- 1° Hoffmann-La Roche renouvelle son appel, vers la Belgique cette fois
- 2° Grande-Bretagne : des capacités techniques pour traiter la dioxine ; grande prudence après diverses approches "informelles" de la CEE et de l'Italie

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHES D'AGENCES

1. La Dépêche du Midi : Les déchets de Roumazières évacués vers l'Allemagne.

2. Ouest-France : Arsenic en route hier soir.

3. Le Quotidien de Paris : Déchets arséniés évacués.

4. Le Figaro : Les déchets arséniés de Roumazières sont en Alsace.

 Rhône-Alpes: La dioxine n'est pas à Saint-Vulbas mais son incinération y avait été envisagée.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

I. TITRES

1. Sud-Ouest : Roumazières, du cyanure à l'analyse.

 Les Nouvelles Littéraires : Roumazières, enlever les déchets, ce n'est pas simple.

3. Presse-Océan : Une piste dans l'Ain.

4. L'Humanité : L'empoisonneur a du culot.

 Le Monde : Les déchets arséniés de Roumazières vont être retraités en Alsace et enfouis en Allemagne Fédérale.

2. THEMES

1º Roumazières

a) Confusion et récriminations

Les Nouvelles Littéraires

Personne ne semble actuellement en mesure d'etablir elaitement la liste des produits stocker dans la decharge. L'ombre des fois or dro-sine de Scesso plane, bien sur, audessur de la carnere. Chacun caulte, suppute et tergiverse Vendreit derniet, le village, anaieux, attendant impatiemment le depart de 21 ionnes de produits arannes entres entre illégalement dans la décharge. La fournée dufant, quelques ouvriers proteges de gants de vassaelle ont transporte et chartie plus de sons ante-dours fois plus du mains, estitues contenant des bouers arae neces Mine Neveu, la enimiste de nices Mine Neveu, la enimiste de

la societé qui gere la decharge, seille au grain. Tour a tour concierge, maliste et responsable da lieu, elle surveille le chargement. commentant les décisions prises les dermert jours : On nous boil ge e torte ces fues et dant er gente u'affaire la perceptiation est mouvaite conseilere. Certaint buffint sont exentres, d'autres risquent de craquer, les fûts sont dans la decharge depait pas mai de temps, on aurait bien pu attendre quell'empressement des pouvoirs publics semble excessif. On ne suit taujours pas ce qui se trauve sous une immente dalle de beion. Les gens de l'association esigent que cette stalle sont percee les pensent qui on housers des condensatrons-LIDF et des dechets sialiens contenani du pyrafene, un produit halemem toulque

Brei, tour le monde se plaint, à rason. Reste que parfoir le comportement des habitants et voitent de
Roumaiseres étonne Lutter contre
le decharge, être prei « c. 16 soucher tous les routes du prémier
camion qui voudant dépoire de
nouveaut fuis, c est parfoir engele demanielement total de la
ulcharge, c'est parfoir réalement,
cocore faudrost il savoir ou onmetitue les dechars qu'on enfevera. Mais que tous les habitants
vicantes assinter sus travaux d'enlevement accompaghes de leurs
enfants semble parfaitement incoherent, mislubre et dangereux.

dendredi a 16 h 30, le chargement etc pres, le carmain, un l'obseinmannule 761 JP 42 est près à prendre la route avec son munel chargement. On n'attend plus que l'oit de pu ministère et le leux que l'oit de pour demairer. Vers 17 h, le sous prefet et n've, suive presque immediatement des point purs et des camionnets des communes assuaunaires. Tout ett « refaire, il faut prolèver un echantil los de terre duoi enique foi charges sur le camion. Les pompiers font la tete, ne possedant plus le moin dre equipement approprié. En catastiopne, deux paires de gants en piteus etait sont confiées aux hommes du feu.

califfe one plaquente enobles a fombas de papies trat. Ceste plaquente for a ce tompte oper un entre
estrondises estuarme, a ent ses unes for
unes l'estratur submittes dessi les directes e dessi les directes e dessi les directes e dessi les directes e dessi de directes e de l'action de l'act

Pendani ce tempo, à la maine, on capite. Le conseiller general Barral qui prende la commission d'en qui prende la commission d'en de prendre les tênes de la revolte et de mecontentement. Le sous-prelateis aus champs, en train de veille et de mecontentement. Le sous-prelateis aus champs, en train de veille et de meconseilles soien preteves, c'est conc M. Harral qui preside la seance, creadre du maire de Houmaiteres, un hômme peu bavard a dus on reproche beau coup de choère, el du prevident de l'associazion. Les idees favent, les rapports d'expertise s'appoient el soudam, coup de theirue, le capitelle d'arral sont ses jants de caputchous es, d'un sar porbetie.

b) Et encore des découvertes

Sud-ouest

CHARENTE

Roumazières : Du cyanure à l'analyse

L'INVENTAIRE des produits enfouis à Roumazières-Loubert'n'en linit pas de réserver de mauvaises surprises. Apres la découverte de 800 tonnes de déchets contenant de la dioxine, de 21 tonnes de boues souillées d'arsenic, on vient de s'apercevoir que 30 tonnes de mélanges d'hydroxydes métalliques déposés en octobre 1981 par le société belge de destruction de déchets « Destructo » recejaient du cyanure.

Des échantillons vont être prélevés aux fins d'analyses : celles-ci permettront de déterminer s'il convient ou non d'extraire ces 30 tonnes de déchets, comme l'ont été les 21 tonnes de déchets arsèniés, qui sont arrivés hier au centre de traitement de Hombourg, près de Mulhouse (Haut-Rhin) où ils seront traités avant d'être reconditionnés et expédies vers l'Allemagne.

De lourds soupcons pésent également sur un chargement de piles au mercure (théoriquement débarrassées du métal) et qui seraient arrivées à Roumazières en 1982, Les coérations de vidange ont-elles été préalablament-effectuées ? C'est ce que l'on s'efforce de déterminer.

Des analyses sont entire en cours pour détermi-

Des analyses sont enfin en cours pour déterminer la feneur exacte en polychlorobiphenyle un produit hautement cancèrigène — des 76 tonnes de déchets amenés à Roumazières en mars dernier par les soins de l'entreprise Manesman Italiana : celle qui avait traité avec M. Paringaux le transfert des 41 fúts des déchets de Seveso.

2º La piste Saint-Vulbas, malgré les démentis

Presse-Océan

Plus intèressante que la prudence helvélique : l'hypothèse soulevée par le maire d'une commune llallenne, La Spezia, selon lequel les déchets auraient pu être achemines jusqu'à Saint-Vulbas (Aln), près de Lyon. En tentant de retrouver la trace de déchets de lubrifiant toxique utilisés par une centrale electrique proche de La Spezia, les recherches ont aboutt en effet à Saint-Vulbas où se trouve une usine de la société Tredi, specialisée dans le traitement des déchets industriels.

Mais surtout, l'enquête a permis d'établir que les déchets de La Spezia « disparu » à Saint-Quentin avant d'être retrouvés pres de Lyon avaient été pris en charge pour Mannesmann Italiana puis par la Spelidec de M. Paringaux. Tout comme les lameux tûts de dioxine...

Avant de gagner hier l'Italie en compagnie du P.D.G. de la société Predi, le directeur du centre de Saint-Vulbas, M. Vigneron, se relusait à toute déclaration. Un responsable de l'usine s'est contenté de confirmer que la société avait déja travaille avec la Spelidec.

3° Le profit, I amultinationale au-dessus des lois

L'Humanité

La capacité de traitement de l'usine de Hombourg des produits toxiques a été de 19,400 tonnes en 1982. Soit à peine 60 % de la capacité

totale de l'entreprise qui est de 30.000 t/an. Voilà qui répond concrètement à la question que posait récemment la fédération de la Charente du PCF: « Le profit roi ne commande-til pas encore l'essentiel des investissements et le peu de crédits consacrés au traitement des déchets industriels, à l'encontre de la sécurité des populations? »

En effet, un industriel qui désire faire conditionner ses déchets de production doit s'attendre, selon le niveau de toxicité de ses produits, à payer de « 220 F à 2.500 F la tonne »,

nous a-t-on précisé à Hombourg, Sans compter les frais de transport. Et Roumazières est tellement plus prês de Montoire, en Bretagne, et surtout moins chère que Hombourg....

La fédération du PCF de la Charente a pu également noter, à propos des déchets de Seveso : « Qu'il en est des multinationales comme de la mafia : la loi du silence est le premier commandement à respecter, et cela en toutes circonstances. C'est ce qui explique le mutisme le plus total du trust Hoffmann-Laroche, l'intouchable firme suisse. » Eh bien, sur ce point, la fédération du PCF se voit contredite (!) par le trust suisse. Hier, celui-ci a, le plus sérieusement du monde, exigé que le « silence soit rompu ». Certes, pas le sien mais celui de ses complices.

A croire que toute entreprise n'est plus tenue par la loi d'être responsable de ses propres déchets. Hier, dans une lettre au gouvernement belge, Hoffmann-Laroche déclare, en effet, qu'elle n'a « aucune idée de l'endroit où se trouvent le 41 fûts de dioxine », n'exclut pas qu'ils puissent se trouver en Belgique, et recommande à toute personne disposant d'informations « de rompre le silence et informer les autorités ».

4° L'anarchie

Le Monde

L'usine Tredi de Hombourg (Haut-Rhin) a déjà eu comme client un groupe chimique au-jourd'hui bien connu, la société Hoffmann-La Roche, dont la maison mère se trouve à quelques kilomètres de là, de l'autre côté de la frontière avec la Suisse.

La multinationale possède, entre autres, à Village-Neuf, dans la banlieue alsacienne de Bâle, une unité de production d'adjuvants pour l'alimentation du bétail, la société chimique Roche (trois cents employés), qui a parfois du mal à écouler ses rejets chimiques, même dépourvus de dioxine. Pour nos solvants chlorés, l'administration françaisé nous dit : Allet les faire traiter à Hombourg :, explique M. Roger Marchand, directeur des services techniques. Mais lö-bas, on nous répond : Pas question ! . C'est l'anarchie totale.

Son collègue, M. Laurent Marion, un jeune ingénieur chimiste chargé de l'environnement, regrette lui aussi le flou de la législation: « On attend toujours les décrets d'application de la loi de 1975 sur l'élimination des déchets. On prévoit un tas de contrôles, mais on n'a pas encore désigné les gens chargés de contrôler! »

Quant aux sûts introuvables de Seveso, M. Marion sournit cette indication: • Inutile de saire de lorgues analyses dans des décharges suspectes. Si on met la main sur les déchets de Seveso, on ne peut pas se tromper: eux seuls ont été emballés sous double couche d'acier, avec résue d'épaxyde et parois tapissees de polyuréthane.

A moins, évidemment, que les fûts aient été entre-temps reconditionnés... - R. C.

III - DEPECHES D'AGENCES

1º Haffmann-La Roche renouvelle son appel, vers la Belgique cette fois

AFP, Bruxelles, 12 h. 58

. - LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE ADJURE DANS UNE LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE D'ETAT BELGE A LA SANTE PUBLIQUE ET A L'ENVIRONNEMENT, M. FIRMIN AERTS, TOUTE PERSONNE EN MESURE DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE LIEU DU STOCKAGE DES 41 FUTS DE DIOXINE EN PROVENANCE DE SEVESO "DE ROMPRE LE SILENCE ET D'INFORMER LES AUTORITES".

CETTE LETTRE, REVELEE A LA PRESSE PAR LE PORTE-PAROLE DU SECRETARIAT D'ETAT BELGE, FAIT SUITE A UNE RENCONTRE ENTRE DES RESPONSABLES DE LA SOCIETE SUISSE ET LE SECRETAIRE D'ETAT BELGE LA SEMAINE DERNIERE, A LA DEMANDE DE CE DERNIER.

LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE SUISSE ONT AFFIRME AUX AUTORITES BELGES QU'UNE DES CLAUSES DU CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE MANNESMANN, CHARGEE DU TRANSPORT ET DU STOCKAGE, EXIGEAIT QUE LES FUTS SOIENT STOCKES DANS UNE DECHARGE AGREEE POUR MATIERES TOXIQUES.

"CECI EXCLUT LA POSSIBILITE D'UN STOCKAGE EN BELGIQUE, PUISQU'IL N'EXISTE AUCUNE DECHARGE DE CE TYPE", DIT ON DE MEME SOURCE.

- LA SOCIETE SUISSE INDIQUE EGALEMENT DANS SA LETTRE QU'ELLE EST PRETE, "EN COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS ET AUTORITES, A PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS ET A ENTAMER TOUTES MESURES NECESSAIRES EN VUE DU STOCKAGE DES FUTS DANS UNE DECHARGE AUTORISEE OU DE LEUR DESTRUCTION DANS UNE INSTALLATION AGREE" S'IL S'AVERE QUE LE STOCKAGE DES FUTS N'A PAS ETE EFFECTUE DANS UNE DECHARGE CONTROLEE.

LA SOCIETE SUISSE DECLARE EN OUTRE EXPRESSEMENT DANS SA LETTRE QU'ELLE "RENONCERAIT À DES RECOURS CONTRE LES SOUS CONTRACTANTS DE MANNESMANN EN ITALIE" SI LE SILENCE ACTUEL QUI ENTOURE CES FUTS ETAIT DICTE PAR LA CRAINTE DE CONSEQUENCES FINANCIÈRES OU DE DEMANDES DE DOMMAGES ET INTÉRETS.

PAR CONTRE, POURSUIT LA SOCIETE SUISSE DANS LA LETTRE, "HOFFMANN-LA ROCHE SE RESERVE LE DROIT D'EXERCER TOUT RECOURS UTILE ENVERS MANNESMANN".

ENFIN LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE, QUI DECLARE DANS SA LETTRE IGNORER QU SE TROUVENT LES FUTS DE DIOXINE, AJOUTE QUE LA SOCIETE MANNESMANNN QUI S'ETAIT ENGAGEE CONTRACTUELLEMENT A TRANSPORTER ET A STOCKER CES FUTS "CONTINUE EGALEMENT À DECLARER NE PAS SAVOIR QUILS SE TROUVENT".

2º Grande-Bretagne : des capacités techniques pour traiter la dioxine ; grande prudence après diverses approches informelles de la CEE et de l'Italie

AFP, Londres, 20 h. 27, 20 h. 28

- LA GRANDE-BRETAGNE À INDIQUE À LA CEE, EN REPONSE À UNE DEMANDE "INFORMELLE", QU'ELLE DISPOSATI DES MOYENS TECHNIQUES DE DÉTRUIRE LA DIOXINE PROVENANT DE LA CATASTROPHE ECOLOGIQUE DE SEVESO, EN ITALIE, A-T-ON APPRIS VENDREDI À LONDRES DE SOURCE GOUVERNEMENTALE DRITANNIQUE.

"NOUS AVONG ETE APPROCHES DE MANIERE INFORMELLE PAR LA CEE VOICI TROIS OU QUATRE SEMAINES SUN L'EXISTENCE AU ROYAUME-UNI DE SOCIETES QUI AURAIENT LA CAPACITE DE DETRUIRE LA DIOXINE", A DECLARE UN PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DE

L'LNVIRONNEMENT.

"NOUS AVONS DIT QUE NOUS AVIONS LA TECHNOLOGIE, A-T-IL AJOUTE. NOUS AVONS DES USINES QUI PEUVENT FAIRE CE TRAVAIL". IL S'AGIT, A-T-IL PRECISE, DE DEUX USINES DE LA FIRME RECHEM INTERNATIONAL, L'UNE A SOUTHAMPTON (SUD) ET L'AUTRE DANS LE COMTE DE HUMBERSIDE (NORD-EST DE L'ANGLETERRE), QUI DISPOSENT D'INCINERALUNG ACGEZ PUISSANTS POUR DETRUIRE LA DIOXINE PAR BRULAGE A HAUTE PRESSION.

- MAIS LE PORTE PAROLE A RAPPELE QUE LA POSITION BRITANNIQUE ETAIT QU'"EN PRINCIPL CLLA SERAIT UNE IMPORTATION QUI NE SERAIT PAS BIENVENUE", COMME L'AVAIT DECLARE VOICE QUELQUES JOURS AUX COMMUNES LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT GILLS SHAW.

- AUCUNE DEMANDE, FORMELLE OU INFORMELLE, D'ASCEPTER LA DIOXINE N'A ETE RECUL MAR LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS QU'ELLE A REPONDU A CETTE PREMIERS APPROCRE DE LA CLE, AFFIRME LE PORTE-PAROLE. LA DIOXINE, A-T-IL ASSURE, NE SE TROUVE PAG ACTUELLEMENT EN GRANDE-BRETAGNE.

D'AUTRE PART, LE FOREIGN OFFICE À INDIQUE GU'IL AVAIT LUI AUSSI RECU LA MEME DEMANDE D'INFORMATION QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT MAIS CETTE FOIS DE L'ITALIE. LA DEMANDE, TOUT AUSSI "INFORMELLE", À ETE FAITE LE 28 AVRIL PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'AMBASSADE ITALIENNE À LONDRES, À INDIQUE UN PORTE-PAROLE

DU FOREIGN OFFICE QUI S'EST REFUSE A DONNER D'AUTRES PRECISIONS.

LES DOUANES BRITANNIQUES ONT MIS LEURS EMPLOYES EN ALERTE DEPUIS DEUX SEMAINES CONTRE UNE EVENTUELLE INTRODUCTION CLANDESTINE DE DIOXINE DANS LE PAYS, A INDIGUE VENDREDI UN DE LEURS RESPONSABLES. IL À ETE DEMANDE AUX DOUANIERS D'ETRE PARTICULIEREMENT VIGILANTS DANS LES PORTS DU DETROIT DU PAG-DE-CALAIS ET DE LA COTE EST BRITANNIQUE DESSERVANT LES PAYS EUROPEENS.

DYNAMIQUE

Le thème de la crise comme menace pour chacun affleure dans la presse du 7 mai. Toujours le danger, pour le juge d'instruction, d'être dépossédé du dossier, la tractation secrète venant "résoudre" l'affaire : les journaux locaux restent vigilants et campent, l'arme au pied, sur cette ligne d'examen. Ils redoutent par-dessus tout de voir le juge (leur juge) contourné par de sombres manoeuvres. Au cas où le risque ne serait pas une pure invention de ses protecteurs, le juge peut au moins savoir qu'il possède là de sérieux appuis.

Danger aussi pour l'Ircha à Roumazières : l'Humanité vient défendre vaillamment cet organisme national qui "s'est fait piéger".

Danger encore pour l'Anred et les décharges : Le Courrier de l'Ouest tente de parer la manoeuvre et prête son concours ; "L'Anred à Angers : "Ne chargez pas les décharges"...

Par ailleurs, le Matin révèle qu'en Suisse, aussi, on pourrait traiter les fûts de dioxine. Presse-Océan s'interroge sur la pollution en général : "Pourronsnous vivre en l'an 2 000 ?" Cette réflexion plus globale sera poursuivie tout au long de la crise.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (6)

2. THEMES

- l° Saint-Quentin : la "solution négociée" et, de nouveau, des mises en garde de la presse locale (par le canal de la presse locale ?)
- 2° Les déchets
- a) En finir avec le bricolage ; défense de l'Ircha, piégée à Roumazières
- b) Défense de l'Anred et des décharges
- c) Déchets et Progrès
- 3° Des capacités de traitement de la dioxine en Suisse

508

II - JOURNAUX PLUS TYPES

21. TITRES

- 1. Tribune médicale : Dioxine, le dossier scientifique.
- 2. La Voix du Nord : On attend toujours la solution négociée.
- 3. L'Humanité : Déchets baladeurs.
- 4. Le Courrier de l'Ouest : l'ANRED à Angers, "ne chargez pas les décharges.
- Presse-Océan : L'arsenic, ce n'est pas la dioxine. D'accord, mais le progrès cache d'autres péchés mortels de l'industrie.
- 6. Le Matin : Dioxine, les Suisses auraient une solution pour son élimination.

2. THEMES

1º Saint-Quentin : la solution négociée et, de nouveau, des mises en garde (par le canal de la presse locale) ?

La Voix du Nord

La fameuse "solution négociée", annoncée il y a dix jours par l'avocat de M. Bernard Paringaux, terda à aboutir.

On sait que cette solution doit permettra au dossier de M. Règis Vanhasbrouck de sortir de "l'impasse" dans laquelle il se trouve depuis l'incarcération de gérant de la Spolidec, le 30 mars dernier. Cela revient à dira que les quarante et un fûts de déchets de Sevesu, recherchés par l'Europe entière depuis cinq semaines, réapparattraient brusquement sans que M. Bernard Paringaux — efficiellement du moins — n'ait donné la moindre précision sur luir entreposage actuel...

M' Olivier Maurin, le "promoteur" de la solution négociée, a d'ailleurs confirmé que son client ne "parlerait jamais" et que de toute façon les "fûts là où ils se trouvent" ne présentent aucun denger pour l'apvirgnnement... Tandis que l'on parle da tractations entre M' Maurin, les taliens et les Français — mais la ministère de l'Environnement à toujours déclaré qu'il ignorait tout du destinataire final des fûts — on avance maintenant l'hypothèse que les guarante et un fûts mystériausement récupérés pourraient être acheminés en Angleterre où des usines d'incinération spécialisées seraient à même de traiter les restes de doxine.

Le Courrier Picard

Quelle que soit l'interprétation que l'on puisse faire de ce délibéré, il reste que l'affaire de la dioxine connaît maintenant deux développements parallèles : l'information menée par M. Vanhosbrouck et la mise en place de la « salution négociée », évoquée le mardi 26 avril par l'avocat marseillais de M. Paringaux, M. Olivier Mauria.

Deux développements qui ne se rejaindrant pas forcément.

Le gérant de la SPELIDEC, le juge d'instruction et l'avocat marseillais sont, à des niveaux différents, tenus par un secret :

 M. Paringaux : il sait où se trouve la diaxine mais, question de déontologie, il se tait car il a promis de ne pas parler.

M. Vanhasbrouck : il respecte scrupuleusement le secret de l'instruction. Il ne sait pas où est la diaxine.

— M* Maurin : il a vu l'attestation que possède M. Paringaux et prouvant que la diazine est stockée dans les « règles de l'art ». Il sait donc, théoriquement, où sont les fûts. Son confrère saint-quentinois, M* Louis Formeaux, présent lors de l'entretien à la prison de Saint-Quentin, partage peut-être ce secret (il a rencontré le juge d'instruction, jeudi, en fin d'aprèsmidi, pendant près de trois quarts d'heure). M. Maurin ne parle pas, il s'emploie à mettre en place sa « solution négociée » dont il a vraisemblablement dit peu de choses au juge d'instruction.

La première échéance de la fourchette (dix ou vingt jours), donnée pour l'aboutissement de la « salution », est tombée ce matin et la négociation semble s'enliser.

On peut imaginer (ce n'est pas un délit) que la chambre d'accusation ait décidé d'accorder un délai à l'avocat qui se heurterait à des difficultés imprévues.

Par exemple, la chute du gouvernement italien qui compromettrait les possibilités d'action de Mannessmann Italiana, chargée de récupérer la cargoison baladeuse pour le compte d'Hoffmann-La Roche, qui a promis de reprendre les fûts s'ils ne sont pas carrectement stockés.

Toutes les hypothèses demeurent permises quant à l'endrait où se trouvent les quarante et un fûts : décharge contrôlée des environs de Saint-Quentin, garage loué par M. Paringaux ou un simple hangar.

La peur sous forme de dioxinite cesserait aussitôt mais l'opinion qui attend légitimement une solution « au grand jour » n'en serait pas pour autant satisfaite.

2º Les déchets

a) En finir avec le bricolage ; défense de l'IRCHA, piégé à Roumazières
 L'Humanité

Plusieurs tonnes de déchets toxiques d'un institut de recherche, censés être partis en Belgique, ont été retrouvées en Charente

Le scandale de la décharge de Roumazières (Charente), dans laquelle ont été enfouies des centaines de tonnes de produits toxiques qui n'avaient pas à s'y trouver, pose un problème plus général : celui de l'élimination des déchets industriels dans notre pays, son caractère artisanal, et ses mystérieux circuits, dans lesquels s'est fait, par exemple, piègé l'IRCHA, Institut national de la recherche chimique appliquée de Vert-le-Petit (Essonne), incriminé pour avoir le plus légalement du monde évacué des déchets contenant des dichlorophénols.

Vingt et une tonnes de déchets d'arsenic parties pour l'Allemagne fédérale, quelque 186 tonnes qui restent sur place, et maintenant les regards se tournent vers les autres produits toxiques entreposés illégalement, pour la plupart, dans cette décharge. Qui sont-ils ? La liste des « types de

Qui sont-ils ? La liste des « types de déchets » désormais connus en fait un inventaire précis : 380 tonnes de piles sèches avec des traces de mercure, 340 tonnes de condensateurs contenant ou pas, de la pyralène cancérigène, 236 tonnes de résidus de fabrication d'insecticides (« ultra dangereux » dit un chimiste) et aussi 555 tonnes de résidus de fabrication de dichlorophénols.

Et c'est sur ce point qu'apparaît l'IRCHA avec officiellement 14 tonnes. Ce qui pose deux questions :

A qui appartiennent toutes les autres tonnes de dichlorophénols? S'orienterait-on vers la désignation d'un « lampiste » insignifiant par rapport au total pour escamoter la responsabilité de tous les autres? D'autant que le « lampiste » en question est probablement l'un des seuls à être en règle avec la loi.

En effet, les deux camions de déchets de dichlorophénol, qui sont partis de l'Institut vers Roumazières, ont été chargés après analyse d'échantillons, avec l'aval du service des mines de la Charente et autres autorités compétentes. L'IRCHA est en mesure de produire les certificats nécessaires, u De plus, c'est grâce à une brochure de l'ANRED (l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des

dechets, qui selève du ministère de l'Environnement) que nous avons obtenu l'adresse de l'un des gérants de la décharge de Roumazières qui était à l'epoque... Bernard Paritigaux, le convoyeur de la dioxine de Seveso », expliquent des chercheurs de l'IRCHA

Mais il y a pire. « Ubuesque, ont-ils ajouté, nous avions l'intention d'envoyer un troisième camion à Roumazières, étant donné que nous avions eu toutes les autorisations nécessaires pour les deux premiers. Mais cette fois c'est le service des mines de l'Essonne qui nous l'a interdit. Nous avons donc recommencé nos patientes recherches pour trouver quelqu'un qui veuille bien de nos déchets. Et c'est sur une information officielle que nous avons trouvé preneur avec l'usine Destructo, située en Belgique.

w Ce qui nous a étonnés, c'est que cette usine a exigé d'assurer elle-même le transport de nos déchets. Nous possedons d'ailleurs les bordereaux de douane et de destruction qui prouvent que nos futs sont bien passes en Belgique. » Tout est bien qui finit bien ? Pas du tout ! Car les fûts retrouvés à Roumazières sont les mêmes (à moins qu'ils aient été changes de contenu entre-temps, mais pas d'étiquette) que ceux qui ont été envoyes par l'IRCHA et qui étaient senses avoir été détruits en Belgique. Comprenne qui pourra, sinon qu'un simple jeu d'écriture lou de contenu ?) peut transformer la plus vigilante des douanes en passoire.

Echange ou pas, en tout cas, le « Journal du Sud-Ouest » d'hier indi-

que que l'on vient de découvrir, dans la décharge de Roumazières, trente tonnes de mélanges d'hydroxydes métalliques pouvant recèter du cyanure (ça manquait !) déposees en octobre 1981 par... la société belge Destructo.

« Il est grand temps, concluent les gens de l'IRCHA, qu'on en finisse avec le bricolage. La France a un besoin urgent d'un organisme scientifique qui soit vraiment là pour nous aider. Qui propose des solutions adaptées pour l'élimination des déchets industriels. Pour ce qui nous concerne nous avons poussé nos recherches et nous sommes parvenus depuis deux ans à continuer nos fabrications sans qu'elles produisent de déchets solides dont personne ne veut. Surs de notre bon droit, nous estimons avoir été dupés, voire même escroqués. Il n'est donc pas question qu'on nous renvoice qui avait été légalement accepte. »

b) Défense de l'ANRED et des décharges

Le Courrier de l'Ouest

Alors que le public à tendance à assimiler toutes les décharges à des super poubelles suspectes, l'A.N.R.E.D. se préoccupe de trouver une thérapeutique satifaisante pour tout le monde. Il faut que l'élimination des déchets soit assurée dans des conditions pariteulièrement strictes. Au rang des médicaments et de la chirurgie lourde à presente, il faut, selon les responsables de l'A.N.R.E.D., bouter hors du circuit les pratiques en marge de la légalité, contrôler les entrées de produits étrangers tout en sachant que la France à besoin des autres pour l'arsenie, nous utilisons une mine de set en Allemagne » —, et

téglementer l'exploitation. Ce qui, concrétement, revient à poser cette question : • L'élimination doit-elle être du service public, quitte à en céder ensuite la maltrise au privé? •

En attendant, on fait avec les moyens du bord; la déplorable fugue des bidons de Seveso et les irrégularités de Roumazières auront eu au moins le mérite de poser le problème et peut-être de remettre le monde du déchet sur le droit chemin.

c) Déchets et progrès

Presse-Océan

n'est pas impossible que des enfouissements illégaux soient perpétrès « quelque part en France «, par petites doses «. Ce qui expliquerai, que 600 000 tonnes aient pu disparaître l'an dernier.

A SI-Herbiain : des abus, des cadavres....

Il ressort de tout ceci que dans une decharge « controlée » et surveillée, on peut trouver des las de choses interdites. « A SI-Herbian, je me souviens de la découverte d'armes, d'obus, d'explosits, de cadavres d'animaux (interdits, bien sûr) et même d'un corps humain Alors, la dioxine de Seveso pourquoi pas, a Houmaziere ou allieurs ? » Alors. • Pourrons-nous vivre en l'an 2000 • ? La re-ponse germe peut-être actuellement au fond d'une de ces banales carrières désaffectée, pierne de détritus fleurant bon les miasmes divers et sur laquelle on a pris la precaution de planter un panneau comminatoire • Delense de déposer des ordures sous peins d'amende • L'étendard de la bunne conscience

3° Des capacités de traitement de la dioxine en Suisse

16

Le Matin

Ly a a Geneve une some tion pour l'élimination de la dioxine, et personne jusqu'ici ne l'a su. Le responsable de l'assainissement au département cantonal genevois des Travaux publics a affirmé hier que Geneve diposait d'un four rotatif couple à une installation de détoxication unique en Suisse, et que ce matériel pouvait permettre l'incineration, sans risque et sans dépense excessive, de la dioxine de Seveso. Il en couterait 600 000 F suisses (2,5 millions de francs environ) a Hoffmann La Roche qui avail declare n'avoir rencontre que des refus pour l'incineration du poison, et qui avait finalement opte pour l'entreposage

de la dioxine au prix, il est vrai plus allechant, de 159 (XX) P suisses.

Les révélations du département genevois des Travaux publics trenu par le socialiste Christian Grobet) soulevent de nouvelles questions : pourquoi cette obstination de l'entreprise băloise à éviter de mêler la Suisse et son territoire au feuilleton de la dioxine? L'usine genevoise de détoxication n'ayant jamais été approchée par Hoffmann La Roche, on peut en déduire ou bien que la multinationale de la chimie est mal informee des possibilités d'élimination des poisons. ou bien, qu'elle a voule faire des économies.